



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	xi
Lettres d'envoi	xiii
I. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1
A. Introduction	1
B. Situation financière	1
C. Contributions mises en recouvrement	1
D. Contributions non acquittées	2
E. Dépenses	4
F. Situation de trésorerie : liquidités et passif	5
G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	9
H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10
I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	10
J. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	10
Annexe	
Informations complémentaires	11
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	12
A. Introduction	22
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode	22
2. Coordination avec les services d'audit interne	23
B. Constatations détaillées et recommandations	23
1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité	23
2. Demandes formulées par des organes délibérants	23
3. Situation financière	24
4. Missions achevées	33
5. Missions en cours de liquidation	34
6. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	34

7.	Passation par profits et pertes de liquidités, de créances ou de biens	37
8.	Versements à titre gracieux	39
9.	Budgétisation et gestion axées sur les résultats	39
10.	Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer	41
11.	Gestion des achats et des marchés	41
12.	Biens non durables	58
13.	Gestion des biens durables	60
14.	Stocks stratégiques pour déploiement rapide	66
15.	Matériel appartenant aux contingents	68
16.	Gestion du parc de véhicules	69
17.	Gestion des rations	74
18.	Opérations aériennes	77
19.	Informatique	80
20.	Gestion des ressources humaines	83
21.	Préparation des missions intégrées	89
22.	Projets à effet rapide	90
23.	Auditeurs résidents	92
24.	Cas de fraude ou de présomption de fraude	96
C.	Remerciements	99
	Annexes	
I.	Missions dont les comptes ont été vérifiés	100
II.	État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2007	102
III.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (opinion des commissaires aux comptes)	109
IV.	Certification des états financiers	112
V.	États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	113
	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif	
État I.	État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	114
Tableau 1.1	État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 afférentes aux opérations en cours	115
État II.	État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	117

État III.	État au 30 juin 2008 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	119
Opérations de maintien de la paix en cours		
État IV.	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	121
Tableau 4.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	124
État V.	Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (FNUOD) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	125
Tableau 5.1	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	128
État VI.	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	129
Tableau 6.1	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	132
État VII.	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	133
Tableau 7.1	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	136
État VIII.	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	137
Tableau 8.1	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	140
État IX.	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	141

	Tableau 9.1	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.....	144
État X.		Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	145
	Tableau 10.1	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	148
État XI.		Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	149
	Tableau 11.1	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.....	152
État XII.		Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	153
	Tableau 12.1	Mission des Nations Unies au Libéria : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	156
État XIII.		Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	157
	Tableau 13.1	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.....	160
État XIV.		Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	161
	Tableau 14.1	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.....	164
État XV.		Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	165
	Tableau 15.1	Mission des Nations Unies au Soudan : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	168

État XVI.	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	169
	Tableau 16.1 Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	171
État XVII.	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	172
	Tableau 17.1 Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	174
État XVIII.	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	175
	Tableau 18.1 Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 31 juillet 2007 au 30 juin 2008.	177
État XIX.	Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	178
	Tableau 19.1 Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	180
Comptes à affectation spéciale		
État XX.	Fonds de réserve pour le maintien de la paix : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	181
État XXI.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	183
	Tableau 21.1 Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.	186
État XXII.	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	187

	Tableau 22.1	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	190
État XXIII.		Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	191
Opérations de maintien de la paix achevées			
État XXIV.		Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds . . .	193
État XXV.		Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	196
État XXVI.		Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	199
État XXVII.		Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	201
État XXVIII.		Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	203
État XXIX.		Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	205
État XXX.		Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	207
État XXXI.		Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	209

État XXXII.	Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	211
État XXXIII.	Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	213
État XXXIV.	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	215
État XXXV.	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds	217
État XXXVI.	Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	219
État XXXVII.	Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	221
État XXXVIII.	Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds . . .	223
État XXXIX.	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	225
État XL.	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	227
État XLI.	Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	229
État XLII.	Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds. . .	231

État XLIII.	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	233
État XLIV.	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	235
État XLV.	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	237
État XLVI.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	239
État XLVII.	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds	241
État XLVIII.	Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds	243
	Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008)	245
Annexes		
I.	Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts pour la période de six mois terminée le 30 juin 2008 de l'exercice biennal 2008-2009, pour les principaux objets de dépense	259
II.	Activités concernant des opérations de maintien de la paix financées au moyen de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et du solde des fonds (exercice clos le 30 juin 2008).	260

Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration provisoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan

MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
MONUAS	Mission de l'Union africaine au Soudan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SDS	Stocks stratégiques pour déploiement rapide
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Lettres d'envoi

Le 13 février 2009

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(Signé) **Ban Ki-moon**

Monsieur Terence Nombembe
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 13 février 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2008. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine et
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre I

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, qui donne un aperçu des résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2008.

B. Situation financière

2. Le tableau I.1 donne une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau I.1
Principaux chiffres

	2007	2008	Variation
	(Millions de dollars É.-U.)		(en pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	5 347,9	6 722,5	25,7
Contributions non acquittées^a			
Missions en cours	707,5	1 018,9	44,0
Missions achevées	553,7	557,6	0,7
Montant total des dépenses	5 148,1	6 265,8	21,7
Disponibilités : liquidités et passif^a			
Missions en cours	(196,4)	(333,2)	69,7
Missions achevées	13,3	25,7	93,2

^a Les chiffres pour 2007 tiennent compte du reclassement de l'ONUB de « mission en cours » en « missions achevée ».

3. Durant l'exercice 2007/08, le montant des contributions mises en recouvrement a augmenté de 25,7 % et celui des dépenses de 21,7 %. La part des contributions non acquittées a augmenté de 44 %, particulièrement pour la MINUAD. De ce fait et par suite d'autres changements intervenus en ce qui concerne les montants à recevoir et les soldes des sommes à payer, le montant total des liquidités pour les missions en cours a diminué de 136,8 millions de dollars.

C. Contributions mises en recouvrement

4. Les contributions mises en recouvrement ont enregistré une hausse totale de 25,7 %, passant de 5 347 900 000 dollars lors de l'exercice précédent à

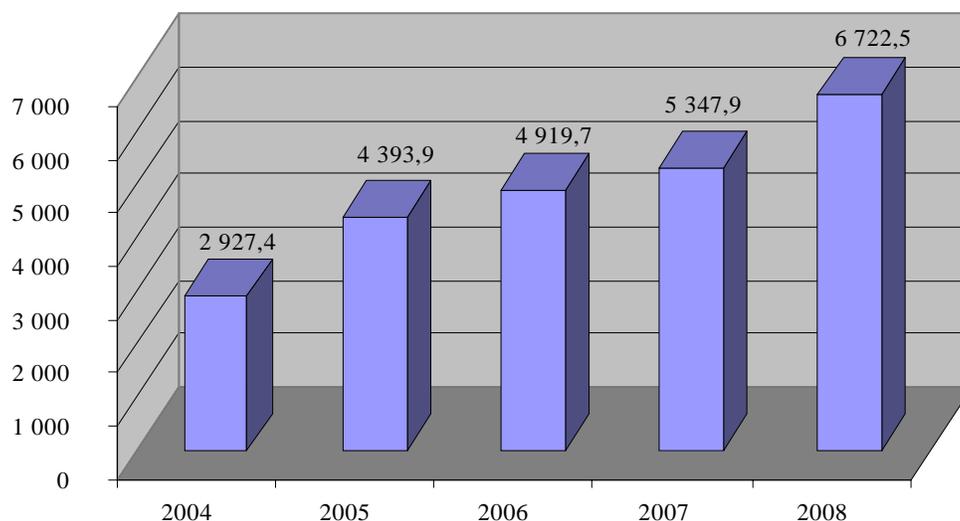
6 722 500 000 dollars. Cette hausse s'explique principalement par le démarrage de la MINUAD et de la MINURCAT ainsi que par le renforcement des opérations de la FINUL. Ces augmentations ont été en partie compensées par une baisse des contributions mises en recouvrement pour la MINUS et pour l'ONUB (celui-ci ayant été fermé).

5. La figure I.1 illustre l'évolution des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des missions de maintien de la paix au titre de l'exercice 2007/08 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.1

Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



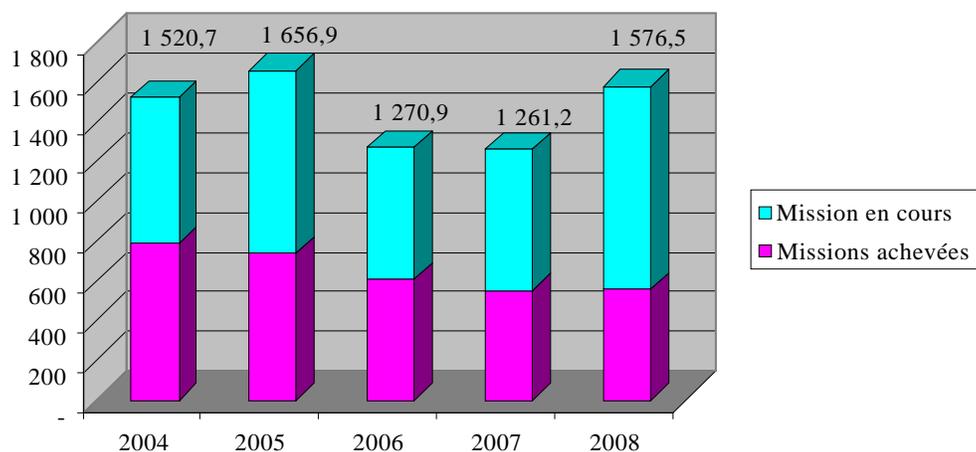
D. Contributions non acquittées

6. Le montant des contributions non acquittées pour les missions en cours a enregistré une hausse de 44 %, passant de 707,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2006/07 à 1 018 9000 000 dollars à la fin de l'exercice 2007/08. Les contributions non acquittées pour les missions achevées n'ont enregistré qu'une variation mineure, passant de 553,7 millions de dollars à 557,6 millions de dollars au cours de la même période. Le montant total des contributions non acquittées est passé à 1 576 500 000 dollars.

7. La figure I.2 illustre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2007/08 et pour les quatre exercices antérieurs.

Figure I.2
**Contributions non acquittées pour les opérations de maintien de la paix
 des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



8. Le tableau I.2 donne le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré, ainsi que pour les quatre exercices antérieurs.

Tableau I.2
Contributions non acquittées au 30 juin 2008

(En millions de dollars des États-Unis)

	30 juin 2004	30 juin 2005	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2008
Mission en cours^a					
UNFICYP	14,9	14,2	16,1	13,2	19,1
FNUOD/FUNU	15,9	12,0	16,6	11,0	13,2
FINUL	62,8	51,5	60,5	145,9	137,0
MINURSO	42,5	43,6	48,8	43,9	48,5
MONUG	8,2	7,6	12,2	6,8	10,3
MINUK	98,4	77,6	51,0	42,2	46,0
MONUC	61,7	279,0	124,0	170,3	137,8
MINUEE	25,1	36,0	22,4	8,4	17,3
MINUL	245,1	51,5	57,0	63,5	28,0
ONUCI	95,8	94,2	41,4	24,9	41,1
MINUSTAH	49,0	76,5	49,9	79,5	76,5
MINUS	–	161,9	14,7	62,1	29,3
MINUT	–	–	–	22,2	11,9
MINURCAT	–	–	–	–	44,7
MINUAD	–	–	–	–	344,6

	30 juin 2004	30 juin 2005	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2008
BSLB (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6
Total partiel	733,0	919,2	661,2	707,5	1 018,9
Missions achevées^a					
ONUB	49,6	90,3	31,1	3,4	2,0
MINUSIL/MONUSIL	108,6	54,3	14,8	7,3	6,8
MANUTO	80,5	55,4	36,8	25,0	33,1
MONUIK	5,4	4,7	0,8	0,7	0,7
MINUBH	37,6	35,8	35,5	35,3	35,2
MONUT	0,1	–	–	–	–
MINUH/MITNUH/MIPONUH	19,5	19,5	19,5	19,4	19,4
MINURCA	35,7	35,6	35,6	35,6	35,6
MONUA/UNAVEM	36,4	35,9	35,8	35,4	35,4
FORDEPRENU	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
ATNUSO	9,4	9,1	9,0	8,8	8,9
MONUL	0,1	0,1	0,1	–	–
FPNU	151,0	149,5	149,4	144,5	144,1
MINUGUA	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
MINUHA	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1
MINUAR/MONUOR	10,5	7,6	1,7	1,5	1,5
ONUSAL	2,7	2,1	2,1	2,1	0,4
ONUMOSZ	18,7	18,3	18,2	16,9	16,9
ONUSOM	60,4	59,5	59,4	58,6	58,4
UNMLT	–	–	–	–	–
APRONUC	42,7	41,8	41,8	41,2	41,2
GANUPT	0,1	–	–	–	–
GOMNUII	–	–	–	–	–
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	787,7	737,7	609,7	553,7	557,6
Total	1 520,7	1 656,9	1 270,9	1 261,2	1 576,5

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées tient compte de la situation au 30 juin pour chaque exercice financier considéré.

E. Dépenses

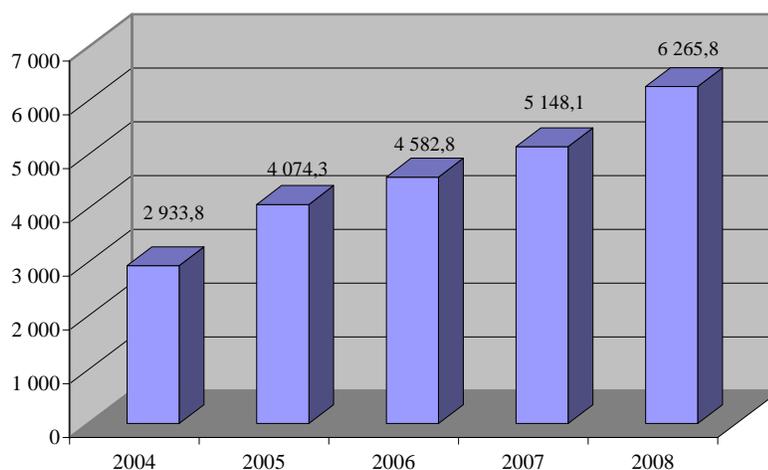
9. Les dépenses ont augmenté de 21,7 %, pour atteindre un montant total de 6 265 800 000 dollars au cours de l'exercice considéré, contre 5 148 100 000 dollars au cours de l'exercice précédent. L'augmentation nette s'explique principalement par le démarrage de la MINUAD et de la MINURCAT et par le renforcement des

opérations de la FINUL. Elle est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre de la MINUS.

10. La figure I.3 illustre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour toutes les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2007/08 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.3
Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



F. Situation de trésorerie : liquidités et passif

1. Missions en cours

11. Le tableau I.3 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice 2006/07 à des fins de comparaison.

Tableau I.3
Liquidités et passif au 30 juin 2008 : missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

Mission	Encaisse disponible ^a (1)	Passif ^b (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2008 (1) – (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2007
UNFICYP	2,7	(22,6)	(19,9)	(16,5)
FNUOD/FUNU	16,6	(12,1)	4,5	10,4
FINUL	340,7	(272,7)	68,0	(81,3)
MINURSO	1,5	(24,2)	(22,7)	(16,9)

<i>Mission</i>	<i>Encaisse disponible^a</i> <i>(1)</i>	<i>Passif^b</i> <i>(2)</i>	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2008</i> <i>(1) – (2)</i>	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2007</i>
MONUG	2,1	(4,6)	(2,5)	(0,2)
MINUK	4,3	(54,8)	(50,5)	(36,8)
MONUC	157,2	(243,6)	(86,4)	(125,5)
MINUEE	27,0	(30,6)	(3,6)	0,1
MINUL	161,6	(152,7)	8,9	12,9
ONUCI	69,7	(101,3)	(31,6)	6,6
MINUSTAH	37,3	(104,1)	(66,8)	(46,0)
MINUS	308,9	(278,0)	30,9	89,9
MINUT	38,2	(39,5)	(1,3)	14,1
MINURCAT	99,9	(130,7)	(30,8)	(1,2)
MINUAD	623,8	(751,0)	(127,2)	–
AMISOM	–	(2,2)	(2,2)	–
Total	1 891,5	(2 224,7)	(333,2)	(196,4)

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

12. Par ailleurs, le tableau I.3 illustre la détérioration de la situation générale de trésorerie des missions en cours, plus particulièrement les missions en phase de démarrage (MINUAD et MINURCAT). Qui plus est, au cours de l'exercice 2007/08, des emprunts ont dû être effectués sur les comptes des missions achevées pour la MINURSO, la MONUG, la MINUSTAH et la MINUK, afin qu'elles puissent faire face à leurs besoins opérationnels immédiats (voir tableau I.6).

13. Le tableau I.4 indique l'état au 30 juin 2008 des paiements au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, avec indication du mois au cours duquel les versements les plus récents ont été effectués.

Tableau I.4

État des paiements au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, au 30 juin 2008

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement</i> <i>(contingents et unités</i> <i>de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement</i> <i>(matériel appartenant</i> <i>aux contingents)</i>
UNFICYP	Mai 2007	Mars 2006
FNUOD/FUNU	Mai 2008	Mars 2008
FINUL	Mai 2008	Mars 2008
MINURSO	Mars 2002	Décembre 2001
MONUG	s.o.	Décembre 2006
MINUK	Novembre 2007	Juin 2004

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
MONUC	Mai 2008	Mars 2008
MINUEE	Mai 2008	Mars 2008
MINUL	Mai 2008	Mars 2008
ONUCI	Mai 2008	Mars 2008
MINUSTAH	Mai 2008	Mars 2008
MINUS	Mai 2008	Mars 2008
MINUT	Mai 2008	Mars 2008
MINURCAT	s.o.	s.o.
MINUAD	Mai 2008	Aucun

2. Missions achevées

14. Le tableau I.5 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées. En ce qui concerne les missions présentant un excédent de trésorerie, le surplus se montait au total à 207 millions de dollars; pour les missions affichant un déficit, celui-ci s'élevait à 181,3 millions de dollars. Il n'y a pas de changement notable par rapport à l'exercice précédent.

Tableau I.5

Liquidités et passif au 30 juin 2008 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a (1)</i>	<i>Passif^b (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2008 (1) - (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2007</i>
Missions présentant un excédent de trésorerie				
ONUB	76,5	70,9	5,6	24,3
MINUSIL	109,1	94,0	15,1	6,1
MANUTO	13,0	10,6	2,4	(19,4)
MONUIK	5,6	2,3	3,3	2,9
MINUBH	20,9	6,6	14,3	13,2
MONUT	5,4	2,4	3,0	2,7
MONUA/UNAVEM	23,5	–	23,5	20,7
FORDEPRENU	18,1	7,5	10,6	9,7
ATNUSO	22,8	8,8	14,0	12,8
MONUL	8,0	3,2	4,8	4,4
FPNU	88,3	41,0 ^c	47,3	62,1
MINUHA	51,7	28,7	23,0	18,4
MINUAR/MONUOR	29,4	3,9	25,5	24,0
ONUSAL	6,3	2,7	3,6	1,6

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2008 (1) - (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2007</i>
ONUMOZ	0,8	–	0,8	0,5
UNMLT	0,3	0,1	0,2	0,1
GANUPT	17,1	12,0	5,1	4,1
GOMNUII	4,9	–	4,9	4,7
Total partiel	501,7	294,7	207,0	192,9
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MINUH/MITNUH/MIPONUH	0,2	7,5	(7,3)	(7,4)
MINURCA	0,1	23,9	(23,8)	(23,8)
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
ONUSOM	4,3	19,7	(15,4)	(16,5)
APRONUC	1,2	41,2	(40,0)	(40,2)
FUNU (1956)	–	47,5	(47,5)	(44,6)
ONUC	–	47,2	(47,2)	(47,0)
Total partiel	5,8	187,1	(181,3)	(179,6)
Total	507,5	481,8	25,7	13,3

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif, y compris des excédents de 29,6 millions et de 14,1 millions de dollars à transférer des FPNU et de la MINUHA, respectivement.

^c Non compris les recettes comptabilisées d'avance, d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

15. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêt pour les missions de maintien de la paix en cours. Pendant l'exercice considéré, de nouveaux emprunts ont été faits sur les comptes des FPNU (72 millions de dollars), de la MINURSO (24 millions de dollars), de la MONUG (10 millions de dollars), de la MINUSTAH (20 millions de dollars) et de la MINUK (18 millions de dollars). Le montant total des prêts non remboursés au 30 juin 2008 s'élevait à 37,6 millions de dollars. Au 30 juin 2007, ce montant s'établissait à 18,1 millions de dollars. Le tableau I.6 donne le détail des emprunts et des remboursements.

Tableau I.6
Emprunts sur les comptes de missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

Bénéficiaire	Source	Solde d'ouverture, 1 ^{er} juillet 2007	Montant de l'emprunt	Montant du remboursement	Solde de clôture, 30 juin 2008	Date de l'emprunt	Date du remboursement
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	–
MANUH	MINUHA	9,4	–	2,0	7,4	Août 1999	Août 2007
MINURSO	FPNU	0,5	–	0,5	–	Juillet 2006	Décembre 2007
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Décembre 2006	Décembre 2007
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Novembre 2006	Janvier 2008
MINURSO	FPNU	–	3,0	3,0	–	Août 2007	Janvier, mars 2008
MINURSO	FPNU	–	6,0	3,5	2,5	Août 2007	Mars 2008
MINURSO	FPNU	–	4,0	3,5	0,5	Décembre 2007	Juin 2008
MINURSO	FPNU	–	4,0	–	4,0	Mars 2008	–
MINURSO	FPNU	–	4,0	–	4,0	Mai 2008	–
MINURSO	FPNU	–	3,0	–	3,0	Juin 2008	–
MONUG	FPNU	–	4,5	4,5	–	Octobre 2007	Janvier, mars 2008
MONUG	FPNU	–	2,0	2,0	–	Mars 2008	Mars, avril 2008
MONUG	FPNU	–	3,5	3,5	–	Mai 2008	Juin 2008
MINUSTAH	FPNU	–	10,0	10,0	–	Octobre 2007	Novembre 2007
MINUSTAH	FPNU	–	10,0	10,0	–	Novembre 2007	Novembre 2007
MINUK	FPNU	–	5,0	5,0	–	Décembre 2007	Janvier 2008
MINUK	FPNU	–	13,0	–	13,0	Juin 2008	–
Total		18,1	72,0	52,5	37,6		

G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

16. Pendant l'exercice 2007/08, des emprunts d'un montant total de 35 millions de dollars ont été contractés sur le Fonds de réserve pour financer le démarrage de la MINUAD durant la période de décembre 2007 à début février 2008. Ils ont été remboursés à la fin février 2008. Par ailleurs, les prêts consentis en janvier 2008 aux fins du démarrage de la MINURCAT, pour un montant total de 3 millions de dollars, ont été remboursés en février 2008, tandis que les prêts consentis aux fins du démarrage de l'AMISOM en juin 2008, pour un montant total de 2 millions de dollars, demeuraient non réglés au 30 juin 2008.

17. Au 30 juin 2008, le Fonds de réserve disposait d'un fonds de roulement de 150 millions de dollars et présentait un excédent cumulé de 7 792 200 dollars. Conformément à la résolution 62/250 de l'Assemblée générale, un montant de 469 600 dollars provenant de l'excédent cumulé, et correspondant au solde de l'excédent du Fonds au 30 juin 2007, sera affecté au financement du compte d'appui

aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09; l'Assemblée décidera de l'affectation du solde de l'excédent au 30 juin 2008, soit 7 322 600 dollars.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

18. Le montant total des dépenses imputées au compte d'appui a augmenté de 44,8 millions de dollars, passant de 177,7 millions de dollars pour l'exercice 2006/07 à 222,5 millions de dollars pour l'exercice considéré, du fait principalement de la hausse des dépenses au titre du personnel civil résultant de l'expansion générale des opérations de maintien de la paix.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

19. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère, notamment, le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites et les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Au cours de l'exercice 2007/08, du matériel prélevé sur les stocks stratégiques, d'une valeur de remplacement estimée à 77,2 millions de dollars, a été expédié à diverses missions de maintien de la paix et missions politiques, permettant de dégager des fonds pour reconstituer ces stocks. Les dépenses afférentes à cette reconstitution se sont chiffrées à 55,4 millions de dollars. Au 30 juin 2008, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'établissait à 96,9 millions de dollars, dont 9,3 millions de dollars en biens durables. Il s'agissait notamment de stocks d'une valeur de 16,8 millions de dollars expédiés aux missions mais pas encore reçus et de stocks d'une valeur de 11,8 millions de dollars dont l'expédition avait été décidée, si bien que la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles pour une expédition immédiate s'élevait à 59 millions de dollars.

J. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

20. Les montants à provisionner dans le cadre des opérations de maintien de la paix au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevaient au total à 519,8 millions de dollars, soit 57,5 millions de dollars pour les jours de congé accumulés, 52,4 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 409,9 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service. Les montants à provisionner au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont comptabilisés dans des états financiers individuels, tandis que ceux concernant l'assurance maladie après la cessation de service sont regroupés dans l'état XXIII.

21. Le montant total des charges à payer par l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalué selon des méthodes actuarielles, s'élevait à 2 430 900 000 dollars au 31 décembre 2007, la partie concernant les opérations de maintien de la paix s'établissant à 389,6 millions de dollars. Après report au 30 juin 2008, les charges à prévoir à cette date pour les opérations de maintien de la paix ont été estimées à 409,9 millions de dollars.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient des informations complémentaires qui ont été demandées au Secrétaire général.

Passation par profits et pertes d'espèces ou d'effets à recevoir

2. Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8, des espèces et sommes à recevoir d'un montant de 30 824 dollars ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008. Un état récapitulatif a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes conformément à la règle susmentionnée.

Passation par profits et pertes de biens

3. Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9, des articles d'un coût d'origine de 11 076 530 dollars ont été passés par profits et pertes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008. Ces pertes se répartissent comme suit :

	<i>Coût d'origine (en dollars É.-U.)</i>
Dégâts/accidents	3 864 150
Pertes/vols	809 355
Matériel défectueux	5 632 243
Écarts d'inventaire/divers	773 782
Total	11 076 530

4. La passation en charges de ces articles a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'origine de l'ensemble des biens durables détenus par les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2007 s'établissait à 1 561 938 000 dollars, comme indiqué dans la note 13 afférente aux états financiers. Un état récapitulatif indiquant la valeur d'inventaire des biens durables ainsi que les articles passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2008. Les audits ont porté sur 15 missions en cours et sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ainsi que sur les transactions et opérations financières relatives au maintien de la paix au Siège, notamment le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui et 25 missions achevées.

Le Comité a formulé une opinion assortie de commentaires ainsi que deux observations concernant les états financiers portant sur l'exercice à l'examen, comme il est indiqué au chapitre III. La première observation porte sur le matériel durable. Malgré une amélioration des procédures utilisées pour établir les inventaires physiques, des écarts importants ont été relevés dans plusieurs missions lorsque les résultats des inventaires ont été comparés aux soldes figurant dans les registres des actifs. Il a été constaté par ailleurs qu'un certain nombre de missions détenaient des actifs excédentaires. Si ces insuffisances ne sont pas corrigées dans les meilleurs délais, elles continueront de limiter la capacité des missions de gérer efficacement les actifs dont elles disposent.

La deuxième observation a trait aux biens non durables. L'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables du système des Nations Unies prévoit de comptabiliser les stocks. Seule la valeur des biens non durables faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide, soit 9 310 000 dollars, est indiquée dans la note 13 relative aux états financiers. Or, selon le système Galileo, les missions de maintien de la paix détenaient en stock des biens durables d'une valeur totale de 436 920 000 dollars au 30 juin 2008. Cette information n'apparaissait pas dans les notes relatives aux états financiers et plusieurs écarts ont été constatés lors des inventaires physiques pratiqués par le Comité. L'Administration a expliqué que la valeur des biens non durables correspondant à des stocks stratégiques pour déploiement rapide était publiée à titre exceptionnel afin de rendre compte de la valeur globale de ces stocks. Cette information n'était pas disponible pour l'ensemble des biens non durables parce qu'il était difficile dans la pratique d'obtenir des données fiables tant que de nouveaux systèmes n'auraient pas été mis en place. En outre, l'information financière n'était pas communiquée de façon uniforme au sein du système des Nations Unies. Le Comité des commissaires aux comptes considère cependant que la comptabilisation exacte et l'indication de la valeur de tous les biens durables dans les états financiers renforceraient la transparence et la responsabilité et amélioreraient la présentation de l'information financière. Elles contribueraient en outre à améliorer les méthodes de gestion visant à optimiser les contrôles et à réduire les risques.

Pour l'exercice 2006/07, le Comité a formulé une observation concernant l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs. Pour l'exercice 2007/08, il a constaté une amélioration concernant l'annulation de ce type d'engagements. Il est d'avis qu'un examen constant et le renforcement de la gestion de ces engagements amélioreront la qualité de l'information financière.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois. Sur les 44 recommandations qui ont été partiellement mises en œuvre et les 5 recommandations qui n'ont pas été appliquées, 26 (53 %) avaient trait à l'exercice 2006/07, 9 (19 %) à l'exercice 2005/06, 6 (12 %) à l'exercice 2004/05, 7 (14 %) à l'exercice 2003/04 et 1 (2 %) à l'exercice 2001/02. Le Comité a constaté une détérioration du taux d'application par rapport à l'exercice précédent.

Contributions en nature

En réponse à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes a examiné les contributions en nature. Pour l'exercice 2007/08, les états financiers de quatre missions ont fait apparaître des contributions volontaires en nature d'un montant total de 8 660 000 dollars. Toutefois, les installations mises à disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces n'étaient pas comptabilisées dans les états financiers. Le Comité recommande que l'Administration examine de nouveau ses procédures relatives à la comptabilisation des contributions en nature, afin d'améliorer la qualité de l'information financière qu'elle fournit.

Recettes et dépenses

Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 6 milliards 880 millions de dollars, contre 5 milliards 510 millions de dollars¹ pendant l'exercice précédent, soit une progression de 25 %, tandis que le montant des dépenses a totalisé 6 milliards 270 millions de dollars, contre 5 milliards 150 millions de dollars pendant l'exercice précédent, soit une augmentation de 22 %, d'où un excédent de 610 millions de dollars, contre 360 millions pendant l'exercice précédent.

Contributions statutaires à recevoir

Au 30 juin 2008, les contributions statutaires à recevoir s'élevaient à 1 milliard 580 millions de dollars, en hausse de 25 % par rapport au montant de 1 milliard 260 millions de dollars enregistré au 30 juin 2007. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 45 % des contributions non acquittées pour les missions en cours, qui sont passées de 693 870 000 dollars au 30 juin 2007 à 1 milliard 10 millions de dollars au 30 juin 2008. Le montant des contributions à recevoir depuis plus de deux ans au 30 juin 2008 s'élevait à 609 420 000 dollars, soit 39 % du total.

L'Administration a poursuivi sa politique consistant à ne pas constituer de provision en cas de retard dans le versement des sommes mises en recouvrement. Le Comité continue à être d'avis que la constitution d'une provision aiderait à rendre compte de façon plus réaliste des montants restant à recevoir.

Engagements non réglés

Au 30 juin 2008, les engagements non réglés s'élevaient à 1 milliard 390 millions de dollars, représentant 22 % du total des dépenses et 43 % de plus que les 973,5 millions de dollars enregistrés un an plus tôt. L'augmentation était principalement due aux 601 millions de dollars d'engagements non réglés souscrits par la MINUAD nouvellement créée.

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les annulations d'engagements comme demandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et a noté un recul depuis le 30 juin 2006. Il a également constaté que certaines missions n'avaient pas strictement respecté les critères applicables en souscrivant des engagements.

Prestations dues à la cessation de service

Au 30 juin 2008, les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (hors assurance maladie après la cessation de service) s'élevaient à 109 930 000 dollars, dont 57 550 000 dollars pour les reliquats de congés payés et 52 380 000 dollars pour les prestations liées au rapatriement. Le Comité a constaté que des données erronées concernant les reliquats de congés payés avaient servi au calcul des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service. Cela dénote à quel point il importe de faire un rapprochement entre les états de présence établis par les sections des ressources humaines et les données dont disposent les services financiers.

Obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

En application des résolutions 60/255 et 61/264 de l'Assemblée générale, l'Administration a commencé à faire état des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans les états financiers de l'exercice 2006/07. Au 30 juin 2008, le montant de ces obligations s'élevait à 409 890 000 dollars, après actualisation sur la base d'une évaluation actuarielle qui fixait ce montant à 389 620 000 dollars au 31 décembre 2007.

Application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Secrétariat de l'ONU étant responsable de la comptabilité des opérations de maintien de la paix et de l'information financière les concernant, l'application des Normes par ces dernières devra être synchronisée avec celle du Secrétariat.

Or, d'après les dernières informations communiquées par l'Administration, il semble que le Secrétariat ne sera pas en mesure d'appliquer les normes IPSAS en 2010, mais seulement en 2012, en raison des retards survenus dans l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré. Le Comité souligne combien il importe de veiller au strict respect des délais d'achèvement des différentes activités liées à l'application des Normes.

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité des commissaires aux comptes d'analyser la manière dont l'utilisation et la configuration du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ont évolué à ce jour et évolueront à l'avenir (A/59/736). Il lui a également demandé d'analyser le compte d'appui (A/60/807) en tenant compte du rapport de l'Administration sur la question. Néanmoins, celui-ci n'était pas encore paru au moment où le présent document a été établi. Le Comité des commissaires aux comptes a cependant procédé à une analyse du compte d'appui et noté qu'il n'y avait pas de formule définie traduisant la corrélation entre le volume et la complexité des activités de maintien de la paix et le montant du compte d'appui.

Passation de biens par profits et pertes

Au 30 juin 2008, il y avait 39 333 éléments d'actif à passer par profits et pertes ou à céder, dont certains depuis plus de deux ans. Certains signes tendaient à montrer que la passation par profits et pertes avait pris du retard dans plusieurs missions.

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

Plusieurs missions ne se conformaient pas parfaitement aux directives sur la budgétisation axée sur les résultats selon lesquelles : a) les indicateurs de succès et les produits devaient être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps; b) les résultats effectifs dont il était rendu compte dans les rapports sur l'exécution du budget devaient être étayés par des justificatifs. Le Comité a déjà soulevé le problème dans son rapport précédent, mais les progrès accomplis laissaient à désirer.

Gestion des achats et des marchés

Le Comité a constaté plusieurs lacunes touchant la planification des achats, les délais, les évaluations techniques, les dossiers présentés a posteriori et la passation des marchés. Ces lacunes risquent de compromettre l'équité, la transparence et l'intégrité des opérations d'achat et d'entraîner des pertes financières pour l'Organisation. Les principaux problèmes sont décrits ci-après :

a) Au Siège, par suite de l'insuffisance de la planification et des études de marché, un marché exclusif d'un montant maximal de 250 350 000 dollars a été attribué à un fournisseur aux fins de la prestation de services logistiques. Comparé à un marché analogue conclu avec le même fournisseur dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, les frais de gestion prévus dans le cadre du marché exclusif sont nettement plus élevés;

b) En raison du retard pris par le Département de l'appui aux missions et de l'urgence des besoins opérationnels, le Comité des marchés du Siège a recommandé l'approbation d'un contrat exclusif pour les services de restauration de la MINUAD à concurrence de 12 020 000 dollars. La même raison a incité le Comité des marchés du Siège à recommander l'approbation de la prolongation de deux contrats cadres, autorisant ainsi le dépassement du plafond fixé à 4 740 000 dollars, au lieu de lancer un nouvel appel d'offres;

c) À la FINUL, l'inadéquation de la stratégie d'achat de services de restauration a incité le Comité des marchés du Siège à rejeter par deux fois la

proposition qui lui était soumise. Le nouveau réfectoire était toujours inutilisé en septembre 2008 après l'achèvement des travaux de construction en avril 2008;

d) À la Division des achats, la passation de marchés pour la fourniture de carburant a duré plus de 600 jours et n'était pas encore achevée au moment de l'audit, tandis qu'au Département de l'appui aux missions, l'évaluation technique aux fins de l'achat de matériel électrique a duré près d'un an;

e) Le nombre de dossiers présentés a posteriori a augmenté de 34 %, passant de 70 à 94, et le montant des marchés correspondant a augmenté de 274 %, passant de 86 millions à 322 millions de dollars. D'après les échantillonnages, cela tenait principalement à l'insuffisance de la planification et de la gestion des marchés;

f) Dans certains cas, l'évaluation technique n'était pas conforme aux pratiques en vigueur. Par exemple, au Siège, les critères d'évaluation d'un marché ont été modifiés après la publication du dossier d'appel d'offres. De même, à la FINUL, un fournisseur a obtenu le marché alors qu'il ne répondait pas aux conditions obligatoires définies dans l'évaluation technique;

g) À la MINUS, les propositions techniques et les propositions financières ont été ouvertes en même temps, contrairement aux dispositions du Manuel des achats. Le marché a été attribué au fournisseur qui avait obtenu la deuxième meilleure note, sans qu'aucune raison ait été donnée. Le prix définitif du marché signé avec le fournisseur s'établissait à 2 940 000 dollars, soit 19,99 % de plus que l'offre initiale de 2 450 000 dollars, à peine 0,01 % de moins que le seuil de 20 % fixé pour que le Comité des marchés du Siège soit saisi du dossier;

h) La Division des achats n'avait pas reçu une garantie de bonne fin d'un montant de 424 659 euros pour un marché s'étalant sur cinq ans, alors que le fournisseur avait accepté de déduire le montant de la caution des factures présentées à l'Organisation. Celle-ci courait donc un risque si le contrat n'était pas correctement exécuté.

Biens non durables

La valeur totale des biens non durables détenus par les missions de maintien de la paix mais non utilisés, soit 436 920 000 dollars au 30 juin 2008, n'était pas divulguée dans les états financiers. Le Comité considère que l'indication de la valeur de tous les biens non durables dans les états financiers renforcerait la transparence et la responsabilité et améliorerait la présentation de l'information financière. Il a également constaté des écarts entre les dénombrements et les comptes d'inventaire figurant dans les bases de données, et des lacunes touchant les biens excédentaires et le contrôle de l'entreposage.

Biens durables

Comme indiqué dans la note 13 relative aux états financiers, la valeur des biens durables au 30 juin 2008 s'élevait à 1 milliard 560 millions de dollars. La comparaison des résultats des vérifications physiques et des comptes d'inventaire figurant dans le système Galileo a fait apparaître des écarts notables. Plusieurs missions détenaient également des stocks excédentaires, comme le montraient les ratios de stocks.

Stocks stratégiques pour déploiement rapide

La note 13 relative aux états financiers fait apparaître un montant de 87 650 000 dollars représentant la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide détenus par la Base de soutien logistique des Nations Unies au 30 juin 2008. Toutefois, les stocks tardaient parfois beaucoup à être déployés et reconstitués. Par ailleurs, le dispositif actuel de reconstitution des stocks retardait les livraisons et l'évaluation des besoins.

Gestion du parc de véhicules

Au 30 juin 2008, le parc automobile des opérations de maintien de la paix comptait 22 104 véhicules. Certaines missions n'avaient pas installé le système de suivi des véhicules (système CarLog) sur tous leurs véhicules. Certaines n'avaient pas mis intégralement en œuvre les procédures de rotation et de remplacement des véhicules, et l'on continuait à constater des disparités dans l'utilisation des véhicules. De plus, la MINUAD et la MINURCAT n'avaient pas de réserve stratégique de carburant.

Gestion des rations

Le montant total des dépenses engagées au titre des rations dans les opérations de maintien de la paix s'est élevé à 225 890 000 dollars pendant l'exercice considéré. Le Comité a constaté que certaines missions ne respectaient pas les consignes relatives à la température de stockage des rations. De plus, les demandes de rations présentées par certaines missions n'étaient pas fondées sur l'effectif réel des rationnaires.

Opérations aériennes

Pendant l'exercice budgétaire considéré, le montant total des dépenses consacrées aux opérations aériennes s'est élevé à 583 460 000 dollars, dont 418 270 000 dollars au titre des frais de location d'appareils destinés aux missions de maintien de la paix, soit 6 % de moins que le montant inscrit au budget. Le nombre d'heures de vol effectives a atteint 105 823 heures, soit 21 % de moins que le nombre d'heures prévu au budget. Le Comité estime qu'il faut analyser la raison de ces écarts afin d'améliorer la situation. Il a également formulé des observations quant aux améliorations à apporter à la sécurité aérienne et aux procédures de livraison et de déploiement des appareils.

Informatique

À la Base de soutien logistique des Nations Unies, 67 % des locaux occupés par les Services de transmissions et de l'informatique sont constitués par des conteneurs et autres abris dans lesquels fonctionnent tous les serveurs cruciaux et du matériel connexe. Cela pourrait nuire au bon fonctionnement et à la fiabilité du centre informatique et du pôle de télécommunications de l'ONU. La MINURCAT a établi un plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre mais n'y a pas encore mis la dernière main ni ne l'a mis à l'essai, tandis que les mécanismes de contrôle des systèmes Mercury et Sun présentaient des lacunes à la MINUK.

Gestion des ressources humaines

Le Comité a noté que le taux global de vacance de postes dans les missions était passé de 23 % en 2007 à 27 % en 2008. Le taux de vacance moyen pour les postes d'encadrement et de direction compris entre les classes P-4 et D-2 était de 36 % au 30 juin 2008. Par ailleurs, dans certaines missions, les délais de recrutement dépassaient le délai maximal de 120 jours. Le Comité craint que les forts taux de vacance de postes ne compromettent l'exécution des mandats des missions. De plus, les missions n'avaient pas encore établi leurs plans d'action Ressources humaines pour l'exercice 2008/09, bien que celui-ci soit déjà en cours.

Préparation des missions intégrées

La mise au point des directives relatives à la préparation des missions intégrées n'était pas encore achevée, aussi le Comité des commissaires aux comptes n'a pas pu en évaluer l'efficacité comme le lui avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Projets à effet rapide

Dans certaines missions, les ressources financières affectées aux projets à effet rapide n'avaient pas été utilisées pendant les périodes prévues et certains projets à effet rapide n'avaient pas été achevés dans les délais prévus. De plus, les directives régissant les projets à effet rapide n'étaient pas prêtes à la fin du deuxième trimestre de 2008, date butoir indiquée par le Secrétaire général.

Auditeurs résidents

De nombreux audits programmés par les auditeurs résidents du Bureau des services de contrôle interne n'ont pas été entrepris ou achevés. En 2007, seuls 65 des 201 audits programmés, soit 32 %, avaient été achevés au 31 décembre 2007. Le Comité juge que le pourcentage de postes d'auditeur résident vacants, 36 %, est préoccupant puisqu'il a retardé l'exécution du plan d'audit.

Recommandations

Compte tenu de ses constatations, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations. L'Administration et les missions devraient notamment :

- a) **Réexaminer les procédures relatives à la comptabilisation des contributions en nature, afin d'améliorer la qualité de l'information financière;**
- b) **Garder à l'étude la possibilité de constituer des provisions en cas de retards dans le recouvrement de quotes-parts non acquittées, afin de pouvoir déterminer avec précision et déclarer la valeur des contributions statutaires dues de longue date;**
- c) **Respecter strictement les conditions applicables à la souscription d'engagements énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans le Manuel des achats;**

- d) Veiller à ce que les services financiers des différentes missions effectuent un rapprochement avec les états de présence que tiennent les sections des ressources humaines lorsqu'ils calculent les reliquats de congés payés pour déterminer les prestations dues à la cessation de service;
- e) Achever rapidement le rapport sur les dépenses au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix et mettre au point une méthode permettant de déterminer les effectifs imputés au budget du compte d'appui;
- f) Déterminer les causes des retards dans la passation par profits et pertes et la cession des biens durables et prendre les mesures nécessaires pour conclure rapidement toutes les opérations en attente;
- g) Prendre les dispositions nécessaires pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports;
- h) Élaborer sans tarder une stratégie de passation des marchés lors du démarrage d'une mission et effectuer les études de marché voulues avant d'envisager la passation d'un marché exclusif en vue de garantir la transparence des procédures d'achats;
- i) Négocier, avec le fournisseur retenu pour le Dispositif d'appui renforcé au Darfour, des frais de gestion qui n'aillent pas à l'encontre des intérêts de l'Organisation et prendre en compte les modifications éventuellement apportées à la valeur des marchés lors de la passation de contrats à frais de gestion fixes;
- j) Planifier les achats bien à l'avance afin que les procédures prévues se déroulent conformément aux directives du Manuel des achats et renforcer le contrôle des marchés pour éviter de prolonger les contrats au-delà de leur montant plafond;
- k) Élaborer une stratégie d'achat appropriée avant de lancer une procédure d'achat complexe et passer sans tarder un marché de services de restauration pour le nouveau réfectoire afin d'utiliser le bâtiment correspondant dans les meilleurs délais;
- l) Achever la passation du marché concernant la fourniture de carburant aux missions;
- m) Accélérer le processus d'évaluation technique pour les futures passations de marché;
- n) Prendre les dispositions voulues pour réduire le nombre des dossiers présentés a posteriori pour examen au Comité des marchés du Siège;
- o) Respecter les critères et les modalités d'évaluation technique prévus dans les dossiers d'appel d'offres ou informer tous les destinataires de ces dossiers des modifications éventuelles des critères d'évaluation de façon à garantir l'équité, l'intégrité et la transparence de la procédure d'évaluation;
- p) Respecter les impératifs de l'évaluation technique à l'avenir;
- q) Appliquer rigoureusement les dispositions du Manuel des achats et le Règlement financier et les règles de gestion financières de l'Organisation en

ouvrant et en évaluant les propositions techniques avant d'examiner les propositions financières et verser au dossier correspondant toutes les pièces justifiant la non-attribution du marché aux soumissionnaires les mieux classés dans l'évaluation;

r) Examiner tous les marchés se rapportant à des opérations de maintien de la paix pour garantir l'application rigoureuse des directives du Manuel des achats relatives au versement des garanties de bonne fin par les fournisseurs, en vue de prémunir l'Organisation contre toute perte qui résulterait d'une prestation ne donnant pas satisfaction ou de la non-exécution d'un marché;

s) Effectuer sans tarder tous les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers à la fin de l'exercice;

t) Veiller à ce que des vérifications physiques complètes et détaillées soient effectuées au cours des futurs exercices pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers;

u) Faire en sorte que les écarts soient rapidement examinés et que des mesures correctives soient prises pour que ces anomalies ne se reproduisent pas;

v) Examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues;

w) Déterminer les causes de la lenteur du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide et revoir le dispositif de reconstitution des stocks et les procédures qui y sont liées en vue d'accélérer les opérations;

x) Faire tout ce qu'il faut pour que le système de suivi des véhicules soit pleinement opérationnel;

y) Se conformer strictement aux règles relatives à la rotation et au remplacement des véhicules définies dans le Manuel provisoire de 2004 des procédures relatives au transport terrestre dans les missions;

z) Maintenir les stocks de carburant à un niveau suffisant en cas d'urgence;

aa) Respecter strictement les consignes relatives au stockage des rations, notamment en installant des thermomètres permettant de contrôler leur température;

bb) Recevoir uniquement le nombre de rations correspondant à l'effectif réel des rationnaires;

cc) Analyser les écarts relatifs aux frais de location des appareils et ceux touchant les heures de vol effectives dans les différentes missions;

dd) Prendre les mesures voulues pour utiliser les montants prévus au titre des services de sauvetage en cas d'incendie et des services météorologiques;

ee) Accélérer la remise en état de l'aéroport et les opérations de déploiement et s'assurer qu'il y a suffisamment d'appareils pour s'acquitter du mandat prescrit;

ff) Évaluer les arrangements relatifs aux infrastructures des Services de transmissions et de l'informatique, afin de mieux protéger le matériel et de veiller à ce qu'il fonctionne sans incident et de façon ininterrompue sur une longue période;

gg) Mettre sans tarder la dernière main au plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre et l'actualiser périodiquement;

hh) Prendre d'urgence des mesures pour pourvoir les postes vacants dans les missions, afin que celles-ci puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats;

ii) Prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement;

jj) Mettre en place des plans d'action Ressources humaines conformément aux instructions données par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions;

kk) Prendre des mesures pour que la mise au point des directives relatives à la préparation des missions intégrées soit achevée dès que possible;

ll) Suivre de près tous les projets à effet rapide, afin que ceux-ci soient exécutés dans les délais prévus;

mm) Prendre des mesures appropriées pour accélérer l'élaboration des directives relatives aux projets à effet rapide et pour faire en sorte qu'elles soient appliquées dans toutes les missions;

nn) Contrôler soigneusement les plans de travail des auditeurs résidents afin que les audits soient exécutés et achevés dans les délais;

oo) Accélérer le pourvoi de tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les missions.

Les autres recommandations du Comité sont présentées aux paragraphes 42, 78, 82, 85, 87, 90, 129, 138, 152, 160, 164, 174, 180, 181, 184, 187, 193, 199, 202, 206, 209, 231, 233, 238, 242, 246, 250, 259, 264, 267, 273, 280, 296, 307, 311, 314, 328, 332, 336, 342, 345, 351, 359, 369, 372, 374, 375, 379, 383, 392, 400, 403, 407, 416, 419, 421, 424, 429, 432, 439, 442, 467, 481 et 482. Elles n'abordent pas la question des sanctions ou mesures disciplinaires que l'Administration pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant régulièrement failli à l'obligation de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des instructions administratives et des directives connexes

¹ Les montants ont été retraités conformément à la nouvelle présentation (il n'est pas tenu compte du montant de 29 020 000 dollars provenant des réserves et des soldes des fonds).

A. Introduction

1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2008 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Comme l'Assemblée générale l'y avait invité au paragraphe 6 de sa résolution 47/211, le Comité a continué ses vérifications portant sur le Siège, sur 14 missions en cours, sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, sur 24 missions terminées, sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et sur les prestations d'assurance maladie après la cessation de service dues au personnel des opérations de maintien de la paix. La liste complète des entités concernées figure à l'annexe I.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes des opérations de maintien de la paix et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de leurs activités. L'Assemblée générale avait demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes 10 à 13.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu 16 lettres d'observations.

6. Le Comité doit encore examiner la restructuration des opérations de maintien de la paix, qui se poursuivait lorsque l'audit a été planifié.

7. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux, ni qu'elle ne s'y applique pas.

8. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

2. Coordination avec les services d'audit interne

9. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes. Le présent rapport rend compte des résultats de l'examen des activités des auditeurs résidents mené par le Comité.

B. Constatations détaillées et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

10. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations formulées dans ses rapports sur l'exercice clos le 30 juin 2007.

11. Sur un total de 72 recommandations portant sur l'exercice 2006/07, 23 (32 %) avaient été appliquées intégralement et 44 (61 %) partiellement, tandis que 5 (7 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre. Le Comité a noté que le taux d'application avait baissé par rapport à l'exercice précédent. On trouvera dans le présent rapport le détail des mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet. Ces éléments sont également récapitulés à l'annexe II.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

12. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué à l'annexe II.

13. Sur les 44 recommandations qui avaient été partiellement mises en œuvre et les 5 qui ne l'avaient pas été du tout, 26 (soit 53 %) remontaient à l'exercice 2006/07, 9 (19 %) à l'exercice 2005/06, 6 (12 %) à l'exercice 2004/05, 7 (14 %) à l'exercice 2003/04 et 1 (2 %) à l'exercice 2001/02.

2. Demandes formulées par des organes délibérants

14. Lorsqu'il a examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé, dans son rapport A/62/823, que soient réalisés un certain nombre de travaux d'audit supplémentaires. Les résultats de ces demandes, qui s'ajoutent aux demandes de

caractère continu formulées précédemment par le Comité consultatif, sont indiqués dans les sections pertinentes du présent rapport.

3. Situation financière

Principaux ratios financiers

15. Comme le montre le tableau II.1, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 la situation financière est restée relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent. La principale observation formulée par le Comité est que le ratio des engagements non réglés sur le total du passif a augmenté, comme cela est précisé dans la suite du présent rapport.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Ratio	Au 30 juin				Numérateur et dénominateur du ratio de 2008 ^a
	2005	2006	2007	2008	
Contributions statutaires non acquittées/total de l'actif ^b	0,45	0,34	0,33	0,35	1576,50/4485,88
Disponibilités/total de l'actif ^c	0,48	0,59	0,59	0,59	2637,72/4485,88
Disponibilités/passif (missions en cours, fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui et Base de soutien logistique des Nations Unies) ^d	0,82	1,25	0,80	0,78	2130,11/2743,12
Disponibilités/passif (missions terminées) ^d	0,76	0,76	0,85	0,90	507,61/565,55
Engagements non réglés/total du passif ^e	0,62	0,57	0,37	0,44	1389,24/3168,53

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

^a En millions de dollars des États-Unis.

^b Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^d Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^e Plus le ratio est élevé, moins l'entité règle ses engagements. Un ratio élevé est donc un signe défavorable.

Contributions en nature

16. En réponse à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/823, par. 9), le Comité des commissaires aux comptes a examiné les contributions en nature. Les contributions volontaires en nature approuvées dans le budget de l'exercice 2007/08 s'élevaient à 7 760 000 dollars. Pour cet exercice, les états financiers de quatre missions indiquent des contributions volontaires en nature d'un montant total de 8 660 000 dollars, dont le détail est précisé dans les notes de bas de page. De plus, l'UNFICYP et la MINURSO, ainsi que la BSLB, ont bénéficié d'installations mises à disposition dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou de la mission ou d'autres accords avec les États Membres accueillant leurs opérations. Au 30 juin 2008, la valeur totale de ces installations était de 4 640 000 dollars. L'Administration a informé le Comité que la valeur des installations mises à disposition dans le cadre d'accords sur le statut des forces n'était pas comptabilisée dans les états financiers, conformément aux procédures comptables applicables aux contributions volontaires, telles que décrites dans les notes relatives aux états financiers.

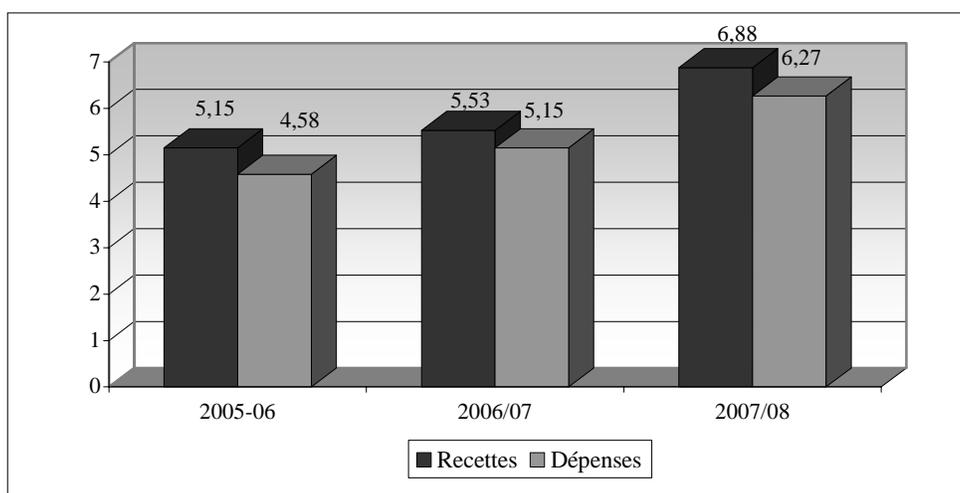
17. Le Comité recommande à l'Administration de réexaminer ses procédures relatives à la comptabilisation des contributions en nature, afin d'améliorer la qualité de l'information financière qu'elle fournit.

Analyse des recettes et des dépenses

18. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'élève à 6 milliards 880 millions de dollars et celui des dépenses à 6 milliards 270 millions de dollars, d'où un excédent de 610 millions de dollars. La figure II.1 compare les recettes et dépenses des exercices 2005/06, 2006/07 et 2007/08.

Figure II.1
Évolution comparée des recettes et des dépenses

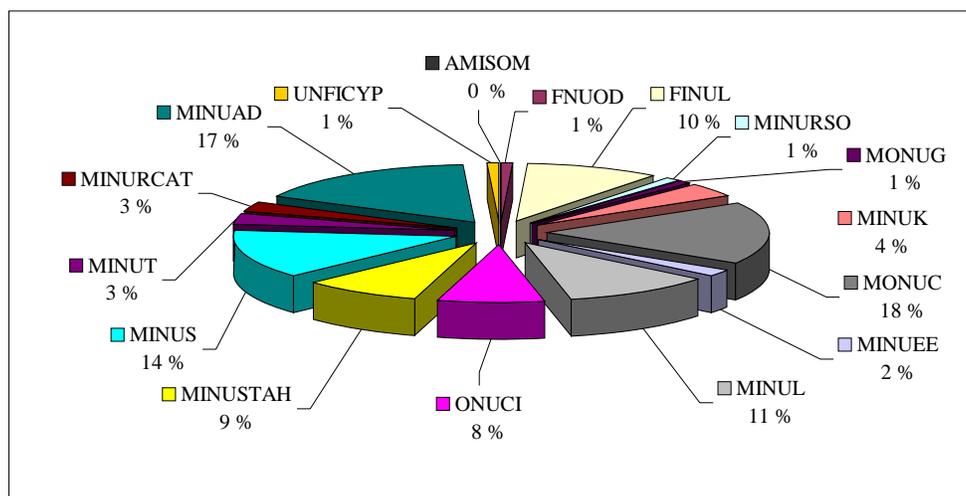
(En milliards de dollars des États-Unis)



Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

19. Les dépenses ont augmenté de 1 milliard 120 millions de dollars, soit 22 %, principalement en raison de la constitution de la MINUAD en 2007/08 (1 milliard 60 millions de dollars) et de l'expansion des opérations de la MINURCAT (passée de 1 110 000 dollars en 2006/07 à 165 180 000 dollars en 2007/08) et de la FINUL (passée de 499 790 000 dollars en 2006/07 à 626 210 000 dollars en 2007/08). La figure II.2 illustre la ventilation des dépenses parmi les missions en cours.

Figure II.2
Ventilation des dépenses par mission



Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

20. Les missions qui ont connu une baisse importante de leurs dépenses en raison d'un changement intervenu dans leur mandat sont la MINUS, l'ONUB et la MINUEE. Ces dépenses sont indiquées dans le tableau II.2.

Tableau II.2
Missions affichant une diminution sensible des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses		Diminution	Diminution en pourcentage
	2007/08	2006/07		
MINUS	861 514	1 037 023	175 509	17
ONUB	–	121 960	121 960	100
MINUEE	111 590	134 175	22 585	17

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Contributions statutaires à recevoir des États Membres

21. Au 30 juin 2008, les contributions statutaires à recevoir pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élevaient à 1 milliard 580 millions de dollars, soit 35 % du total de l'actif, en hausse de 25 % par rapport au montant de 1 milliard 260 millions de dollars enregistré à la fin de l'exercice 2006/07, comme le montre le tableau II.3. Cette augmentation des quotes-parts à recevoir est proportionnelle à celle du total des recettes, qui a progressé de 24 %, pour atteindre 1 milliard 350 millions de dollars. Elle provient principalement de la hausse de 45 % des contributions non acquittées pour les missions en cours, qui est passée de 693 870 000 dollars au 30 juin 2007 à 1 milliard 10 millions de dollars au 30 juin 2008.

Tableau II.3
Contributions statutaires à recevoir par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 30 juin 2008		Augmentation (diminution) en pourcentage par rapport au 30 juin 2007	Au 30 juin 2007	
	Montant	Pourcentage du total		Montant	Pourcentage du total
UNFICYP	19 117	1,21	44,45	13 234	1,05
FUNU/FNUOD	13 238	0,84	20,44	10 991	0,87
FINUL	136 995	8,69	(6,12)	145 922	11,57
MINURSO	48 508	3,08	10,54	43 882	3,48
MONUG	10 335	0,66	52,86	6 761	0,54
MINUK	45 982	2,92	8,97	42 195	3,35
MONUC	137 772	8,74	(19,09)	170 267	13,50
MINUEE	17 326	1,10	105,07	8 449	0,67
MINUL	28 034	1,78	(55,84)	63 483	5,03
ONUCI	41 056	2,60	64,92	24 894	1,97
MINUSTAH	76 529	4,85	(3,68)	79 451	6,30
MINUS	29 350	1,86	(52,74)	62 106	4,92
MINUT	11 842	0,75	(46,74)	22 235	1,76
MINURCAT	44 665	2,83	–	–	0,00
MINUAD	344 605	21,86	–	–	0,00
Total partiel : missions en cours	1 005 354	63,77	44,89	693 870	55,02
Total partiel : missions terminées et comptes spéciaux	571 147	36,23	0,68	567 312	44,98
Total	1 576 501	100,00	25,00	1 261 182	100,00

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

22. Bien qu'il soit indiqué au paragraphe 33 des normes comptables du système des Nations Unies que « des provisions pourront être constituées en cas de retard dans [le] recouvrement [des contributions] », il est affirmé dans l'alinéa iii) du paragraphe 1) de la note 2 relative aux états financiers que « l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans le recouvrement des sommes mises en recouvrement ».

23. Il ressort de la balance chronologique au 30 juin 2008 (tableau II.4) que les contributions statutaires attendues mais non reçues depuis plus de deux ans se montaient à 609 420 000 dollars, soit 39 % du total. Cette proportion en baisse par rapport aux 47 % enregistrés pour l'exercice 2005/06 comme pour l'exercice 2006/07, traduit des progrès dans la collecte des contributions mais reste de l'avis du Comité relativement élevée.

Tableau II.4

Balance chronologique des contributions statutaires non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ancienneté	Au 30 juin 2008		Au 30 juin 2007		Au 30 juin 2006	
	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total
Moins de six mois	609 342	38,65	557 136	44,18	437 455	34,42
Six mois à un an	317 153	20,12	66 870	5,30	127 136	10,00
Un à deux ans	40 584	2,57	42 800	3,39	112 138	8,82
Plus de deux ans	609 422	38,66	594 376	47,13	594 183	46,76
Total	1 576 501	100,00	1 261 182	100,00	1 270 912	100,00

Note : Données extraites des états financiers.

24. L'Administration a fait observer que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait estimé que les contributions non acquittées devaient être considérées comme recouvrables jusqu'à ce que l'Assemblée générale en ait décidé autrement (A/51/533, par. 51). En outre dans ses résolutions 61/233 B (par. 4) et 63/246 (par. 8), l'Assemblée générale avait réaffirmé que la question des contributions statutaires non acquittées était une question de politique générale qui relevait de sa compétence et avait instamment demandé à tous les États Membres de n'épargner aucun effort pour verser l'intégralité des contributions mises en recouvrement. Comme la position de l'Assemblée générale n'avait jamais varié sur ce point, l'Administration a considéré qu'il n'y avait pas lieu pour elle d'envisager une autre politique.

25. Le Comité a noté que certains États Membres avaient indiqué leur intention de ne pas verser une partie de leurs contributions statutaires ou de ne s'acquitter de leur quote-part qu'à certaines conditions (note 4 relative aux états financiers). Vu la nature particulière des contributions statutaires et la disposition énoncée à ce sujet dans les normes comptables du système des Nations Unies, le Comité estime que l'information financière gagnerait en qualité si des provisions étaient comptabilisées en cas de recouvrement tardif, ou de risque de non-recouvrement des contributions dues.

26. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de garder à l'étude la possibilité de constituer des provisions en cas de retards dans le recouvrement de quotes-parts non acquittées, afin de pouvoir déterminer avec précision et déclarer la valeur des contributions statutaires dues de longue date.

Engagements non réglés

27. Au 30 juin 2008 les engagements non réglés s'élevaient 1 milliard 390 millions de dollars représentant 22 % du total des dépenses et 43 % de plus que les 973,5 millions de dollars enregistrés un an plus tôt. L'augmentation était principalement due aux 601 millions de dollars d'engagements non réglés souscrits par la MINUAD nouvellement créée.

28. Dans son rapport pour l'exercice 2006/07 [A/62/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes s'était particulièrement inquiété de la fréquence des annulations d'engagements d'exercices antérieurs. Dans son rapport (A/62/823, par. 6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est fait l'écho de cette préoccupation. Cependant, le tableau II.5 ci-dessous montre que le nombre d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs est en diminution depuis le 30 juin 2006.

Tableau II.5
Annulation d'engagements non réglés

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Engagements non réglés en fin d'exercice	1 279	1 054	974	1 389
Montant total des dépenses	4 074	4 583	5 148	6 266
Annulations d'engagements d'exercices antérieurs	–	304,1	202,3	128,0
Annulations, en pourcentage, des engagements non réglés de l'exercice antérieur	–	24	21	13

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

29. Toutefois, le Comité a noté que certaines missions n'avaient pas strictement respecté les critères applicables en souscrivant les engagements précisés ci-dessous.

30. À la MINURCAT, 54 bons de commande et 3 documents d'engagement de dépenses, représentant un montant total de 5 860 000 dollars au 30 juin 2008, n'étaient pas conformes aux critères de comptabilisation énoncés dans la Règle de gestion financière 105.9 de l'Organisation des Nations Unies et la section C.8.7 du Manuel des achats (Rév. 04, version de novembre 2007).

31. À la MINUSTAH, un montant de 290 000 dollars a été annulé parce que la Mission n'avait pas consulté le Ministère de l'éducation nationale, et le Gouvernement n'avait pas donné les autorisations requises pour les activités prévues dans le descriptif de projet approuvé. Il s'est en effet avéré que le Ministère de l'éducation nationale avait déjà conclu un accord avec un autre organisme pour la réhabilitation du site en question. Ceci signifie que l'engagement n'avait pas lieu d'être souscrit, la Mission n'ayant pas communiqué avec les parties concernées ni reçu d'autorisation à mener les activités prévues.

32. La MINUS a souscrit un engagement d'un montant de 19 630 000 dollars au 30 juin 2008 pour faire remettre en état des aérodromes, en prévoyant de financer cette opération à partir des fonds du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Cependant ces fonds ne sont pas destinés à une telle utilisation. À la demande du Siège, la MINUS a mis fin, en août 2008, à cet engagement pour l'exercice 2007/08.

33. À la BSLB, deux engagements d'un montant combiné de 1 160 000 dollars ont été souscrits en juin 2008 et les deux contrats correspondants signés en juillet 2008. Ces deux engagements ont toutefois été annulés en août 2008 à la demande du Siège, faute de fonds suffisants.

34. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINURCAT, la MINUSTAH, la MINUS et la BSLB respectent strictement les conditions applicables à la souscription d'engagements énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans le Manuel des achats.

35. Le Département de la gestion a indiqué que l'engagement se montant à 290 000 dollars avait été souscrit dans les règles par la MINUSTAH au cours de l'exercice 2006/07; toutefois, la mise en œuvre du projet par ses interlocuteurs au sein du Gouvernement ayant été bloquée, la Mission avait dû annuler le projet et, par voie de conséquence, les engagements correspondants.

Prestations dues à la cessation de service

36. Au 30 juin 2008, les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (hors assurance maladie après la cessation de service) s'élevaient à 109 930 000 dollars, dont 57 550 000 dollars pour les reliquats de congés payés et 52 380 000 dollars pour les prestations liées au rapatriement. Le tableau II.6 donne la ventilation par mission des charges à payer au 30 juin 2008 au titre des prestations dues à la cessation de service.

Tableau II.6

Charges à payer au 30 juin 2008 au titre des reliquats de congés payés et des prestations liées au rapatriement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Reliquats de congés payés</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	Total des prestations dues à la cessation de service
UNFICYP	1 433,94	799,30	2 233,24
FNUOD	729,83	922,79	1 652,62
FINUL	5 245,38	5 136,67	10 382,05
MINURSO	659,11	1 205,06	1 864,17
MONUG	679,64	650,96	1 330,60
MINUK	7 779,60	4 384,46	12 164,06
MONUC	4 989,88	6 946,24	11 936,12
MINUEE	952,90	1 156,32	2 109,22
MINUL	3 635,21	3 514,48	7 149,69
ONUCI	3 201,29	2 969,30	6 170,59
MINUSTAH	3 617,23	2 961,29	6 578,52
MINUS	6 972,61	3 727,24	10 699,85
MINUT	1 499,58	1 747,37	3 246,95
MINURCAT	461,86	694,00	1 155,86
MINUAD	2 263,13	1 644,40	3 907,53
Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie	4,71	67,02	71,73
Total partiel : missions en cours	44 125,90	38 526,90	82 652,80

<i>Mission</i>	<i>Reliquats de congés payés</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	Total des prestations dues à la cessation de service
BSLB	1 842,62	848,72	2 691,34
Compte d'appui	11 569,07	12 961,31	24 530,38
ONUB	15,29	43,80	59,09
Total partiel : missions terminées	15,29	43,80	59,09
Total	57 552,88	52 380,73	109 933,61

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

37. Pour la MINUS, l'UNFICYP, la FNUOD, la MINUAD et la MONUG, le Comité a relevé que des données erronées concernant les reliquats de congés payés de certains fonctionnaires avaient servi au calcul des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service.

38. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration est convenue de veiller à ce que les services financiers des différentes missions effectuent un rapprochement avec les états de présence que maintiennent les sections des ressources humaines lorsqu'ils calculent les reliquats de congés payés pour déterminer les prestations dues à la cessation de service.

39. Il y avait un écart de trois mois entre la fin du cycle d'administration du congé annuel par le Département des ressources humaines, le 1^{er} avril, et la fin de l'exercice budgétaire au 30 juin. D'après le Manuel de gestion des ressources humaines, chaque fonctionnaire avait droit à 2,5 jours de congés annuels par mois travaillé; cet écart de trois mois représenterait donc 7,5 jours de plus lorsque le fonctionnaire n'en avait utilisé aucun en avril, mai et juin. Ainsi, en fin d'exercice, un membre du personnel engagé en vertu de la série 300 du Règlement du personnel pourrait avoir jusqu'à 37,5 jours de congés annuels inutilisés.

40. Le Comité a noté qu'il n'existait pas de méthode uniforme pour tenir compte de cet écart de trois mois et que le Siège et les missions de terrain appliquaient parfois des critères différents. Au 30 juin 2008, le Siège et quatre missions comptaient un maximum de 37,5 jours pour le calcul des charges à payer au titre des reliquats de congés payés du personnel relevant de la série 300, alors que d'autres missions et la BSLB utilisaient un maximum de 30 jours.

41. Le Comité craint que l'utilisation de méthodes de calcul différentes entre le Siège et certaines missions introduise une erreur dans le montant consolidé des charges à payer au titre des reliquats de congés payés.

42. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration est convenue de prendre les mesures suivantes : a) arrêter une méthode uniforme de calcul des charges à payer au titre des reliquats de congés payés, afin de maintenir la cohérence des méthodes appliquées par les diverses entités comptables; b) vérifier les calculs des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service, afin de garantir l'exactitude des soldes publiés dans les états financiers.

43. L'Administration a vérifié l'exactitude des montants inscrits au passif des états financiers et constaté que l'utilisation dans les calculs d'un maximum de 30 jours aurait permis de réduire le passif de 1,2 million de dollars, soit 0,2 % du montant de 519,8 millions de dollars inscrit à la rubrique « prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite » de l'état II. L'Administration a jugé cette différence non significative.

Obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

44. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le lui a demandé (A/62/823, par. 8), le Comité des commissaires aux comptes a continué d'examiner la question de l'assurance maladie après la cessation de service. À la fin de leur période d'activité, les fonctionnaires remplissant les conditions requises ont le droit de bénéficier du régime d'assurance maladie après la cessation de service. Depuis le 30 juin 2007, les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont comptabilisées dans les états financiers des opérations de maintien de la paix.

45. Le montant global des obligations de l'ONU au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, actualisé sur la base d'une évaluation actuarielle, s'élevait au 31 décembre 2007 à 2 milliards 430 millions de dollars, dont 389 620 000 dollars afférents aux opérations de maintien de la paix. Ce dernier montant, actualisé au 30 juin 2008, est estimé à 409 890 000 dollars.

46. Les principales hypothèses de l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

47. Les engagements au titre des droits à prestations accumulés représentent la part de la valeur actualisée des prestations acquise entre la date de recrutement du fonctionnaire et la date d'évaluation. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont pleinement acquises lorsqu'ils atteignent la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs droits à prestations. Autrement dit, pour les retraités et les actifs ayant droit aux prestations après le départ à la retraite, la valeur actualisée des prestations futures et les engagements sont de montant égal.

48. Dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies (A/63/5 (Vol. I), chap. II, par. 64 à 67), le Comité a mis l'accent sur le fait qu'aucun actif spécifique n'a été constitué pour financer les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et qu'en conséquence les fonds créés pour suivre ces obligations ont une situation nette négative. Dans ce même rapport, le Comité a fait des remarques sur le financement des obligations.

Application des Normes comptables internationales pour le secteur public

49. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion a recommandé à tous les organismes des Nations Unies d'adopter les normes IPSAS en 2010 au plus tard. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'application de ces normes. L'ONU étant

responsable de la comptabilité de ses opérations de maintien de la paix et de l'information financière les concernant, l'application des Normes par les opérations devra peut-être être synchronisée avec celle du Secrétariat.

50. Or, d'après les dernières informations fournies par l'Administration, il semble que le Secrétariat ne sera pas en mesure d'appliquer les normes IPSAS en 2010, mais seulement en 2012, en raison des retards survenus dans l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré. Le Comité souligne combien il importe de veiller au strict respect des délais d'achèvement des différentes activités liées à l'application des Normes.

51. Le Comité estime qu'il sera essentiel de contrôler attentivement l'exécution du projet à chacune de ses étapes pour que le passage aux normes IPSAS aboutisse au résultat escompté. Les questions qui appellent une attention particulière sont les suivantes : la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU; les procédures de consolidation de gestion des stocks de rapprochement des données et d'évaluation concernant l'ensemble des biens non durables et durables; le calcul et la validation des soldes d'ouverture; ainsi que la mise à l'essai du nouveau progiciel de gestion intégré proposé; et la formation du personnel concerné.

4. Missions achevées

52. La situation financière des missions achevées est restée un sujet de préoccupation pour le Comité. En effet, comme le montre le tableau II.7, 7 de ces 25 missions n'ont pas eu assez de liquidités pour couvrir leur passif. Pourtant, le montant total des soldes de trésorerie s'élevait à 507 610 000 dollars, face à 437 170 000 dollars de passif, mais les quotes-parts non acquittées se chiffraient au total à 557 560 000 dollars.

Tableau II.7

Actif et passif des missions achevées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Liquidités (1)</i>	<i>Quotes-parts non acquittées (2)</i>	<i>Passif (3)</i>	<i>Excédent/ (déficit) (1) – (3)</i>
ONUB	31 décembre 2006	76 514	1 998	70 885	5 629
MINUSIL	31 décembre 2005	109 125	6 746	93 976	15 149
MANUTO	20 mai 2005	13 057	33 114	10 644	2 413
MONUIK	Octobre 2003	5 601	683	2 255	3 346
MINUBH	Décembre 2002	20 879	35 229	6 629	14 250
MONUT	Mai 2000	5 374	12	2 407	2 967
MIPONUH	Mars 2000	181	19 422	7 481	(7 300)
MINURCA	Février 2000	70	35 563	22 899	(22 829)
MONUA et UNAVEM	Février 1999	23 476	35 346	1	23 475
FORDEPRENU	Février 1999	18 078	1 271	7 512	10 566
ATNUSO	Janvier 1998	22 858	8 846	8 810	14 048
MONUL	Septembre 1997	8 002	36	3 227	4 775

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Liquidités (1)</i>	<i>Quotes-parts non acquittées (2)</i>	<i>Passif (3)</i>	<i>Excédent/ (déficit) (1) – (3)</i>
FPNU	Juin 1997	88 287	144 140	11 314	76 973
MINUGUA	Mai 1997	37	146	162	(125)
MINUHA	Juillet 1996	51 668	102	14 626	37 042
MINUAR et MONUOR	Mars 1996	29 455	1 495	3 912	25 543
ONUSAL	Avril 1995	6 288	373	2 677	3 611
ONUMOZ	Décembre 1994	835	16 910	1	834
ONUSOM	Mars 1995	4 275	58 376	19 741	(15 466)
UNMLT	Novembre 1994	268	–	107	161
APRONUC	Mars 1994	1 202	41 197	41 194	(39 992)
GANUPT	Juin 1991	17 141	21	12 033	5 108
GOMNUII	Juin 1991	4 935	16	–	4 935
FUNU	Juin 1967	–	42 627	47 528	(47 528)
ONUC	Juin 1964	–	73 892	47 149	(47 149)
Total		507 606	557 561	437 170	70 436

53. Le Comité reste d'avis qu'il est indispensable que les États Membres fassent le nécessaire pour régler les sommes dues à toutes les missions achevées.

5. Missions en cours de liquidation

54. Aucune mission n'a été liquidée pendant l'exercice 2007/08. Toutefois, d'après la résolution 1827 (2008) du Conseil de sécurité, la MINUEE est en phase de liquidation depuis le 31 juillet 2008.

6. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

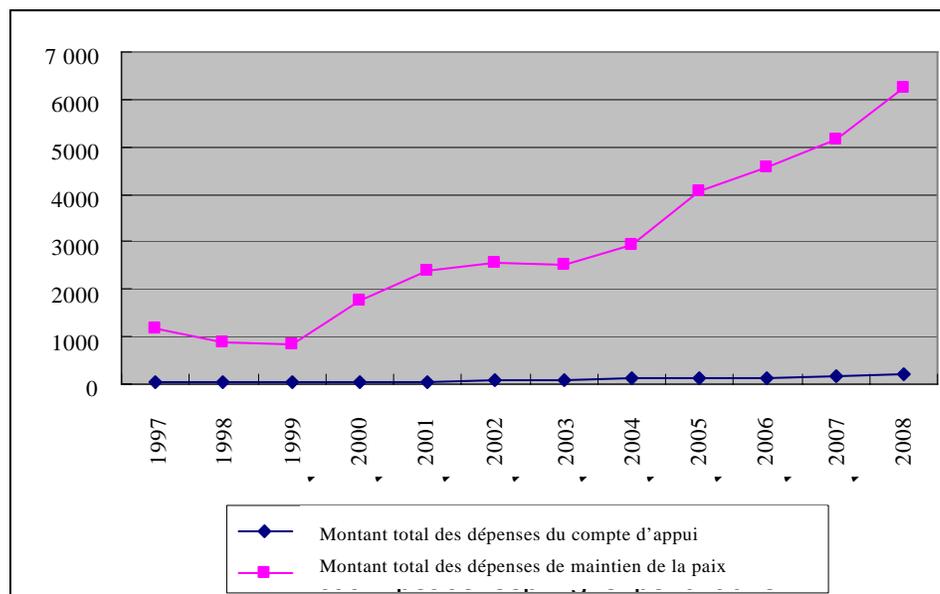
55. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité des commissaires aux comptes d'analyser la manière dont l'utilisation et la configuration du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ont évolué à ce jour et évolueront à l'avenir (A/59/736). Il lui a également demandé d'analyser le compte d'appui (A/60/807) en tenant compte du rapport de l'Administration sur cette question. Néanmoins, celui-ci n'était pas encore paru au moment où le présent document a été établi.

56. À l'origine, le compte d'appui a été conçu pour financer les postes d'appoint nécessaires à l'exercice par les départements, leurs services et d'autres entités du Siège des fonctions générales de direction, d'assistance et d'encadrement propres à garantir une planification, un déploiement et une liquidation réussis des opérations de maintien de la paix. Au fil des ans, le montant du crédit alloué au compte d'appui n'a cessé d'augmenter. Comme le montre la figure II.3, il a augmenté de 692 % entre 1997 et 2008, passant de 28 070 000 dollars à 222 450 000 dollars, alors qu'à la même période, l'ensemble des dépenses de maintien de la paix progressait de 439 %. La part des dépenses du compte d'appui dans le montant total des dépenses

de maintien de la paix était de 4 % pour l'exercice 2007/08, contre 3 % en moyenne sur la période 1997-2008.

Figure II.3
Évolution des dépenses du compte d'appui aux opérations
de maintien de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Montants établis d'après les données figurant dans les précédents rapports du Comité des commissaires aux comptes et les données fournies par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

57. Le crédit de 230 510 000 dollars alloué au compte d'appui pour l'exercice 2007/08 est supérieur de 22 % à celui de l'exercice précédent, les montants prévus au titre des postes et des autres dépenses ayant respectivement augmenté de 39 % et diminué de 5 %, le premier montant représentant 70 % du total du crédit et le second 30 %.

58. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes est due au fait que de nouveaux postes ont été autorisés pour l'exercice en cours afin d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix. Le nombre de postes autorisés pour l'exercice 2007/08 au titre de l'appui à 17 missions était de 1 314, contre 345 pour l'exercice 1996/97, ce qui représente un accroissement de 281 %. Sur ces 1 314 postes, 400 étaient nouveaux, 88 ont été rétablis, 7 étaient auparavant financés au moyen du budget ordinaire et 819 existaient déjà.

59. Sur les 400 postes créés, 162 (41 %) l'ont été au Département des opérations de maintien de la paix et 123 (31 %) au Département de l'appui aux missions, du fait de la restructuration du premier et de la création du second. Enfin, 77 postes (19 %) ont été créés au Bureau des services de contrôle interne.

60. Le montant de 222 450 000 dollars au titre des dépenses du compte d'appui pour l'exercice 2007/08 représente une augmentation de 25 % par rapport à

l'exercice précédent. En particulier, les dépenses au titre du personnel civil ont augmenté de 39 % et les dépenses opérationnelles de 1 %, les premières représentant 71 % du total et les secondes 29 %.

Tableau II.8

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice 2006/07			Exercice 2007/08			Augmentation (diminution) du solde (en pourcentage)	
	Crédit	Dépenses	Solde	Crédit	Dépenses	Solde	Sur la base du crédit	Sur la base des dépenses
Personnel civil	116 583	113 072	3 511	161 666	157 454	4 212	39	39
Dépenses opérationnelles	72 434	64 623	7 811	68 844	64 997	3 847	(5)	1
Total	189 017	177 695	11 322	230 510	222 451	8 059	22	25

Note : Montants établis d'après les données figurant dans les précédents rapports du Comité des commissaires aux comptes et les données fournies par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

61. Le tableau II.9 indique le nombre total de militaires, de policiers et de civils employés dans les missions de maintien de la paix, ainsi que les effectifs inscrits au budget du compte d'appui. Le ratio entre personnel civil d'appui et personnel militaire a diminué, passant de 57 % en 2000 à 21 % durant l'exercice 2007/08. La part des effectifs inscrits au budget du compte d'appui sur le total des effectifs des missions de la paix s'est réduite de 9 % dans cet intervalle et a augmenté de 42 % au cours du dernier exercice. Le ratio entre les effectifs inscrits au budget du compte d'appui et les effectifs militaires a augmenté, retrouvant le niveau qu'il avait trois exercices auparavant.

Tableau II.9

Comparaison des effectifs d'appui et des effectifs militaires et de police

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Personnels des opérations de maintien de la paix	34 738	54 269	61 683	52 879	59 948	78 965	82 034	95 789	107 402
Personnels militaires et de police	22 112	39 815	46 467	40 123	46 545	64 334	67 638	78 090	88 754
Personnels civils	12 626	14 454	15 216	12 756	13 403	14 631	14 396	17 699	18 648
Postes inscrits au budget du compte d'appui	467	562	687	702	743	761	831	819	1 314
Total	35 205	54 831	62 370	53 581	60 691	79 726	82 865	96 608	108 716
Personnels civils en pourcentage des personnels militaires	57,10	36,30	32,75	31,79	28,80	22,74	21,28	22,66	21,01
Personnels imputés au budget du compte d'appui en pourcentage des personnels militaires	2,11	1,41	1,48	1,75	1,60	1,18	1,23	1,05	1,48
Personnels imputés au budget du compte d'appui en pourcentage du total des personnels des missions	1,34	1,04	1,11	1,33	1,24	0,96	1,01	0,86	1,22

Note : Montants établis d'après les données figurant dans les précédents rapports du Comité des commissaires aux comptes et les données fournies par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

62. Le Comité a constaté qu'il n'existait pas de formule définie traduisant la corrélation entre le volume et la complexité des activités de maintien de la paix et le montant du compte d'appui. Dans sa résolution 60/268, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'effectuer une analyse complète de l'évolution du compte d'appui, sur la base de la recommandation du Comité consultatif et en consultation étroite avec le Bureau des services de contrôle interne. À cette fin, une équipe de consultants a été chargée d'étudier la corrélation mentionnée plus haut et de réexaminer le compte d'appui non seulement sous l'angle de l'accroissement progressif de son budget et de ses effectifs, mais aussi du point de vue de l'ensemble des ressources disponibles.

63. Le Comité a noté qu'une étude préliminaire externe de l'évolution du compte d'appui avait été réalisée. Le Secrétariat a toutefois constaté que cette étude avait donné lieu à des observations et des recommandations surtout théoriques, mais ne proposait pas de nouvelle méthode permettant de déterminer les effectifs imputés au budget du compte d'appui. Par ailleurs, à la suite de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et de la création du Département de l'appui aux missions, le Secrétariat a estimé qu'il fallait réexaminer l'ensemble de la question à la lumière de ces changements structurels et fonctionnels.

64. Le Comité a également noté qu'une étude externe sur l'évolution du compte d'appui était au stade de la planification. Son cahier des charges, accompagné d'une demande d'autorisation pour engager des procédures d'achat, a été communiqué à la Division des achats lors de l'audit. L'Administration estimait que les résultats de l'analyse complète de l'évolution du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix seraient présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

65. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à : a) achever rapidement le rapport sur les dépenses au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix; et b) mettre au point une méthode permettant de déterminer les effectifs imputés au budget du compte d'appui.

7. Passation par profits et pertes de liquidités, de créances ou de biens

66. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens avaient été passés par profits et pertes pour un montant de 11 070 000 dollars (contre 3 520 000 dollars pour l'exercice 2006/07). Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8, des liquidités et des créances ont aussi été passées par profits et pertes, pour un montant de 30 824 dollars (contre 57 934 dollars pour l'exercice 2006/07). Il s'agissait notamment de sommes considérées comme irrécouvrables, de pertes de numéraire et de sommes indûment versées.

Passation par profits et pertes et cessions en attente

67. D'après les données fournies par le Département de l'appui aux missions, au 30 juin 2008, il restait 39 333 actifs à passer par profits et pertes ou à céder, pour une valeur totale à l'achat de 110 770 000 dollars. L'Administration a indiqué qu'elle chercherait des moyens économiques pour accélérer cette procédure. Le Comité a constaté que, bien que leur nombre ait diminué, il restait encore, au 30 juin 2008, beaucoup d'actifs à passer par profits et pertes ou à céder. Il a noté que c'était également le cas dans certaines missions :

a) À la MONUC, 1 998 actifs étaient encore à céder au 30 juin 2008, car peu de cessions avaient eu lieu pendant l'exercice considéré. Quelque 982 actifs, soit 49 % du total, étaient en instance de cession depuis plus de deux ans;

b) À la MINUEE, 3 611 actifs d'une valeur de 11 millions de dollars étaient à passer à profits et pertes, dont 75, d'une valeur de 260 000 dollars, en instance depuis six mois et 2 391 biens durables, d'une valeur de 5 530 000 dollars, dont la passation par profits et pertes avait déjà été approuvée, mais qui n'avaient pas encore été cédés. Ce retard risque d'avoir une incidence sur le déroulement de la liquidation de la mission;

c) À la MINUK, le Comité a constaté, sur la liste des biens durables à céder, un délai important entre la date où les montants étaient effectivement passés par profits et pertes (date d'approbation de la passation par profits et pertes) et la date d'archivage (date de la cession et du retrait de l'inventaire);

d) À la MINUL, le Comité a noté un retard important dans la passation par profits et pertes et la cession des actifs. Au 30 juin 2008, la cession de 675 actifs inscrits dans le système Galileo, d'une valeur de 2 950 000 dollars, aurait dû être approuvée il y avait plus de six mois et 1 607 actifs d'une valeur totale à l'achat de 6 150 000 dollars, dont la cession avait été approuvée, n'avaient pas encore été cédés ni retirés du système Galileo. Pour certains biens, le retard dépassait 47 mois.

68. Le Comité craint que les délais de passation par profits et pertes et de cession n'entraînent une augmentation des dépenses de stockage et de sécurité, n'exposent les biens au risque de vol et ne se traduisent par des inexactitudes dans les informations fournies dans les états financiers. Par ailleurs, plus la cession tarde et plus la valeur résiduelle ou le prix de vente des biens risque de diminuer.

Approbation du Comité central de contrôle du matériel en attente

69. Dans son précédent rapport, le Comité a de nouveau demandé au Comité central de contrôle du matériel d'accélérer le traitement des dossiers portés à son attention, en particulier de ceux qui concernaient la passation par profits et pertes et la cession d'actifs en instance.

70. D'après les données fournies par le Département de l'appui aux missions, le Comité a constaté qu'au 20 octobre 2008, on attendait encore que le Comité central de contrôle du matériel approuve la cession de 544 actifs d'une valeur de 6 620 000 dollars, pour 114 d'entre eux depuis plus de 36 mois.

71. À la MINUK, le Comité a noté qu'au 30 juin 2008, le Comité central de contrôle du matériel devait encore approuver la passation par profits et pertes de 25 actifs d'une valeur de 13 930 000 dollars, alors que le Comité local de contrôle du matériel avait déjà donné son aval.

72. Le Comité a rappelé sa recommandation antérieure, par laquelle il invitait l'Administration à déterminer les causes des retards dans la passation par profits et pertes et la cession des biens durables et à prendre les mesures nécessaires pour conclure rapidement toutes les opérations en attente.

73. Le Département de l'appui aux missions a expliqué qu'il contrôlait régulièrement la comptabilité matières des missions de maintien de la paix et qu'il avait noté qu'elles avaient des progrès à faire pour ce qui était de la passation par profits et pertes et de la cession. En janvier 2008, le Département a fait paraître une

directive sur le contrôle du matériel et les responsabilités connexes, qui introduisait sept indicateurs de résultats, dont un sur la rapidité de la procédure de passation par profits et pertes et de cession, et par laquelle il invitait les missions à se consacrer avant tout à la réalisation de ces objectifs. Au 30 juin 2008, le volume et la valeur des biens cédés avaient presque doublé, en moyenne, dans toutes les missions.

74. L'Administration a expliqué que 95 % des dossiers présentés au Comité central de contrôle du matériel concernaient des sommes à réclamer et non des cessions physiques. En conséquence, il n'était pas nécessaire de suspendre les opérations de passation par profits et pertes en attendant la décision du Comité. Celui-ci a indiqué que les 5 % restants, notamment ceux qui concernaient des cessions physiques et des passations par profits et pertes, seraient traités dans les plus brefs délais.

8. Versements à titre gracieux

75. Comme le veut la règle de gestion financière 5.11, l'Administration a rendu compte au Comité d'un versement effectué à titre gracieux d'un montant de 4 000 dollars pour les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice. Il s'agissait de la somme versée par la FNUOD à un Syrien blessé dans un accident de la route à un point de contrôle de la Force.

9. Budgétisation et gestion axées sur les résultats

Indicateurs de succès et produits

76. Le Comité a poursuivi son examen de la budgétisation axée sur les résultats, comme l'y invitait le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/62/823, par. 14). Le paragraphe 16 des directives sur la budgétisation axée sur les résultats prévoit que tous les éléments des cadres logiques doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Le Comité a toutefois constaté que, dans certaines missions, ce n'était pas toujours le cas :

a) À la BSLB, il faudrait énoncer plus précisément le produit des services logistiques de réception, d'inspection et de distribution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, car il avait été défini en fonction du montant approuvé initialement pour les achats. Par ailleurs, bien que le Département de l'appui aux missions ait affirmé le contraire, il n'existait pas dans la budgétisation axée sur les résultats d'indicateur de succès permettant de mesurer les réalisations escomptées de la Base en ce qui concernait l'entreposage et la maintenance des stocks stratégiques pour déploiement rapide;

b) À la MONUG, plusieurs produits planifiés n'ont pas été exécutés;

c) À la MINUL, certains produits n'étaient ni spécifiques, ni mesurables. En raison du délai important qui s'est écoulé entre la présentation du projet de budget et le début de l'exercice, certains produits planifiés n'avaient plus de raison d'être et n'ont donc pas été exécutés.

77. Le Comité a fait remarquer qu'il avait souvent constaté, dans ses précédents audits, que des indicateurs de succès n'étaient ni spécifiques, ni mesurables, ni réalistes, ni pertinents, ni limités dans le temps. Il semble donc que l'Administration n'ait pas réussi à régler ce problème dans l'ensemble des missions. L'absence

d'indicateurs de succès et de produits correctement définis risque, en conséquence, de continuer à compromettre l'application de la budgétisation axée sur les résultats.

78. Le Comité recommande à l'Administration : a) de déterminer la cause profonde du problème en définissant des indicateurs de succès conformes; et b) de procéder en interne à la validation ou au contrôle qualité de tous les indicateurs de succès.

79. Le Comité rappelle sa recommandation antérieure, par laquelle il invitait l'Administration à s'assurer que la BSLB, la MONUG et la MINUL prennent les dispositions nécessaires pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports.

80. Le Département de l'appui aux missions souscrit à la recommandation du Comité sur les cadres de budgétisation axée sur les résultats de la MONUG et de la MINUL. La MONUG avait continué d'ajuster le sien en analysant les éléments de comparaison et les cibles des indicateurs de succès et en définissant des produits bien quantifiés. La MINUL avait organisé deux stages de formation à la budgétisation axée sur les résultats, qui proposaient notamment de mettre au point des indicateurs de succès précis et mesurables dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.

Dossiers de justificatifs

81. À la MINUL, les chiffres figurant dans les indicateurs de succès de la composante militaire n'ont pas pu être vérifiés du fait que la relève entre les personnels sortants et entrants ne s'est pas déroulée dans les règles. De même, la collecte des données sur la budgétisation axée sur les résultats et l'établissement des rapports n'ont pas été conformes aux procédures établies, et les informations ont été recueillies au coup par coup auprès des différentes composantes par des recherches manuelles, des partages de dossiers ou des échanges de courriers électroniques. De plus, alors que le mémorandum relatif au budget stipule que tous les dossiers de justificatifs doivent être passés en revue par le Chef du budget au moins tous les six mois, le Comité a constaté que seuls ceux de 9 bureaux sur 15 l'avaient été et encore, une seule fois.

82. L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, la MINUL : a) applique la procédure réglementaire lorsqu'une relève de personnel se prépare; b) mette en place des procédures normalisées de collecte des données de budgétisation axée sur les résultats et d'établissement des rapports dans toutes ses composantes; et c) vérifie deux fois par an les dossiers de justificatifs de l'ensemble de ses composantes.

83. La MINUK n'a pas remis de justificatifs permettant d'étayer les informations figurant dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2007/08. Pour certains indicateurs de succès, les informations ou la documentation fournie par les coordonnateurs des questions de budgétisation axée sur les résultats ne correspondaient pas aux indicateurs donnés dans le rapport sur l'exécution du budget. Dans certains cas, il n'était pas possible de déterminer si les informations fournies dans le rapport étaient correctes car la documentation fournie était insuffisante.

84. À l'ONUCI, il n'a pas été possible de vérifier certains produits figurant dans le rapport sur l'exécution du budget. Les preuves écrites censées figurer dans le document de référence étaient parfois incomplètes, voire inexistantes.

85. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a donné son assentiment, à s'assurer que la MINUK et l'ONUCI : a) confirment comme il se doit toutes les données réelles par des justificatifs; et b) constituent et gèrent un dossier de justificatifs centralisé.

86. À la MINUK, le Comité s'est informé de la suite donnée à sa recommandation antérieure sur l'utilisation d'une base de données Lotus Notes pour collecter les informations. Il a constaté que la base avait été installée et que les indicateurs de succès et les produits planifiés pour l'exercice 2007/08 étaient enregistrés dans le système pour les trois composantes. Toutefois, seule la composante appui l'avait utilisée pour enregistrer des données de budgétisation axée sur les résultats et certains centres de coûts de cette composante n'avaient pas saisi dans la base de données les pièces comptables destinées à justifier les informations enregistrées.

87. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Administration, qui a donné son assentiment, à s'assurer que la MINUK utilise davantage la base de données Lotus Notes pour collecter des informations tout au long de l'exercice, afin de permettre à la Mission de constituer un dossier de justificatifs destiné à corroborer les données du rapport sur l'exécution du budget.

10. Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer

88. Au 30 juin 2008, la MINUEE attendait encore 959 768 dollars qu'elle devait recouvrer depuis plus de deux ans et qui représentaient 76 % du montant total de ses créances, de 1 270 000 dollars. Par ailleurs, un montant de 534 105 dollars, soit 74 % du solde des sommes à payer, avait été reporté de l'exercice 2006/07.

89. Sur le solde total des sommes à payer de la MONUC (3 260 000 dollars), 183 779 dollars (6 %) étaient impayés depuis plus d'un an au 30 juin 2008.

90. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a donné son assentiment, à s'assurer que la MINUEE et la MONUC prennent les dispositions nécessaires pour rétablir l'équilibre de leurs comptes.

11. Gestion des achats et des marchés

Dépenses afférentes aux achats pour les opérations de maintien de la paix

91. Dans le cadre du budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2007/08, les 15 missions en cours, la BSLB et la Division des achats au Siège ont émis 8 122 bons de commande pour un montant de 2 milliards 23 millions de dollars, comme indiqué au tableau II.10.

Tableau II.10
Nombre et valeur totale des bons de commande

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de bons de commande</i>	<i>Valeur des bons de commande</i>
UNFICYP	323	8 793
FNUOD	67	1 574
FINUL	348	65 321
MINURSO	277	10 796
MONUG	70	1 470
MINUK	219	15 644
MONUC	754	193 191
MINUEE	18	386
MINUL	462	93 776
ONUCI	651	76 681
MINUSTAH	775	84 923
MINUS	752	198 119
MINUT	214	14 172
MINURCAT	188	14 760
MINUAD	332	336 508
BSLB	509	20 216
Total partiel	5 959	1 136 330
Division des achats	2 163	1 096 156
Total	8 122	2 232 486

Note : Données du système Mercury communiquées par la Division des achats.

92. Dans le montant total des bons de commande comptabilisés par les missions, 610 millions de dollars concernaient des contrats-cadres passés par le Siège. C'est ainsi que, au cours de l'exercice 2007/08, 77 % des dépenses afférentes aux achats pour les opérations de maintien de la paix ont été traités par la Division des achats au Siège, tandis que les 23 % restant étaient administrés localement par les missions.

Contrats-cadres

93. Un contrat-cadre est utilisé pour l'achat régulier, pendant une période longue mais généralement inférieure à cinq ans, de certains biens ou services qu'il permet aux demandeurs de se procurer en fonction des besoins, sans qu'il soit à chaque fois nécessaire de lancer un appel d'offres. Les délais d'approvisionnement s'en trouvent considérablement réduits. L'Organisation peut également trouver avantage à regrouper les achats en large quantité.

94. Au cours de l'exercice 2007/08, la Division des achats a passé 214 contrats-cadres valides pour les opérations de maintien de la paix. Le montant plafond total

s'établissait à 4 milliards de dollars pour six catégories de biens et services, comme indiqué au tableau II.11.

Tableau II.11

Principaux biens et services faisant l'objet d'un contrat-cadre

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant plafond</i>	<i>Pourcentage</i>
Biens et services pour l'approvisionnement (carburant, rations, services logistiques, etc.)	1 594 706	40
Transmissions et informatique	924 534	23
Génie	629 672	16
Véhicules	446 835	11
Affrètement d'avions	304 807	8
Fret maritime, fret de surface et services connexes	96 795	2
Total	3 997 349	100

Note : Données communiquées par la Division des achats.

95. La passation de marché est un processus systématique qui consiste à définir les besoins, élaborer un cahier des charges, solliciter des offres et attribuer les marchés. Elles supposent avant tout une planification détaillée et une coordination complète entre les demandeurs et les fonctionnaires chargés des achats.

96. Le Comité a relevé quelques cas de passation de marchés dans lesquels une mauvaise planification s'était soldée par des opérations inefficaces ou inabouties; on en trouvera le détail ci-après.

Marchés exclusifs

97. Le 15 octobre 2007, la Division des achats a conclu un marché exclusif avec un fournisseur de services logistiques polyvalents afin de soutenir le Dispositif d'appui renforcé pour le Darfour conformément à la dérogation prévue au sous-alinéa ii) de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 105.16. Le montant à ne pas dépasser s'établissait initialement à 250 350 000 dollars pour six mois, renouvelable deux fois pour trois mois. Il a par la suite été ramené à 150 millions de dollars.

98. Pour établir s'il avait été procédé à toute la planification voulue avant la passation du marché d'exclusivité, le Comité a constaté à l'examen du dossier que, dans un mémorandum en date du 4 décembre 2006 adressé au Contrôleur, le Département de l'appui aux missions indiquait que, la mise en place d'un dispositif d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan étant désormais acquise, il était vital que l'ONU contacte directement le fournisseur pour s'assurer qu'il était disposé à apporter tout le soutien nécessaire et, le cas échéant, à l'élargir à la mise en œuvre d'un dispositif d'appui renforcé. Le déploiement du dispositif a été approuvé dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2006/55) en date du 19 décembre 2006. Toutefois, le Département de

l'appui aux missions a attendu le 19 avril 2007 pour lancer la procédure de demande de biens et services pour le soutien logistique au Dispositif d'appui renforcé et demandé directement l'autorisation au Contrôleur de passer un marché exclusif avec le fournisseur pour faire face aux impératifs d'un déploiement urgent.

99. Le Comité a noté que, d'une part, un marché exclusif avait été demandé en raison de la situation particulière alors que, d'autre part, il avait fallu près de trois mois au Département de l'appui aux missions pour établir définitivement le cahier des charges, ce qui avait en partie contribué à allonger le processus. En outre, l'exécution du marché avait été retardée de plus de deux mois. Dans les minutes des réunions du Comité des marchés du Siège, le Comité a noté que pour le Département de l'appui aux missions le report de deux mois s'expliquait essentiellement par l'absence de budget, des effectifs insuffisants et le fait que le personnel essentiel était en congés maladie.

100. Par ailleurs, le Comité a constaté que le fournisseur retenu pour le marché exclusif avait été sélectionné sans que le Département de l'appui aux missions et la Division des achats réalisent une étude de marché appropriée. L'adjudication n'était par conséquent pas conforme aux principes de la transparence. Le Département de l'appui aux missions a fait valoir que le fournisseur était le seul présent sur le terrain au Darfour qui puisse appuyer le déploiement dans les délais voulus. Or, aucune analyse, évaluation ou étude ni aucun rapport officiel n'indiquait que le Département et la Division avaient, avant la sélection du fournisseur, procédé à des études de marché suffisantes et envisagé la possibilité de retenir d'autres fournisseurs, dont ceux qui assuraient à l'époque des services logistiques pour la MINUS ou la Mission de l'Union africaine au Soudan.

101. De l'avis du Comité, si le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec la Division des achats, avait planifié une stratégie de passation de marchés pour le Dispositif d'appui renforcé et étudié comme il se doit le marché, au lieu de demander d'emblée la passation d'un contrat exclusif, un plus grand nombre de fournisseurs auraient pu être sollicités et le processus aurait gagné en transparence, en équité et en efficacité.

102. Pour ce seul marché exclusif, le fournisseur facturait trois types de frais mensuels fixes pour la gestion, d'un montant total de 59 280 000 dollars pour la période de 12 mois visée par le contrat. Le montant plafond de celui-ci avait été ramené de 250 350 000 dollars à 150 millions de dollars, mais le montant total des frais de gestion pour la période de 12 mois n'en restait pas moins fixé à 59 280 000 dollars, soit 24 % du montant plafond initial et 40 % du montant révisé. Le Comité a comparé les frais de gestion d'un marché attribué, au terme d'une procédure d'appel à la concurrence, au même prestataire de services pour la construction de camps destinés à la MINURCAT, pour un montant plafond de 129 210 000 dollars à compter du 30 juillet 2008. Les frais de gestion prévus dans ce contrat ont été intégrés aux dépenses d'administration, soit un montant total de 12 080 000 dollars pour 12 mois représentant 10 % du montant plafond prévu. Le Comité a constaté la différence notable entre le montant de la commission de gestion prévu dans le marché exclusif et celui négocié avec le même prestataire de services dans le cadre de la procédure d'appel d'offres. Il craint que la passation de marchés exclusifs ne soit plus coûteuse du fait de l'absence de concurrence et qu'elle ne serve donc pas les intérêts financiers de l'Organisation.

103. Le Comité recommande à l'Administration : a) d'élaborer sans tarder une stratégie de passation des marchés lors du démarrage d'une mission; et b) d'effectuer les études de marché voulues avant d'envisager la passation d'un marché exclusif en vue de garantir la transparence des procédures d'achats.

104. Le Département de la gestion a fait valoir que le plus grand risque couru par le Secrétariat dans l'exécution du mandat confié à la MINUAD par le Conseil de sécurité était de ne pas être en mesure de mettre en place d'importantes installations sur le terrain. La recommandation de passer un marché exclusif rendait compte de la nécessité de soutenir le déploiement du Dispositif d'appui renforcé à la MUAS, composé de 4 100 agents. Le choix d'un marché exclusif comportait des risques, qui étaient moins graves toutefois que celui de ne pas mettre en place les installations demandées.

105. Le Département de la gestion a également expliqué que les événements s'étaient rapidement enchaînés du fait des impératifs de la situation et que le choix du prestataire de services, qui opérait au Soudan depuis 2004, avait été considéré comme une solution viable pour l'Organisation au Darfour. En outre, les raisons de sécurité ne permettaient pas aux entreprises basées à Khartoum et dans le nord du Soudan d'opérer au Darfour.

106. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que, même s'il avait été envisagé depuis un certain temps, le Dispositif d'appui renforcé n'avait été définitivement approuvé que dans une lettre du Président du Conseil de sécurité en date du 17 avril 2007 (S/2007/212). Compte tenu du caractère complexe et incertain de la situation au Darfour, il avait été extrêmement difficile d'établir le cahier des charges pour le soutien au Dispositif avant la mi-juillet 2007. L'urgence des besoins opérationnels a fait qu'il ne restait pas suffisamment de temps pour mener une étude de marché ou publier un appel d'offres préliminaires. L'équipe de planification pour le Darfour s'était cependant rendue dans la région à plusieurs reprises. Le Comité considère que, dans la mesure où le Conseil de sécurité a approuvé le Dispositif d'appui renforcé dès le mois de décembre 2006, il aurait été possible de véritablement planifier les opérations d'achat et d'effectuer les études de marché appropriées pour la fourniture de services logistiques au Dispositif.

107. Le Comité recommande à l'Administration : a) de négocier, avec le fournisseur retenu pour le Dispositif d'appui renforcé au Darfour, des frais de gestion qui n'aillent pas à l'encontre des intérêts de l'Organisation; et b) de prendre en compte les modifications éventuellement apportées à la valeur des marchés lorsqu'elle passera à l'avenir des contrats à frais de gestion fixes.

108. Le Département de la gestion a indiqué que ces négociations, menées à bien en septembre et octobre 2008, avaient abouti à une réduction des coûts de plus de 16 millions de dollars. Il avait été tenu compte des charges correspondantes dans l'appel d'offres visé plus haut concernant la MINURCAT; si bien que le montant de tous les frais de gestion était établi sur la base d'un taux mensuel variable, dans le cadre d'un ordre d'exécution.

109. Le Département a également indiqué que le marché attribué pour la MINURCAT ne portait que sur des travaux de construction, tandis que pour la MINUAD il s'agissait d'un contrat de services logistiques polyvalents. Il n'était donc pas possible de comparer objectivement la nature des services et les offres présentées par le fournisseur. Le Comité a cependant relevé que le principal service

assuré dans le cadre du marché relatif au Dispositif d'appui renforcé concernait des travaux de construction. De même, les clauses des deux contrats relatives aux frais de gestion mentionnaient des services analogues.

110. Le Comité n'a pas étendu sa vérification au recours aux mesures extraordinaires autorisées par le Secrétaire général pour la MINUAD du fait que, conformément à la résolution 62/232 A de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne procédait alors à cet audit. Les résultats de celui-ci ont été présentés dans le rapport (A/63/668) avec la conclusion suivante : « Les mesures extraordinaires n'ont pas facilité le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et elles ont fait courir de gros risques financiers à l'ONU et gravement mis sa réputation en péril ».

Soumission tardive des dossiers pour examen

111. Selon le Manuel des achats, toute attribution de marché d'une valeur supérieure à 200 000 dollars doit être soumise au Comité des marchés du Siège pour examen. Cette règle s'applique également à toute proposition de prolongation d'un contrat déjà examiné par le Comité lorsque cette prolongation a pour effet d'augmenter la valeur du marché de 20 % ou de la porter à plus de 200 000 dollars, le montant le moins élevé étant retenu.

112. Le 31 décembre 2007, le Comité des marchés du Siège a examiné l'offre relative à la fourniture de services de restauration à la MINUAD pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008. L'urgence des besoins opérationnels ne lui a laissé d'autre choix que de recommander l'approbation de l'offre jusqu'à concurrence de 12 020 000 dollars. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que, lorsque la MINUAD a été créée en juillet 2007, le Département de l'appui aux missions savait déjà que l'ONU prendrait la relève de l'Union africaine pour ce qui est des services de restauration des contingents au 1^{er} janvier 2008. Or, à l'époque, le Département a considéré que le pays donateur continuerait à financer les services de restauration jusqu'au 31 mars 2008. C'est la raison pour laquelle il n'a effectué aucun préparatif pour ces services avant d'apprendre que le gouvernement donateur cesserait de les financer en novembre 2007.

113. La prolongation des contrats-cadres de fourniture d'articles pour la défense des périmètres est un autre exemple de soumission de dernière minute. Le Comité a constaté que le montant plafond de deux contrats avait été atteint lorsque la demande de prolongation a été présentée au Comité des achats du Siège le 22 mars 2007. L'épuisement de ce montant signifiait que le contrat initial avait expiré. Vu l'urgence des besoins, le Comité des achats du Siège a recommandé d'approuver la prolongation des deux contrats, portant de 4 740 000 dollars à 7,4 millions de dollars le montant plafond.

114. Le Comité a constaté que l'un des deux marchés avait été prolongé à deux reprises pour chaque année précédant la prolongation en cours. Le Contrôleur avait demandé que le marché fasse l'objet d'un nouvel appel d'offres après la deuxième prolongation. Or, ne tenant pas compte de cette instruction, la Division des achats et le Département de l'appui aux missions ont prolongé le marché pour la troisième fois. L'une comme l'autre a fourni au Comité des amples explications sur les reports.

115. Le Comité a estimé que la mauvaise planification des achats était l'une des causes des besoins pressants de l'époque ayant conduit à conclure le marché d'exclusivité ou à prolonger les contrats. Dans sa note au Comité des achats du Siège concernant les services de restauration, le Contrôleur a exprimé la même préoccupation en indiquant qu'à son sens l'urgence de la situation découlait d'une planification insuffisante et ne constituait donc pas en soi une raison impérieuse.

116. Le Comité regrette qu'en raison de la soumission tardive des dossiers d'adjudication il faille renoncer à la procédure d'appel à la concurrence. Par ailleurs, en choisissant de passer un marché exclusif ou de prolonger à maintes reprises un contrat, au lieu de lancer un appel à la concurrence, on risquait de priver d'autres fournisseurs du droit de commercer et de compromettre ainsi l'équité, l'intégrité et la transparence des procédures d'achat.

117. Le Comité recommande à l'Administration : a) de planifier les achats bien à l'avance afin que les procédures prévues se déroulent conformément aux directives du Manuel des achats; et b) de renforcer le contrôle des marchés pour éviter de prolonger les contrats au-delà de leur montant plafond.

Passations de marchés non abouties

118. À la FINUL, le Comité a relevé un cas de marché de services de restauration dans un nouveau réfectoire qui n'avait pas abouti à cause d'une stratégie d'achats inappropriée. Dans un premier temps, la construction du réfectoire et les services de restauration avaient été regroupés dans un même projet d'appel d'offres. Compte tenu de leur nature différente, le Comité des achats du Siège a rejeté la proposition et prié la FINUL de la scinder en deux nouveaux projets d'appel d'offres. Dans le cas des services de restauration, près de six mois se sont écoulés entre la demande de fourniture de biens et services et l'invitation à soumissionner. De plus, le plan de sélection des fournisseurs qui avait été établi comportait des lacunes : le système d'attribution de points n'a pas été appliqué dans l'évaluation technique et les points de référence étaient vagues et non quantifiables. En raison des insuffisances du processus d'évaluation, le Comité des marchés du Siège a recommandé de refuser le marché et demandé un nouvel appel d'offres.

119. Le Comité a noté qu'en septembre 2008 le nouveau réfectoire était resté inoccupé alors que les travaux de construction s'étaient achevés en avril 2008, faute d'avoir passé le marché des services de restauration. Les contingents et le personnel de l'ONU utilisaient encore les anciennes installations préfabriquées non sécurisées.

120. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la FINUL : a) élabore une stratégie d'achat appropriée avant de lancer une procédure d'achat complexe; et b) passe sans tarder un marché de services de restauration pour le nouveau réfectoire afin d'utiliser le bâtiment correspondant dans les meilleurs délais.

121. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que ses services et la FINUL avaient engagé une nouvelle procédure de marché pour les services de restauration. Le comité local et le Comité des marchés du Siège avaient examiné le dossier en novembre et décembre 2008, respectivement. La Mission avait commencé à négocier un contrat avec le fournisseur potentiel pour que tout soit en place en mars 2009.

Retard dans les procédures au Siège

122. Le Manuel des achats prévoit de lancer et gérer comme il se doit les procédures d'achat afin de répondre rapidement aux besoins car la non-livraison des biens et services dans les délais voulus risque de retarder l'exécution des mandats confiés aux missions. Il définit les calendriers applicables à chaque étape de la passation de marchés.

123. Le Comité a constaté les deux cas ci-après de longueur excessive des procédures au Siège :

a) À la Division des achats, la passation du marché pour la fourniture de carburant d'aviation et de carburant pour véhicules automobiles à la FINUL et à la MINUSTAH a duré près de 600 jours et ne s'est achevée qu'en octobre 2008. Les deux missions n'ont pas eu d'autres choix que de prolonger les contrats initiaux et d'en relever le montant plafond à plusieurs reprises. Ainsi, la FINUL a prolongé le contrat local de distribution de carburant cinq fois entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 décembre 2008, et augmenté ce faisant le montant plafond de 31 380 000 dollars;

b) Pour l'adjudication d'un contrat-cadre de fourniture de matériel électrique, il a fallu plus d'une année au Département de l'appui aux missions (du 19 décembre 2006 au 4 décembre 2007) pour achever l'évaluation technique. Certains fournisseurs n'ont pas voulu maintenir leur offre et se sont retirés de la procédure. Des pertes potentielles pourraient en résulter pour l'Organisation du fait que les offres de ces fournisseurs pouvaient être plus avantageuses.

124. Le Comité recommande à l'Administration d'achever la passation du marché concernant la fourniture de carburant aux missions.

125. Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer le processus d'évaluation technique pour les futures passations de marché.

126. Le Département de la gestion a indiqué qu'un contrat avait été signé le 22 décembre 2008 pour la fourniture de carburant à la FINUL et que des marchés étaient en cours de négociation pour la fourniture de carburant d'aviation et de carburant pour véhicules automobiles à la MINUSTAH.

127. Le Département de l'appui aux missions a répondu que le rapport d'évaluation technique avait été mis au point dans les quatre mois et soumis à la Division des achats le 11 avril 2007. Les bons termes techniques n'ayant pas été employés, le rapport a été renvoyé au Département pour révision. La période d'avril à décembre 2007, qui ne couvrait donc pas l'évaluation technique, a été essentiellement consacrée aux évaluations commerciales et à l'inspection d'échantillons. Le Comité a toutefois noté que le Département de l'appui aux missions avait communiqué les résultats de l'évaluation technique finale à la Division des achats le 4 décembre 2007. Il a par conséquent estimé qu'il avait fallu près d'un an au Département pour achever l'évaluation technique.

Analyse dans les missions des délais de commande et d'approvisionnement

128. Le Comité a fait les observations ci-après en examinant les délais de commande (du lancement de la demande de biens et services à son approbation) et les délais d'approvisionnement (de l'approbation de la demande à celle du bon d'achat) dans plusieurs missions :

a) À la FINUL, les délais de commande concernant près d'un tiers des bons d'achat excédaient le nombre maximum de jours fixé dans le Manuel des achats. De même, les délais d'approvisionnement de plus d'un tiers des bons de commande allaient au-delà des durées maximales prévues, le plus long étant de 372 jours;

b) À la MINUAD, l'approbation du bon d'achat était intervenue après la date spécifiée pour 185 demandes de biens et services, sur 905. Ce retard important résultait essentiellement des longs délais de commande, qui allaient de 65 à 157 jours; et

c) À la MINUS, pour 16 % des demandes de devis et 10 % des appels d'offres les délais avaient été supérieurs aux délais maximums, les plus longs étant de 349 jours et 365 jours, respectivement. Ces retards importants ont suscité des plaintes de la part des utilisateurs.

129. Le Comité renouvelle sa recommandation antérieure selon laquelle l'Administration devrait veiller à ce que la FINUL, la MINUAD et la MINUS analysent les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et des marchés et adoptent les mesures voulues pour que les demandes de biens et services et les commandes soient passées dans des délais raisonnables.

130. Le Département de l'appui aux missions a fait valoir que le Manuel des achats était un guide tenant compte essentiellement de la situation au Siège, mais pas dans les missions où les conditions de fonctionnement pouvaient conduire à s'en écarter pour faire face aux besoins. Les trois missions visées avaient connu une augmentation considérable de leurs activités au cours de l'exercice 2007/08. Elles avaient néanmoins mis en place des dispositifs de suivi appropriés, y compris un système de rapports hebdomadaires pour signaler les cas en souffrance afin d'accélérer les procédures.

Dossiers présentés a posteriori

131. La présentation de dossiers a posteriori renvoie à une opération d'achat dans laquelle l'exécution du contrat est antérieure à l'obtention de l'avis du Comité des marchés local ou du Siège. Elle peut être acceptée dans des cas exceptionnels à condition que toutes les autres pratiques et procédures de l'ONU applicables aux achats soient par ailleurs respectées. Elle doit cependant constituer une rare exception et s'accompagner de pièces écrites justifiant pourquoi il n'a pas été possible de présenter le dossier en temps utile.

132. Au cours de l'exercice 2007/08, le nombre de dossiers présentés a posteriori a augmenté de 34 %, passant de 70 à 94. Le montant des marchés correspondant a augmenté de 274 %, passant de 86 millions à 322 millions de dollars. En outre, la proportion du montant représenté par ces dossiers par rapport au montant total des dossiers examinés par le Comité des marchés du Siège est passée de 3 % à 5 %.

133. Le Comité des commissaires aux comptes a relevé que la majorité des dossiers dont le Comité des marchés avait été saisi a posteriori portait sur des modifications de contrat et des lettres d'attribution (contrat passé avec un gouvernement), qui en représentaient 97 % de la valeur totale. Près d'un tiers des dossiers concernant des lettres d'attribution et des modifications de contrat soumis au Comité des marchés correspondait à des situations a posteriori. Par exemple, le Comité a constaté qu'un contrat concernant la MINUS avait été prolongé à six reprises et que cette prolongation avait été approuvée a posteriori à quatre occasions.

134. Lors de son examen des dossiers présentés a posteriori, le Comité a noté que les raisons principales de cette soumission tardive étaient la lenteur des négociations avec les gouvernements et les impératifs de la situation. S'agissant des modifications de contrat, la soumission tardive s'expliquait essentiellement par une planification des achats et une gestion des marchés insuffisantes. Par exemple, quelques missions n'avaient pas remarqué que le montant plafond des contrats avait été dépassé. De même, certaines missions avaient présumé qu'un nouveau contrat serait prêt à une certaine date, sans prendre aucune mesure pour anticiper un éventuel retard.

135. Le Comité estime que la présentation de dossiers a posteriori devrait être rare et exceptionnelle et non pas se généraliser. Il craint que l'efficacité de l'examen mené par le Comité des marchés du Siège soit compromise dans la majorité de ces cas, les recommandations émises perdant leur pertinence lorsque l'exécution des produits et services attendus a déjà commencé ou s'est achevée.

136. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre les dispositions voulues pour réduire le nombre des dossiers présentés a posteriori pour examen au Comité des marchés du Siège.

137. À la FINUL, le Comité a constaté l'absence de justifications écrites pour cinq dossiers présentés a posteriori. En particulier, dans le cas de l'expédition de 12 remorques à la MONUC, effectuée sur l'initiative du Bureau du contrôle des mouvements à Beyrouth pour un montant de 187 980 dollars, il n'y avait eu ni délégation des pouvoirs, ni demande officielle de biens et services ni appel d'offres. En outre, la portée limitée des travaux ne permettait pas de considérer les soumissions reçues comme concurrentielles.

138. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la FINUL :
a) tienne un registre des motifs des présentations de dossiers a posteriori; et
b) applique rigoureusement les directives concernant la délégation des pouvoirs et autres procédures connexes pour l'acquisition de biens et services.

139. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que les cas visés par le Comité concernaient des achats effectués au titre de besoins opérationnels urgents.

Évaluation technique

140. Le Manuel des achats prévoit d'effectuer une évaluation technique qui soit conforme aux critères définis et approuvés avant l'envoi des dossiers d'appel d'offres. L'Organisation devrait prendre les mesures voulues pour préserver l'équité, l'intégrité et la transparence du processus d'évaluation technique.

141. Au Siège, le Comité a constaté qu'il était indiqué dans un appel d'offres lancé le 10 octobre 2006, pour quatre catégories de produits, que l'ONU n'examinerait que les soumissions dans lesquelles un prix était exprimé pour l'ensemble des articles d'une catégorie donnée et, par ailleurs, qu'elle se réservait le droit de fractionner les marchés au sein d'une même catégorie. Le Comité des marchés au Siège ayant demandé si les fournisseurs qui présentaient des soumissions partielles seraient disqualifiés, le Département de l'appui aux missions a précisé que les fournisseurs avaient été informés qu'il n'était pas nécessaire de soumissionner tous les articles d'une catégorie. Cette précision était consignée dans les minutes du Comité des marchés.

142. D'une part, l'évaluation technique disqualifiait les fournisseurs qui excluaient certains articles dans une catégorie tandis que, de l'autre, la Division des achats fractionnait les marchés dans une même catégorie. Cette pratique donnait à penser que le Département de l'appui aux missions n'agissait pas comme il l'avait indiqué au Comité des marchés. Le Département a précisé qu'il préférerait ne pas avoir à passer de marché fractionné, et qu'il utilisait un document d'appel d'offres standard. Le Comité des commissaires aux comptes estime que les modifications apportées aux critères de l'évaluation technique n'étaient pas équitables pour les fournisseurs disqualifiés parce qu'ils ne soumissionnaient qu'une partie des articles d'une catégorie, et qu'elles allaient à l'encontre des intérêts de l'Organisation car les offres de ces fournisseurs disqualifiés pouvaient être meilleures pour certains articles d'une catégorie.

143. Par ailleurs, le dossier d'appel d'offres ne mentionnait pas l'inspection des prototypes parmi les critères de l'évaluation technique. Le Département de l'appui aux missions n'en a pas moins demandé à la Division des achats d'organiser avant l'octroi du marché ces inspections, qui ont eu lieu d'août à octobre 2007. Le Comité estime que l'inspection des prototypes pouvait nuire à l'équité et à la transparence des opérations d'achat dans la mesure où l'Organisation avait modifié les modalités d'évaluation initialement prévues.

144. Dans un mémorandum en date du 5 février 2008, le Département de l'appui aux missions a indiqué que la recommandation pour l'attribution du marché n'avait pas été établie sur la base des observations faites au cours des inspections. Cela avait été consigné dans les minutes du Comité des marchés du Siège. Le Comité des commissaires aux comptes ne considère toutefois pas plausible cette explication. La passation de contrats-cadres envisagée avec trois fournisseurs, pour un montant plafond de 20 millions de dollars, avait été examinée par le Comité des marchés du Siège le 12 décembre 2007 et approuvée par le Contrôleur le 17 janvier 2008 sur la base d'une dernière évaluation technique effectuée après l'inspection des prototypes.

145. Le Comité a recommandé à l'Administration de respecter les critères et les modalités d'évaluation technique prévus dans les dossiers d'appel d'offres ou d'informer tous les destinataires de ces dossiers des modifications éventuelles des critères d'évaluation de sorte à garantir l'équité, l'intégrité et la transparence de la procédure d'évaluation.

146. Le Département de l'appui aux missions a accepté sur le principe la recommandation. Pour les futures évaluations, il s'emploierait à assurer l'application cohérente des critères énoncés dans les dossiers d'appel d'offres et réviserait le cas échéant les dossiers standards.

147. À la FINUL, le Comité a constaté qu'un fournisseur qui n'avait pas communiqué le plan de contrôle de la qualité prévu dans l'évaluation technique avait obtenu le marché du projet de réaménagement du port de Naqoura. Toutefois, du fait que le plan n'avait pas été produit, la FINUL a lancé un nouvel appel d'offres et attribué le marché à un autre fournisseur.

148. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la FINUL respecte les impératifs de l'évaluation technique à l'avenir.

149. À la MINUAD, dans un cas, le demandeur avait recommandé de ne pas fractionner un marché. Le Comité a constaté que cette mention ne figurait pas

expressément dans le dossier d'appel d'offres. Le bureau des achats a attribué le marché à un fournisseur autre que les deux prestataires qualifiés qui proposaient des prix moins élevés pour des articles fournis séparément, au prétexte que tous les produits de l'adjudicataire retenu correspondaient aux prescriptions techniques. Les résultats de l'évaluation indiquaient que l'un des produits des deux fournisseurs qualifiés répondait lui aussi aux critères. Il aurait donc été possible de fractionner le marché et de réaliser ce faisant une économie de 97 822 dollars.

150. Le Comité a en outre relevé que le délai de livraison de l'adjudicataire était de 90 jours tandis qu'il était de 42 jours et 77 jours, respectivement, pour les deux autres fournisseurs. Autrement dit, le fractionnement du marché aurait permis de répondre plus rapidement aux besoins de la Mission.

151. La MINUAD a fait valoir que sa chaîne d'approvisionnement était très lente et difficile et que, dans le cas à l'examen, les articles délicats devant être commandés arriveraient plus sûrement en bon état s'ils étaient transportés dans un seul conteneur et provenaient donc du même fournisseur. Le Comité des marchés local avait souscrit à la recommandation de ne pas diviser la commande.

152. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la MINUAD procède désormais à une analyse détaillée, lors de ses activités d'achat, pour déterminer si l'obtention d'articles en moindres nombres ne permettrait pas de réaliser des économies importantes.

Passation des marchés

153. À la MINUS, le Comité a relevé dans un contrat ce qui suit :

a) Le Comité d'ouverture des plis renfermant les soumissions a ouvert les propositions techniques et les propositions financières en même temps, sans donc respecter les règles d'ouverture des offres prévues dans la demande de propositions. Une telle pratique peut compromettre l'intégrité de l'appel d'offres;

b) Le marché a été attribué au fournisseur qui avait obtenu la deuxième meilleure note dans l'évaluation approuvée par le Contrôleur parce que son devis était moins cher que l'offre du fournisseur qui avait obtenu la meilleure note. Or, c'est bien au fournisseur ayant obtenu la meilleure note que le Manuel des achats prévoit d'attribuer le marché;

c) Le montant définitif du marché signé avec le fournisseur s'établissait à 2 940 000 dollars, soit 19,99 % de plus que l'offre initiale de 2 450 000 dollars. On notera que le seuil pour les soumissions au Comité des marchés du Siège aux fins d'examen est de 20 %. Par ailleurs, la MINUS n'a versé au dossier aucune pièce justifiant l'augmentation du prix.

154. Le Comité estime que ces mesures n'étaient pas conformes aux principes généraux de rapport qualité/prix optimal et d'équité, d'intégrité et de transparence applicables aux achats dans le Règlement financier et des règles de gestion financières de l'ONU.

155. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS :
a) applique rigoureusement les dispositions du Manuel des achats et le Règlement financier et les règles de gestion financières de l'Organisation en ouvrant et en évaluant les propositions techniques avant d'examiner les propositions financières; et b) verse au dossier correspondant toutes les pièces

justifiant la non-attribution du marché aux adjudicateurs les mieux classés dans l'évaluation.

156. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MINUS avait organisé un stage de sensibilisation aux procédures requises à l'intention de tous les membres du Comité d'ouverture des soumissions. Elle avait également rappelé à tous les acheteurs de mettre à jour sans tarder leurs dossiers, en y versant notamment les justificatifs nécessaires en cas de rupture par rapport aux procédures établies.

Date limite pour la remise des soumissions

157. Le Manuel des achats prévoit qu'après l'envoi des dossiers d'appel d'offres le fonctionnaire des achats s'assure que les fournisseurs potentiels disposent de suffisamment de temps pour comprendre les dossiers et pour formuler les réponses appropriées.

158. Le Comité a constaté plusieurs cas à la MINUS et à la FINUL dans lesquels le délai de remise des soumissions était bien plus court que le minimum prévu dans le Manuel des achats. Pour les demandes de devis, le délai minimum autorisé est de 10 jours, tandis que pour les appels d'offres, il est de 30 jours, comme le récapitule le tableau II.12.

Tableau II.12

Appels d'offres assortis d'un délai de remise des soumissions inférieur au minimum requis dans le Manuel des achats

Mission	Type d'appel	Nombre total	Appels assortis d'un délai de soumission inférieur au minimum requis dans le Manuel des achats		Délai moyen (jours)	Délai le plus court (jours) ^a	Délai minimum requis dans le Manuel des achats
			Nombre	Pourcentage			
MINUS	Demande de devis	271	92	34	6	1	10
	Avis d'appel d'offres	160	102	64	19	2	30
	Demande de propositions	15	6	40	18	4	30
FINUL	Demande de devis	331	162	49	6	^a	10
	Avis d'appel d'offres	190	176	93	17	^a	30
	Demande de propositions	17	15	88	18	^a	30

^a La date de remise des soumissions était la même que celle de l'envoi du dossier d'appel.

159. Le Comité a fait la même constatation à la MINUAD, où l'analyse par sondage a révélé que pour quatre marchés le délai de soumission avait été inférieur au minimum requis dans le Manuel des achats, ce qui expliquait peut-être le faible taux de soumission (14%) des fournisseurs invités à présenter des offres.

160. Le Comité recommande à l'Administration de faire en sorte que la MINUS, la FINUL et la MINUAD appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et les réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions.

161. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les missions s'étaient efforcées de respecter les délais prévus dans le Manuel, mais que les procédures établies dans celui-ci ne rendaient pas toujours compte du contexte dans lequel les opérations de maintien de la paix opéraient. La situation locale pouvait conduire à s'écarter de la norme pour satisfaire les besoins opérationnels. Toutefois, en pareil cas, les missions fourniraient des justificatifs de ces écarts pour permettre une vérification à rebours.

Préparation des visites obligatoires

162. À la FINUL, le Comité a constaté que la Section des achats sélectionnait les fournisseurs parmi ceux qui assistaient à la visite sur site obligatoire ou conférence préalable aux soumissions organisée entre la date d'envoi du dossier d'appel d'offres et la date de clôture des soumissions. Le Comité a vérifié un échantillon des dossiers examinés par le Comité des marchés local au cours de l'exercice 2007/08. Il a ainsi relevé qu'il s'écoulait de 3 à 10 jours entre la date de publication de l'appel d'offres et la visite du site ou la conférence préalable à la soumission.

163. Le Comité craint qu'il ne soit pas raisonnable de programmer une visite obligatoire sur site ou une conférence préalable aux soumissions très peu de temps (trois jours par exemple) après la publication de l'appel à la concurrence car cela ne laissait pas suffisamment de temps aux fournisseurs internationaux pour prendre des dispositions en vue de la visite ou de la conférence.

164. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner si le calendrier des visites sur site permettait raisonnablement d'assurer une concurrence efficace au plan local comme international.

165. La FINUL a précisé qu'elle s'efforcera de laisser aux fournisseurs au moins 10 jours pour se préparer en vue des visites sur site.

Garanties de bonne fin et dommages-intérêts fixés contractuellement

166. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions respectent strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant le versement de garanties de bonne fin et de dommages-intérêts libératoires dans le cadre de l'exécution des contrats. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait sienne sa préoccupation concernant l'absence de garanties de bonne fin et estimé que ces garanties étaient primordiales pour évaluer les prestations des fournisseurs et réduire à l'avenir les risques financiers encourus par l'Organisation (A/62/823, par. 18). Le Comité des commissaires aux comptes a cependant noté que ce principe n'était pas toujours appliqué.

167. Au Siège, le Comité a examiné 11 marchés valides portant sur des rations alimentaires qui avaient été enregistrés dans le système de suivi des contrats à partir du 1^{er} juillet 2007, et analysé les garanties de bonne fin. Il est ressorti de cet examen

que la Division des achats n'avait pas obtenu de garanties de bonne fin pour quatre marchés, d'une valeur de plus de 3 millions de dollars.

168. Dans un cas, le fournisseur n'avait pas versé la caution de 424 659 euros alors que quatre années s'étaient écoulées. Le 14 août 2007, le Comité des marchés du Siège a constaté ce manquement et recommandé à la Division d'ouvrir une enquête. Dans sa réponse à la Division, citant le paragraphe 4 du marché, le fournisseur a indiqué qu'il avait choisi l'option n°2 selon laquelle l'ONU serait autorisée à percevoir le montant de la caution, notamment mais non exclusivement, en déduisant le montant considéré de toutes factures soumises au titre du marché, car le versement et l'immobilisation de la caution pendant toute la durée du contrat étaient onéreux. La Division des achats n'avait cependant pris aucune mesure, au moment de l'audit, pour recouvrer la garantie de bonne fin en déduisant le montant correspondant des factures soumises à l'Organisation.

169. Le Comité recommande à l'Administration d'examiner tous les marchés se rapportant à des opérations de maintien de la paix pour garantir l'application rigoureuse des directives du Manuel des achats relatives au versement des garanties de bonne fin par les fournisseurs, en vue de prémunir l'Organisation contre toute perte qui résulterait d'une prestation ne donnant pas satisfaction ou de la non-exécution d'un marché.

170. Le Département de la gestion a indiqué que les quatre garanties de bonne fin mentionnées par le Comité concernaient la prolongation de contrats. Trois sur quatre de ces cautions avaient été reçues par la Division des achats. Dans le dernier cas, la Division avait écrit au fournisseur pour l'aviser que le montant considéré serait déduit des factures à venir. L'ONU reverserait le montant de la caution à la conclusion du contrat.

171. À la FINUL, un examen des bons de commande a fait apparaître des retards d'exécution allant de 4 à 197 jours. Cependant, les dommages-intérêts prévus n'ont été demandés dans aucun de ces cas. La FINUL a confirmé ces faits.

172. À la MINUAD, plusieurs marchés avaient été passés sans comporter de clause de dommages-intérêts et les dates d'exécution de trois contrats avaient été dépassées depuis plus de deux mois sans que les produits demandés aient été livrés.

173. À la MINURCAT, 165 marchés de biens et services d'une valeur de 5 millions de dollars ne comportaient pas de clause de dommages-intérêts, alors même que les livraisons tardives étaient fréquentes. Qui plus est, la vérification de l'exécution de 33 contrats d'une valeur de 454 299 dollars a mis en évidence des retards de livraison allant de 5 à 70 jours.

174. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que la FINUL, la MINUAD et la MINURCAT appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les dommages-intérêts.

Évaluation de la prestation des fournisseurs

175. Le Comité a insisté sur l'importance de l'évaluation de la prestation des fournisseurs dans ses précédents rapports. L'absence d'évaluations de ce type et de rapports périodiques ferait courir à l'Organisation le risque que le fournisseur manque à ses obligations et compromette ainsi l'exécution du marché.

176. Tout en prenant note des progrès enregistrés dans ce domaine, le Comité relève que des améliorations sont encore nécessaires à la FINUL et à la MINURCAT. À la FINUL, parmi les prolongations de contrat proposées au Comité des marchés local, cinq avaient été autorisées sans que le dossier ne renferme une évaluation du fournisseur faisant état d'une prestation satisfaisante.

177. En particulier, le marché pour la fourniture de carburant et lubrifiants a été prolongé à cinq reprises entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 décembre 2008, pour un montant plafond de 31 380 000 dollars. Le Comité a fait les observations ci-après en examinant les rapports d'évaluation des prestations conservés dans les dossiers :

a) Un contrat d'un an a été réattribué au fournisseur pour un montant de 15 380 000 dollars, avec possibilité d'extension à 25,6 millions de dollars au 1^{er} septembre 2006, sans évaluation de la prestation pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2006;

b) Le rapport d'évaluation pour la période du 1^{er} février au 30 juin 2007 a été établi sans analyser la prestation du fournisseur; et

c) La prestation pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 30 mars 2008 a été considérée comme satisfaisante. Toutefois, dans les pièces jointes au dossier, le demandeur a indiqué que le fournisseur n'avait pas donné satisfaction au cours des trois derniers mois (1^{er} janvier au 30 mars 2008). Par ailleurs, le marché a été prolongé du 1^{er} avril au 30 juin 2008 avant la date à laquelle le rapport d'évaluation était attendu. Cela signifie que le contrat a été prorogé avant l'évaluation de la prestation.

178. Un autre exemple concerne le marché des services de collecte et d'enlèvement des déchets, qui a été prolongé à quatre reprises entre le 12 février 2007 et le 29 février 2008, avec un montant plafond passant de 104 616 dollars à 518 392 dollars. Or, le dossier ne contenait pas de rapport sur l'évaluation de la prestation.

179. Lors de vérifications par sondage, le Comité a constaté qu'il n'existait pas de rapports sur l'évaluation de la prestation pour 92 % des fournisseurs à la FINUL. À la MINURCAT, le dispositif d'évaluation n'avait pas été mis en place. Les demandeurs n'effectuaient pas d'évaluation et ne communiquaient pas de rapports à ce sujet à la Section des achats.

180. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, de faire en sorte que la FINUL : a) évalue la prestation des fournisseurs et en consigne les résultats dans un rapport en temps opportun, conformément aux normes énoncées dans le Manuel des achats; et b) s'assure que des rapports d'évaluation de la prestation figurent dans les dossiers avant de prolonger les contrats.

181. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que la MINURCAT adopte et mette en œuvre des procédures pour l'évaluation de la prestation des fournisseurs qui soient conformes aux directives du Manuel des achats.

182. La FINUL a indiqué que le Groupe de la gestion des marchés qui venait d'être créé au bureau du Chef des Services administratifs aiderait la mission à suivre la prestation des fournisseurs. Par ailleurs, elle comptait rappeler aux entités à comptabilité autonome leur obligation de présenter des rapports d'évaluation de la prestation pour le renouvellement des marchés existants.

Formation des fonctionnaires chargés des achats

183. La MINUL n'avait pas établi de directives, sous forme de plan ou de document, en ce qui concerne le contenu de la formation à assurer aux fonctionnaires occupant des postes de différentes classes à la Section des achats. De même, la MINUK ne disposait pas d'un plan de formation du personnel de sa Section des achats et les fonctionnaires n'avaient pas tous assisté à l'ensemble des sessions de formation organisées au cours de l'exercice.

184. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUL et la MINUK élaborent et exécutent des plans de formation appropriés des fonctionnaires responsables des marchés en vue de renforcer la qualité des procédures d'achat.

185. Le Département de la gestion a indiqué qu'il collaborait étroitement avec le Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD à l'élaboration d'un programme de formation aux achats dans l'objectif de bien faire comprendre et connaître les éléments essentiels des procédures d'achat à tous les fonctionnaires participant à ces opérations, y compris les membres du Comité des marchés du Siège et ceux des comités locaux des missions de maintien de la paix. La Division des achats achevait la mise au point d'un plan de formation détaillé pour 2008/09 et au-delà.

Taux de vacance des postes

186. Le Comité a fait des observations en examinant la suite donnée à ses recommandations concernant le taux élevé de vacance des postes dans les missions :

a) À la FINUL, sur les cinq postes approuvés pour le Groupe de la gestion des marchés, seuls deux étaient pourvus en septembre 2008. Faute d'effectifs, le Groupe n'avait pas pu s'acquitter pleinement de sa mission et de ses responsabilités; et

b) À l'ONUCI, trois postes des classes P-2 et au-dessus avaient été vacants à la Section des achats pendant tout l'exercice financier. Jusqu'en septembre 2008, 22 % des postes de la Section étaient vacants.

187. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que la FINUL et l'ONUCI prennent les dispositions voulues pour recruter sans tarder aux postes vacants de fonctionnaires des achats.

Base de données concernant les fournisseurs

188. Le Comité a constaté que la MINURCAT n'avait pas achevé l'enregistrement des fournisseurs et n'avait pas constitué de base de données concernant ces derniers. Il était difficile dans ces conditions à la Section des achats d'obtenir de se renseigner correctement sur les fournisseurs et sélectionner ceux qui pourraient être retenus pour les futurs marchés.

189. Les fournisseurs doivent présenter au minimum cinq types de documents au fonctionnaire chargé de la base de données, pour examen et évaluation, avant de pouvoir être enregistrés dans le fichier. À la MINUK, les dossiers de deux fournisseurs ne contenaient pas tous les éléments d'information requis et un dossier ne contenait aucune information. En outre, il n'était conservé aucune pièce justifiant que les fournisseurs avaient été évalués avant l'approbation de leur enregistrement.

190. À la FINUL, le Comité local d'examen des fournisseurs ne se réunissait pas périodiquement pour évaluer et recommander la suspension et la radiation des fournisseurs enregistrés. Il n'avait tenu qu'une réunion au cours de l'exercice 2007/08.

191. Toujours à la FINUL, 158 fournisseurs temporaires n'avaient jamais été invités à soumissionner et plus de la moitié d'entre eux étaient restés inscrits dans le fichier au-delà du délai de trois mois prévu dans le Manuel des achats. Une observation analogue a été faite à la BSLB, où 34 % des fournisseurs enregistrés n'avaient jamais reçu d'appel d'offres et un nombre non négligeable n'avait pas répondu à de tels appels à trois reprises ou plus. Le maintien de ces fournisseurs, qui n'étaient donc pas actifs, dans la base de données avait pour effet d'accroître le coût de gestion du fichier et de réduire l'efficacité des opérations d'achat.

192. L'ONUCI n'avait pas défini de politique de gestion des fournisseurs ni constitué de comité d'examen des fournisseurs. En outre, jusqu'en septembre 2008, aucun fonctionnaire n'avait été désigné pour gérer la base de données concernant les fournisseurs et celle-ci n'était pas systématiquement tenue à jour.

193. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant la gestion des fichiers de fournisseurs.

12. Biens non durables

194. L'alinéa iv) du paragraphe 49 des normes comptables pour le système des Nations Unies prévoit de comptabiliser les stocks. Le Comité a constaté que seule la valeur des biens non durables faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide, soit 9 310 000 dollars, avait été divulguée dans la note 13 relative aux états financiers de l'exercice 2007/08. Or, les missions de maintien de la paix détenaient des biens non durables d'une valeur totale de 436 920 000 dollars au 30 juin 2008, selon le système Galileo, qui n'avaient pas été comptabilisés. Le Comité n'a pas confirmé l'exactitude de ce montant; l'Administration a indiqué ne pas être en mesure pour l'instant de présenter des informations sur les biens durables.

195. Le Comité considère que l'indication de la valeur de tous les biens durables dans les états financiers renforcerait la transparence et la responsabilité et améliorerait la présentation de l'information financière, notamment en prévision de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Dans son rapport (A/62/823, par. 16), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué que la publication de la valeur des biens non durables contribuerait à améliorer les méthodes de gestion visant à optimiser les contrôles et à réduire les risques au minimum.

196. Le Département de la gestion a expliqué qu'en ce qui concerne les stocks stratégiques pour déploiement rapide, la valeur des biens non durables était communiquée à titre exceptionnel de manière à rendre compte de la valeur totale de ces stocks. La comptabilisation des biens non durables exigeait des moyens administratifs considérables pour obtenir, actualiser et valider les données correspondantes. De plus, les systèmes, processus et procédures de saisie des données et de tenue de la comptabilité concernant l'achat, la mise en circulation et l'inventaire des biens non durables devraient être considérablement révisés et

largement automatisés. De tels changements ne pouvaient pas se faire au coup par coup mais seraient envisagés dans le cadre plus large de la mise en application des normes IPSAS et de l'implémentation du progiciel de gestion intégré.

197. Le Comité recommande à l'Administration d'effectuer sans tarder tous les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et de communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers à la fin de l'exercice.

Dénombrements et comptes d'inventaire

198. Selon le Manuel de gestion des biens, les biens non durables doivent être comptabilisés et contrôlés et les chefs des services à comptabilité autonome doivent en maîtriser intégralement la gestion pour assurer, notamment, la reconstitution, l'entretien, la rotation et le suivi de la durée de vie utile des stocks. Le Comité a procédé à des inventaires dans les missions et constaté certains écarts entre les stocks physiques et les données enregistrées dans le système Galileo, qui sont le signe d'une gestion et d'un contrôle insuffisants des biens non durables.

199. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires régulièrement effectués, et les écarts rapidement examinés et corrigés.

200. En janvier 2008, le Département de l'appui aux missions avait rappelé à toutes les missions qu'elles devaient rapprocher les données des vérifications physiques et celles du système Galileo et prendre des mesures pour corriger les écarts constatés. En outre, toutes les missions devaient veiller à ce que les responsables de la gestion enregistrent correctement dans Galileo les biens effectivement détenus. L'importance de renforcer les normes relatives à la gestion des biens a été soulignée et examinée à la conférence d'appui aux directeurs/chefs de mission tenue à New York en juillet 2008. Les missions ont confirmé que les inventaires étaient désormais organisés de manière régulière et suivie.

Bien non durables excédentaires

201. À la FNUOD, 358 069 articles d'une valeur de 785 566 dollars, représentant 31 % du volume total et 22 % de la valeur totale des biens non durables, étaient détenus en stock depuis plus de 24 mois. Le Comité craint que certains biens non durables aient pu être achetés en quantités supérieures aux besoins opérationnels.

202. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la FNUOD vérifie les biens non durables qu'elle détient de sorte à maintenir des stocks d'un niveau correspondant à ses besoins opérationnels.

203. Le Département de l'appui aux missions ayant continué de s'employer à réduire les stocks de biens non durables, le nombre total des articles correspondants avait été ramené à 277 967 au 20 janvier 2009, pour une valeur de 473 887 dollars. L'examen des biens non durables s'effectuait en continu pour garantir que les stocks de la mission étaient conformes aux niveaux établis.

Contrôle de l'entreposage et gestion des entrepôts

204. À la MINUSTAH, l'entrepôt des transports manquait de rayonnages et de casiers de rangement, si bien qu'un certain nombre de pièces détachées n'avaient pas été sorties de leurs boîtes. Les responsables de l'entrepôt ont indiqué que la demande soumise à la section du génie pour l'installation de rayonnages était restée sans suite.

205. À la MINURSO, différents types de pneus étaient stockés ensemble tandis que, dans d'autres cas, des pneus de même type étaient conservés dans des conteneurs différents. Il était difficile dans ces conditions de confirmer les quantités des différents types de matériel détenus. En outre, 30 pneus étaient empilés sur un conteneur depuis une dizaine d'années. Une situation analogue a été observée à la MINUT : les mêmes types de pneus étaient stockés à différents endroits et les fonctionnaires de la section des transports ne savaient pas eux mêmes exactement où se trouvaient les pneus.

206. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que la MINUSTAH, la MINURSO et la MINUT renforcent le contrôle des conditions d'entreposage.

207. À la MONUC, l'entrepôt de la Section des transmissions et de l'informatique au Bureau de Bukavu n'était pas équipé de matériel de télévision en circuit fermé. Il contenait essentiellement des articles coûteux, susceptibles d'être volés. L'installation d'un système de télévision en circuit fermé permettrait d'en renforcer la sécurité.

208. Par ailleurs, le système de localisation des stocks n'avait pas été entièrement mis en œuvre et certains articles étaient entreposés à plusieurs endroits. Les biens non durables de la Section n'étaient pas comptabilisés dans le système Galileo de gestion des stocks. En outre, les stocks étaient comptabilisés manuellement dans un livre qui n'était ni tenu à jour ni complet. Au cours des dénombrements par sondage, le Comité a décompté huit cartouches d'imprimante C9772A. Il a été constaté lors du rapprochement avec le registre tenu manuellement que celui-ci n'avait pas été mis à jour lorsqu'une cartouche avait été distribuée. De même, 10 cartouches FX3 dénombrées n'avaient pas été comptabilisées dans le livre.

209. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la MONUC : a) envisage l'installation d'un système de télévision en circuit fermé dans l'entrepôt de la Section des transmissions et de l'informatique; b) y applique le système de gestion des stocks et entrepouse ensemble les articles de même type; et c) effectue des contrôles pour garantir que tous les biens non durables sont comptabilisés dans le système Galileo de gestion des stocks.

13. Gestion des biens durables

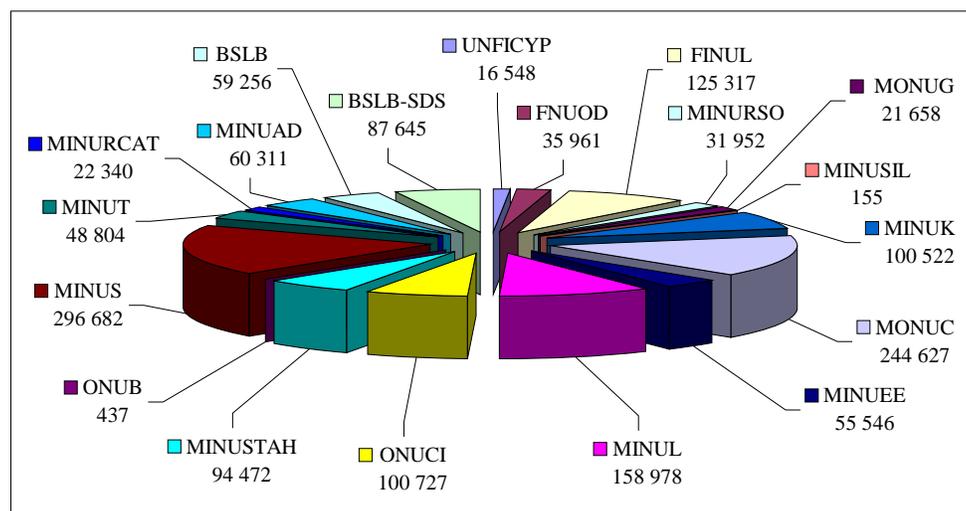
210. Dans son rapport (A/62/823), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est convenu avec le Comité qu'une mauvaise gestion des registres d'inventaire comportait en soi un risque de pertes financières pour l'Organisation. Il a prié le Comité de lui transmettre des données actualisées sur le système dans le cadre de son examen des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2007/08.

211. Comme indiqué dans la note 13 relative aux états financiers, la valeur des biens durables détenus par les opérations de maintien au 30 juin 2008 s'élevait à 1 milliard 560 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente (1 milliard 390 millions de dollars).

212. La MINUS était la mission qui détenait la plus grande proportion de biens durables, soit 296 680 000 dollars ou 19 % de la valeur totale, les stocks stratégiques pour déploiement rapide d'une valeur de 87 650 000 dollars en représentant 6 %. La figure II.4 donne la ventilation des stocks de biens durables.

Figure II.4
Stocks de biens durable des missions au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)



213. D'après le Département de l'appui aux missions, 312 685 articles durables d'une valeur de 1 milliard 110 millions de dollars étaient utilisés au 30 juin 2008, ce qui représentait 65 % du volume total ou 71 % de la valeur totale de ce type de biens. Quelque 125 277 articles, d'une valeur d'environ 390 millions de dollars (soit 26 % du volume total et 25 % de la valeur totale) étaient des articles en stock, c'est-à-dire non utilisés.

Inventaire physique par les groupes de contrôle du matériel et des stocks

214. Le Comité a noté que le Département de l'appui aux missions avait demandé à toutes les missions, dans une directive publiée le 21 janvier 2008, de procéder à un inventaire intégral avant la fin de l'exercice financier. Selon les rapports correspondants du Département, huit missions avaient inventorié plus de 90 % de leurs biens, contre cinq au cours de l'exercice précédent. Les autres missions, dont l'inventaire avait porté sur moins de 90 % du matériel, étaient la MINUS, la MINUEE, la MINURSO, l'UNFICYP, la MONUG, la MINUAD et la MINURCAT. La BSLB était dans le même cas. Le Comité a également noté que l'étendue de l'inventaire physique avait été moindre à la MINUEE et à la MINURSO, diminuant de 92 % et 83 % en 2006/07 à 89 % et 63 % en 2007/08.

215. Le Comité a constaté en outre que l'inventaire des biens durables de la MINUAD avait été particulièrement peu étendu.

Tableau II.13

Étendue de l'inventaire des biens durables dans certaines missions

(En pourcentage)

Mission	Étendue de l'inventaire	
	En pourcentage du volume	En pourcentage de la valeur
MINUAD	6	5
MINUS	51	57
UNFICYP	69	65
MONUG	69	79

216. Le Comité craint que l'inventaire incomplet des biens durables ne permette pas de garantir l'intégralité, l'exactitude et la validité du montant de 1 milliard 560 millions de dollars indiqué dans les notes relatives aux états financiers.

217. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que des vérifications physiques complètes et détaillées soient effectuées au cours des futurs exercices pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers.

Écarts et mesures de suivi

218. D'après les rapports des missions sur les écarts d'inventaire, lors de la vérification physique des biens durables pour l'exercice 2007/08, les groupes de contrôle du matériel et des stocks n'avaient pas pu vérifier 8 840 articles, d'une valeur de 24 590 000 dollars. Le tableau II.14 en fournit des exemples.

Tableau II.14

Biens durables non vérifiés par les groupes de contrôle du matériel et des stocks, exemples

(En dollars des États-Unis)

Mission	Nombre d'articles	Pourcentage du volume total	Valeur	Pourcentage de la valeur totale
MINUL	3 864	9	10 634 522	7
FNUOD	830	9	1 767 195	5
MINUK	720	2	1 227 550	1
MINUEE	530	3	1 642 828	3
MINUSTAH	265	1	472 839	1

219. L'impossibilité de localiser les articles correspondants accroît le risque que le montant indiqué pour les biens durables au 30 juin 2008 ne soit pas exact.

220. Les autres anomalies relevées dans les missions concernaient notamment les utilisateurs, l'emplacement et les conditions d'utilisation des biens, qui étaient différents de ceux prévus dans le système.

221. Les unités à comptabilité autonome sont chargées de contrôler l'utilisation des biens. Il leur appartient d'effectuer des vérifications lorsque des écarts sont constatés. Le Comité a relevé que les écarts d'inventaire concernant les biens durables n'étaient pas corrigés en temps opportun à la MINUSTAH, la FNUOD, la MINUS, la FINUL et la MINUL.

222. Le Comité recommande à l'Administration de faire en sorte : a) que les écarts soient rapidement examinés; et b) que des mesures correctives soient prises pour que ces anomalies ne se reproduisent pas.

Ratios et stocks excédentaires

223. Le Comité a constaté que les ratios de stocks de certains biens durables étaient supérieurs à ceux fixés par le Département de l'appui aux missions, comme indiqué ci-après :

a) Au 30 juin 2008, la MINUS détenait en stock des biens durables dont la valeur, 101,7 millions de dollars, représentait 42 % de la valeur totale de ces biens;

b) La MINUAD détenait en stock des biens durables dont la valeur, 47 240 000 dollars, représentait 82 % de la valeur totale de ces biens;

c) À la BSLB, le ratio des stocks de 74 catégories de biens durables, sur 284, était supérieur à la norme, avec 26 % de l'ensemble des catégories de biens durables;

d) À la FINUL, le ratio des stocks de 50 catégories de biens durables était supérieur à la norme;

e) À la FNUOD, le ratio des stocks de 3 catégories de matériel durable du génie était supérieur à celui fixé par le Département de l'appui aux missions

f) À la MINUT, le ratio des stocks de 9 catégories de biens durables était supérieur à celui fixé par le Département.

224. Le Comité s'inquiète des risques de gaspillage, de détérioration, de dépréciation et, éventuellement, de perte par suite de vol que comporte la détention de stocks importants de biens durables, compte tenu en outre du coût financier et administratif et des frais d'entreposage subis par l'Organisation pour l'entretien de ces stocks.

225. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues.

226. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les missions avaient achevé l'examen de leurs stocks et que ceux de ces derniers qui avaient été déclarés excédentaires étaient comptabilisés dans le module « excédents » du système Galileo.

227. Le Département de l'appui aux missions a par ailleurs informé le Comité que la BSLB avait ramené à 12,7% le niveau des stocks de biens durables au 31 octobre 2008, et qu'il serait rappelé aux unités à comptabilité autonome qu'elles devaient

contrôler leurs stocks de près, en se conformant aux procédures établies. La MINUT avait donné suite à la recommandation relative au niveau des stocks et procédé à une analyse détaillée des ratios de biens durables.

Groupes électrogènes excédentaires ou manquants à la MINUL

228. Le Comité a relevé qu'à la MINUL 452 groupes électrogènes, sur un total de 1 080, étaient en stock au 30 juin 2008, soit un ratio de 42 % nettement plus élevé que celui de 25 % arrêté par le Département de l'appui aux missions pour ces articles. Il a en outre constaté que la Mission avait acheté 55 nouveaux groupes électrogènes, d'une valeur de 1 290 000 dollars, au cours de l'exercice 2007/08.

229. Selon le rapport extrait du système Galileo le 16 août 2008, 163 groupes électrogènes étaient en état de marche. Or, le Comité a constaté qu'il n'y avait que 19 articles en stock. L'Administration n'a pas pu indiquer où les 144 autres articles utilisables étaient entreposés.

230. Le Comité a constaté que sur les 244 groupes électrogènes susceptibles d'être remis en état de marche 5 attendaient d'être réparés depuis plus de six mois. Il a également constaté que certains groupes électrogènes entreposés dans le périmètre de la Mission étaient exposés aux intempéries et, par conséquent, à des dégâts coûteux à réparer.

231. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, de veiller à ce que la MINUL : a) suive scrupuleusement les directives du Département de l'appui aux missions concernant le maintien à 25% du ratio des stocks au nombre total des groupes électrogènes; b) de localiser les 144 groupes électrogènes en état de marche qui n'avaient pas été vérifiés; et c) de faire réparer sans tarder tous les groupes électrogènes qui ne fonctionnaient pas ou de se débarrasser de ceux qu'il ne serait pas rentable de réparer.

Climatiseurs inutilisés à la MINUEE

232. Quelque 431 climatiseurs, d'une valeur de 180 292 dollars, étaient conservés dans des conteneurs ou des entrepôts dans leur emballage d'origine depuis deux à cinq ans, du fait des températures toujours clémentes à Asmara. Sur ce nombre, 272 appareils (116 692 dollars) avaient été achetés en 2002 et 2003. Ces climatiseurs inutilisés donnaient à croire que les conditions climatiques n'avaient pas été dûment prises en considération. Faute de les avoir déballés, on ne pouvait pas savoir s'ils pouvaient fonctionner.

233. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la MINUEE prenne les dispositions nécessaires pour transférer à d'autres missions ou à la BSLB tous les climatiseurs excédentaires ou se débarrasser de ceux qui seraient considérés comme inutilisables.

234. Selon le Département de l'appui aux missions, les climatiseurs devaient avoir été installés et utilisés pour que l'on puisse déclarer qu'ils avaient dépassé leur durée de vie. Dans la pratique, les climatiseurs conservés dans leur emballage d'origine étaient considérés comme des articles en stock dont la durée de vie était restée intacte. La MINUEE a confirmé que les climatiseurs restés dans leur emballage d'origine avaient été classés dans le groupe I des articles visés dans le plan de liquidation des avoirs car ils étaient en bon état et que leur transfert à la MINUAD avait été autorisé.

Classement des biens durables

235. Les nouvelles acquisitions sont classées en biens durables ou non durables selon la liste des seuils de valeur établie par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité a relevé que la liste n'avait pas été mise à jour depuis plusieurs années.

236. L'étude du seuil de 500 dollars pour les « articles spéciaux/considérés comme tentants » récemment demandée par le Département de l'appui aux missions a montré que lesdits articles représentaient 43 % du volume total, mais seulement 4 % de la valeur, des biens durables.

237. Le Comité craint que le contrôle de la gestion des articles de faible valeur ne soit pas financièrement rationnel. De plus le classement dans la catégorie des biens durables pouvait conduire à surestimer la valeur des articles concernés.

238. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de réviser la liste des seuils de valeur pour les biens durables.

239. Les biens durables sont des biens ou matériels dont le prix unitaire est égal ou supérieur à 1 500 dollars et dont la vie utile est de cinq ans au moins. Or, à la MINUS et à la MINUAD, 3 913 articles d'un prix unitaire supérieur à 1 500 dollars mais d'une durée de vie utile de moins de cinq ans avaient été classés comme biens durables.

240. À la FNUOD, 26 articles d'un prix unitaire supérieur à 1 500 dollars et d'une durée de vie utile de plus de cinq ans avaient été classés comme non durables au lieu de durables.

241. Le Comité craint que le mauvais classement des articles concernés n'entraîne des erreurs dans les montants communiqués dans les états financiers au sujet des biens durables.

242. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS, la MINUAD et la FNUOD classent correctement les biens durables et non durables, en se conformant au Manuel de gestion des biens.

243. Dans une télécopie datée du 20 novembre 2008, le Département de l'appui aux missions a demandé à toutes les missions d'analyser leurs comptes de stocks pour vérifier que les articles pertinents étaient bien classés selon la définition des biens durables donnée dans la circulaire ST/AI/374. Il leur a également demandé d'achever cet examen et de mettre à jour en conséquence le système Galileo pour le deuxième trimestre 2009.

Perte de documents de dédouanement à la MINUEE

244. Au 1^{er} septembre 2008, 9 340 articles n'étaient pas accompagnés des documents de dédouanement correspondants, soit 71 % du volume total du matériel appartenant à l'ONU transporté à la MINUEE. Le Directeur des douanes érythréennes avait besoin des copies de ces documents pour traiter tout article de matériel appartenant à l'Organisation devant sortir du pays.

245. Le Comité craint que, les documents de dédouanement étant incomplets et difficiles à obtenir, la liquidation de la MINUEE ne s'en trouve perturbée.

246. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, de se concerter avec le pays hôte et les autres parties intéressées afin d'obtenir des copies de tous les documents de dédouanement manquants.

14. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

247. Dans sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a souscrit à l'idée de stocks stratégiques pour déploiement rapide et à son application et approuvé un montant de 141,6 millions de dollars pour l'achat de matériel destiné à l'appui d'une nouvelle mission complexe. Les stocks stratégiques pour déploiement rapide constituent une réserve de matériel renouvelable gérée par la Division du soutien logistique. Ils se trouvent à la Base de soutien logistique des Nations Unies, qui en assure le suivi. Globalement, les procédures opérationnelles consistent à déployer les stocks stratégiques de la Base dans une mission en phase de démarrage et à les reconstituer, aux frais de la mission destinataire, à la Base ou dans les locaux d'un fournisseur en vue d'un prochain déploiement.

Notes relatives aux états financiers

248. D'après les notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le montant des stocks stratégiques pour déploiement rapide (biens durables) se chiffrait à 87 644 000 dollars au 30 juin 2008, contre 88 903 000 dollars au 30 juin 2007. Le tableau II.15 montre les mouvements des stocks stratégiques au cours de l'exercice 2007/08.

Tableau II.15

Mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide au cours de l'exercice 2007/08

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture	88 903
Achats	40 470
Stocks reçus d'autres missions	–
Transferts	41 652
Stocks passés par profits et pertes et stocks vendus	78
Ajustements	1
Solde de clôture	87 644

249. Le solde de clôture des stocks stratégiques, d'un montant de 87 644 000 dollars au 30 juin 2008, comprend 11 810 000 dollars de stocks en instance d'expédition aux missions et 16,8 millions de dollars de stocks expédiés, mais dont les missions n'ont pas encore pris livraison. En fait, la valeur des stocks prêts à être déployés au 30 juin 2008 n'atteignait que 59 030 000 dollars, soit 67 % du total. Le Comité estime que l'Administration aurait mieux fait d'indiquer dans les notes relatives aux états financiers le montant correspondant aux stocks effectivement disponibles.

250. Le Comité recommande que pour les prochains exercices, l'Administration indique précisément la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide afin de permettre aux utilisateurs de déterminer la valeur des stocks prêts à être déployés dans les missions.

251. Le Département de la gestion a fait observer qu'il avait donné suite à cette recommandation et que la valeur des stocks effectivement disponibles avait été précisée au paragraphe 19 du chapitre I du présent document.

Efficacité du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide

252. Au cours de l'audit, le Comité a constaté que la Division du soutien logistique et la Base de soutien logistique des Nations Unies s'étaient attachées à assurer le déploiement rapide des stocks stratégiques dans les nouvelles missions. Il restait néanmoins plusieurs problèmes à régler :

a) La Division mettait parfois trop de temps à établir les ordres de livraison d'une cargaison. D'après les échantillonnages, il fallait entre 66 et 228 jours pour que la Base reçoive tous les ordres de livraison de la Division;

b) D'après les échantillonnages, il fallait à la Base entre 1 et 155 jours pour préparer les marchandises et délivrer les bons de sortie après réception des ordres de livraison;

c) Deux missions en phase de démarrage, la MINUAD et la MINURCAT, avaient beaucoup tardé à réceptionner et à inspecter les stocks expédiés de la Base. D'après le rapport mensuel de la Base, au 30 septembre 2008, des stocks d'une valeur de 6 640 000 dollars pour la MINURCAT et de 16 130 000 dollars pour la MINUAD n'avaient pas encore été soumis aux procédures de réception et d'inspection, 90 jours après leur départ de la Base;

d) Au sein de la Division, l'établissement et l'envoi des demandes d'allocation de crédits avaient pris beaucoup de temps. Le délai de traitement de l'ensemble des demandes au cours de l'exercice 2007/08 était de 107 jours en moyenne, avec un pic de plus de 180 jours pour 18 % d'entre elles. La lenteur de cette procédure affectait directement l'allocation de crédits et les opérations d'achat qui en découlaient.

253. La bonne exploitation des stocks stratégiques pour déploiement rapide dépend de la coordination étroite des différentes parties prenantes. Le Comité craint que les retards qui s'accumulent à chaque étape n'empêchent un déploiement rapide des stocks, qui constituent une importante réserve de matériel, dans les missions en phase de démarrage et ne compromettent ainsi l'exécution du mandat des nouvelles missions.

254. Par ailleurs, il faudrait revoir le dispositif actuel de reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Le Comité a constaté que la Division n'avait lancé la procédure de reconstitution des stocks qu'après avoir reçu les documents d'expédition. D'après les échantillonnages réalisés à la Base, il fallait en moyenne 50 jours pour procéder au groupage des cargaisons et à l'achat des services d'expédition après la délivrance du bon de sortie.

255. Le Comité recommande que l'Administration : a) détermine les causes de la lenteur du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques; b) revoie le dispositif de reconstitution des stocks et les procédures qui y sont liées en vue d'accélérer les opérations.

256. Le Département de l'appui aux missions a fait observer qu'il avait proposé plusieurs améliorations aux procédures opérationnelles et comptables, notamment :

a) la réduction du délai de délivrance des ordres de livraison et des bons de sortie; b) la simplification des procédures d'allocation des crédits et de reconstitution des stocks; c) le lancement de la procédure de reconstitution des stocks immédiatement après la délivrance des bons de sortie. Le Département a également informé le Comité qu'il avait engagé des consultations avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Bureau du Contrôleur pour revoir les directives relatives à la comptabilité d'ici au 31 mars 2009.

Stocks stratégiques pour déploiement rapide à rotation lente

257. Au paragraphe 11 de son rapport sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide (A/56/870), le Secrétaire général a indiqué qu'il devait normalement s'agir de matériel neuf ayant toute sa durée de vie utile, sauf dans le cas de matériel de longue durée, considéré comme neuf après avoir été remis en état.

258. Le Comité a constaté qu'au 30 juin 2008, 28 % des stocks stratégiques pour déploiement rapide (biens durables), d'une valeur totale de 24 430 000 dollars, avaient été achetés en 2005 ou avant et n'avaient jamais été utilisés ou déployés dans des missions. De plus, 2 % des biens durables, d'un montant de 1 950 000 dollars, étaient restés stockés pendant plus de cinq ans. Du fait de cette faible rotation, 14 % des stocks stratégiques, d'une valeur de 12 110 000 dollars, avaient atteint ou dépassé la moitié de leur durée de vie utile. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2007/08, la Base avait passé par profits et pertes 63 952 dollars de stocks devenus obsolètes.

259. Le Comité recommande que l'Administration : a) veille à ce que la Base de soutien logistique des Nations Unies surveille l'état des stocks stratégiques pour déploiement rapide et rende compte régulièrement au Siège de l'état des stocks à rotation lente; b) identifie les causes de la lenteur de leur rotation afin d'éviter que d'autres stocks ne deviennent obsolètes.

260. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la durée de vie des stocks stratégiques pour déploiement rapide était surveillée au moyen du système de gestion des stocks Galileo, et que les plans de rotation des stocks étaient élaborés lors de la planification des achats des missions afin de prendre en compte les résultats de l'étude annuelle sur la composition des stocks de la Base de soutien logistique et les articles risquant de devenir obsolètes. La Base continuera d'exploiter les stocks à rotation lente en concertation avec les missions et de veiller à l'utilité des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

15. Matériel appartenant aux contingents

261. Des inspections en cours d'opération sont effectuées pour déterminer si le matériel appartenant aux contingents est de nature à aider les missions à exécuter leur mandat. D'après le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, ces inspections doivent être effectuées au moins tous les six mois durant la période de présence des contingents dans la zone de la mission, et à tout moment lorsque la mission estime que le matériel ou les services ne sont pas conformes aux normes.

262. Le Groupe d'intervention naval de la FINUL a commencé à fonctionner le 15 octobre 2006, alors que les rapports d'inspection le concernant n'ont pas été prêts avant octobre 2007. La Force a expliqué que ce retard tenait essentiellement aux facteurs suivants :

a) L'absence de procédures établies sur la marche à suivre pour élaborer les rapports d'inspection du Groupe d'intervention naval;

b) Le coût trop élevé de l'opération, sachant que l'inspection d'un navire signifie que les responsables du Groupe du matériel appartenant aux contingents doivent se rendre en hélicoptère dans un des ports maritimes désignés, et le fait qu'il n'y avait pas d'appareil disponible.

263. Le Comité craint que l'absence de procédures opérationnelles permanentes permettant de vérifier le matériel du Groupe d'intervention naval n'empêche d'évaluer correctement ses moyens.

264. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que la FINUL, en coopération avec le Siège, élabore des directives sur l'inspection du matériel du Groupe d'intervention naval.

265. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité qu'il avait publié, en octobre 2008, en coordination avec la FINUL, des procédures opérationnelles permanentes définissant le cadre et la marche à suivre pour vérifier rapidement et efficacement le matériel maritime. Le Département devait revoir les procédures élaborées par la mission et les intégrer dans la prochaine version du Manuel.

266. À la MINUS, une seule inspection a été faite au cours de l'exercice 2007/08, faute de coordination entre le Groupe du matériel appartenant aux contingents et le quartier général de la Force.

267. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUS effectue des inspections en cours d'opération, conformément aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.

268. Le Département de l'appui aux missions a fait observer qu'il avait rappelé à toutes les missions dotées d'unités militaires ou d'unités de police constituées, en janvier 2008, l'existence du mémorandum d'accord sur les modalités des inspections du matériel appartenant aux contingents et de l'établissement de rapports à ce sujet, notamment sur l'obligation d'effectuer des inspections en cours d'opération et des inspections à l'arrivée. La MINUS a fait savoir qu'elle avait prévu de mener ces inspections deux fois par an, conformément aux procédures en vigueur.

16. Gestion du parc de véhicules

269. Au 30 juin 2008, le parc automobile des opérations de maintien de la paix comptait 22 104 véhicules. Le montant total des dépenses en carburants et lubrifiants s'est élevé à 328 610 000 dollars pour l'exercice 2007/08.

Statistiques sur les accidents

270. D'après les statistiques du Département de l'appui aux missions, il y a eu 3 613 accidents au cours de l'exercice 2007/08, contre 3 796 l'exercice précédent, soit une légère baisse de 183, et ils ont coûté au total 1 910 000 dollars, soit en moyenne 529 dollars par accident.

271. Le Comité a constaté que les statistiques du Département faisaient état, pour la MINUK, de 779 accidents pendant l'exercice 2006/07 et de 589 pendant l'exercice

2007/08, alors que les statistiques de la MINUK en indiquaient respectivement 1 142 et 1 116. Pour le Département, cet écart tenait essentiellement à ce que les missions et le Siège n'entendaient pas la même chose par « accident ».

272. Le Département a informé le Comité qu'il s'était employé sans relâche, ces dernières années, à renforcer la sécurité sur le terrain. En particulier, il avait pourvu le poste de responsable de la sécurité au Siège, en octobre 2006, désigné des membres du personnel pour assurer la coordination des questions de sécurité dans les missions et revu et mis à jour le Manuel du transport terrestre sur le plan de la sécurité.

273. Le Comité recommande que l'Administration a) continue d'intensifier l'action qu'il mène pour réduire le nombre d'accidents de la route et b) veille à ce que la notion d'accident de la route soit interprétée de la même façon dans les missions et au Siège, afin de garantir l'efficacité du suivi de la sécurité routière dans les missions.

Système CarLog et autorisations de sortie de véhicule

274. Le Comité a constaté que le système CarLog de suivi des déplacements n'avait pas été installé sur tous les véhicules de la MINUAD et que sur les 1 864 véhicules de la MINUS, 345 (19 %) n'en étaient pas équipés en août 2008.

275. À la MINURCAT, tous les véhicules étaient équipés d'un appareil CarLog, mais le système n'était pas opérationnel. À la MINUT, le système n'était pas installé sur tous les véhicules.

276. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD, la MINUS, la MINURCAT et la MINUT fassent tout ce qu'il faut pour que leur système de suivi des véhicules soit pleinement opérationnel.

277. Le Département a informé le Comité que, conformément à la section 5.23 du Manuel des procédures relatives au transport terrestre dans les missions, le Conseil de la sûreté du Département des opérations de maintien de la paix avait approuvé la mise en place du système CarLog dans toutes les missions, mais n'avait pas rendu son installation obligatoire sur tous les véhicules. Tout en convenant qu'il n'est peut-être pas commode de l'installer sur des engins de manutention ou du génie, le Comité estime que c'est un bon moyen de surveiller l'utilisation des véhicules de transport routier des missions.

278. Le Département a fait observer que le système serait installé sur les derniers véhicules de la MINUS pour le 31 mars 2009. Dans l'intervalle, la MINUS et la MINUAD continueraient d'assurer le suivi de l'utilisation des véhicules non équipés en faisant remplir des autorisations de sortie de véhicule après chaque déplacement.

279. D'après un échantillonnage analysé à la MINUAD, le Comité a constaté que 15 autorisations de sortie de véhicule et 14 reçus de réapprovisionnement en carburant avaient été remis à la Section du transport entre avril et juin 2008.

280. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD se plie à toutes ses obligations concernant la présentation d'autorisations de sortie de véhicule et de reçus de réapprovisionnement en carburant.

281. Le Département a fait observer que l'effectif du Groupe des autorisations de sortie de véhicule à la MINUAD avait été renforcé, ce qui avait contribué à accélérer le traitement des autorisations.

Rotation et remplacement des véhicules

282. Le Manuel provisoire de 2004 des procédures relatives au transport terrestre dans les missions prescrit que les véhicules qui ont atteint la fin de leur durée de vie économique doivent être remplacés. Il y est également fortement préconisé d'utiliser les véhicules à tour de rôle dans les missions, le kilométrage annuel normal étant estimé à 22 250 kilomètres pour les véhicules légers et 10 000 kilomètres pour les véhicules lourds. Le Comité a constaté que ces dispositions n'étaient pas toujours respectées (voir ci-après).

283. À la MINUT, le kilométrage au 30 juin 2008 d'un échantillon de 25 véhicules du même type s'étalait entre 2 372 et 128 425 kilomètres. Ils avaient tous été achetés en août 2006.

284. À la MINUL, le kilométrage au 30 juin 2008 de 154 véhicules dépassait la limite de 140 000 kilomètres au-delà de laquelle ils auraient dû être remplacés. Le Comité a constaté que le coût de l'entretien des véhicules à plus fort kilométrage était supérieur à la moyenne des véhicules du même type.

285. À la FNUOD, 46 véhicules n'avaient pas atteint le kilométrage minimum annuel recommandé alors que 41 autres avaient dépassé le maximum autorisé de 160 000 kilomètres.

286. À la MINURSO, le Comité a constaté que les kilométrages de 237 véhicules étaient très disparates. Ainsi, les 77 véhicules mis en service en avril 2004 affichaient entre 3 580 et 65 769 kilomètres au compteur.

287. À la Base de soutien logistique des Nations Unies, 8 % seulement des véhicules légers ont un taux d'utilisation supérieur à la moitié de la normale visée (22 250 kilomètres par an) selon le Manuel provisoire de 2004 des procédures relatives au transport terrestre dans les missions.

288. Les constatations ci-dessus montrent que les procédures du Manuel provisoire de 2004 relatives à la rotation et au remplacement des véhicules ne sont pas toujours respectées, ce qui risque de réduire l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des véhicules dans les missions.

289. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de s'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux règles relatives à la rotation et au remplacement des véhicules définies dans le Manuel provisoire de 2004 des procédures relatives au transport terrestre dans les missions.

290. Le Département de l'appui aux missions dit qu'il fallait tenir compte de la situation et des contraintes propres à chaque mission. Les critères de remplacement des véhicules étaient des conditions minimales qui n'interdisaient pas d'exercer son jugement au cas par cas. En collaboration avec les missions, le Département s'employait à remplacer les véhicules dans le cadre des procédures budgétaires et d'achat habituelles. Il a informé le Comité que la MINURSO, la MINUT et la MINUL avaient donné suite à sa recommandation.

291. Le Département de l'appui aux missions a souscrit à la recommandation selon laquelle il convenait de définir un taux d'utilisation des véhicules pour la Base de soutien logistique, en précisant toutefois que le taux fixé pour les véhicules des missions ne pouvait pas s'appliquer à une structure telle que la Base.

Écarts entre les données

292. À la FNUOD, la différence entre les kilométrages enregistrés par le système CarLog au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 n'était pas égale au kilométrage total enregistré par la Force.

293. Il y avait des écarts entre les statistiques fournies par les responsables de la gestion du parc de véhicules de la Base de soutien logistique et celles provenant du système CarLog pour l'exercice 2007/08. L'écart de kilométrage le plus important était de 117 248 kilomètres, et le plus gros écart de consommation de carburant était égal à 39,67 litres aux 100 kilomètres.

294. Les utilisateurs des véhicules de la MINURCAT avaient reçu pour instruction de remplir des autorisations de sortie de véhicule. En comparant les données fournies par la Section du transport et le Groupe des carburants, le Comité a constaté qu'en juin 2008 la quantité totale de carburant reçu (23 987 litres) ne correspondait pas à la quantité totale de carburant livrée (42 517 litres).

295. La MINUAD comptait 651 véhicules au 30 juin 2008, or le système Galileo n'en faisait apparaître que 356 en stock, les 295 autres étant en transit.

296. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que la FNUOD, la MINURCAT, la MINUAD et la Base de soutien logistique des Nations Unies étudient les causes de divergence entre les données relatives à l'utilisation des véhicules et prennent les mesures qui s'imposent pour les corriger.

297. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que les écarts constatés à la Base de soutien logistique étaient dus à un dysfonctionnement du système qui avait été corrigé depuis. Par ailleurs, la Base tenait manuellement le registre des sorties de carburant afin de permettre aux douanes locales de procéder à des contrôles périodiques et à des inspections à la demande.

298. Le Département a également expliqué que le système CarLog serait mis en service dans les véhicules de la MINURCAT au premier trimestre de 2009. Les missions ne disposant pas de système électronique de suivi des véhicules étaient tenues de recourir aux méthodes classiques, comme l'utilisation d'autorisations de sortie de véhicule.

299. Le Département a fait observer que la MINUAD actualisait le système Galileo afin d'y faire apparaître tous les biens durables de la Mission, et que cette opération devrait être achevée dans le courant du premier trimestre de 2009.

Gestion du carburant

300. Suivant la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/823, par. 17), le Comité des commissaires aux comptes a continué d'examiner le dispositif de contrôle interne de la gestion du carburant. Selon la section 4.3.1 du Manuel de gestion des carburants et le principe de la livraison clefs en main, c'est au fournisseur de gérer la totalité de la chaîne logistique (vente et distribution) et il est aussi responsable de toutes les tâches à

effectuer sur place concernant les carburants et les lubrifiants : ravitaillement, vidange, alimentation des groupes électrogènes, constitution et maintien du niveau des réserves locales. Il peut aussi, le cas échéant, gérer la réserve stratégique de carburant.

301. La MINURCAT n'avait pas de réserve stratégique de carburant. Tous les carburants lui étaient fournis dans le cadre de contrats à court terme, qui ne prévoyaient pas la constitution d'une réserve pour la Mission ou d'un stock minimum. De même, la MINUAD et son fournisseur n'avaient pas constitué de réserve de carburant à la date de l'audit.

302. Le Comité craint que l'absence de réserve de carburant n'expose la MINURCAT et la MINUAD au risque de pénurie en cas d'imprévu.

303. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINURCAT et la MINUAD maintiennent leurs stocks de carburant à un niveau suffisant en cas d'urgence.

304. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la MINURCAT étudiait les installations de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne afin de déterminer quel matériel il faudrait pour stocker une quantité plus grande et suffisante de carburant dans les sites de la région, et que la Mission disposait depuis avril 2008 d'un camion-citerne aviation prêt à être utilisé. Le Département pensait que les négociations avec les fournisseurs de carburant sur des solutions à plus long terme aboutiraient au cours du premier trimestre de 2009. La MINUAD devrait constituer des réserves stratégiques de carburant pour mars 2009. La Mission avait expliqué qu'elle n'avait pas pu le faire plus tôt par les problèmes que continuaient de poser la sécurité et les infrastructures du pays.

305. À la FNUOD, le Comité a constaté que la consommation de carburant de 135 véhicules allait de 4,92 à 60,51 litres aux 100 kilomètres. Un test par sondage réalisé à la MINUAD a permis de suivre la consommation et le kilométrage de 14 véhicules entre avril et juin 2008, faisant apparaître des consommations allant de 2,6 à 23,9 litres aux 100 kilomètres.

306. Le Comité craint que l'insuffisance des contrôles internes appliqués à la consommation de carburant n'accroisse les risques de fraude.

307. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FNUOD et la MINUAD enquêtent sur les causes de ces consommations anormales de carburant et prennent les mesures qui s'imposent pour éviter que cette situation ne se reproduise.

308. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la FNUOD avait examiné les écarts de consommation qu'il avait relevés et qu'elle examinait l'intérêt qu'il y aurait à équiper ses véhicules du dernier modèle, inamovible, de système antisiphon. Cela empêcherait de transférer le goulot d'alimentation d'un véhicule sur un groupe électrogène ou une autre pompe. Par ailleurs, des erreurs ont été corrigées et d'autres changements structurels visant à améliorer le suivi et le contrôle interne ont été prévus dans le budget de l'exercice 2009/10.

309. Le Département a fait observer que la MINUAD avait examiné les anomalies de la consommation de carburant et continuerait de le faire. Elle avait mis en place un système obligeant les bases d'opérations reculées à remettre chaque semaine leurs autorisations de sortie de véhicule aux responsables régionaux des transports

afin de leur permettre de repérer très tôt les éventuelles anomalies et de prendre rapidement des mesures pour y remédier.

310. Au cours de l'audit, la MINUT a informé le Comité qu'après enquête, elle avait imputé à un vol de carburant l'écart relevé entre la consommation réelle et estimative des groupes électrogènes pendant l'exercice 2007/08. Le Comité a également constaté que la MINUT n'avait pas défini de consignes permanentes relatives à la gestion du carburant.

311. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUT :
a) améliore le suivi de la consommation de carburant, afin d'éviter la fraude; et
b) élabore des consignes permanentes sur la gestion du carburant.

312. Le Département de l'appui aux missions a fait observer qu'il avait fait paraître, en juillet 2008, un manuel de gestion des carburants qui avait été distribué à toutes les missions de maintien de la paix, dont la MINUT. Cette dernière était occupée à élaborer deux consignes permanentes qui devaient être promulguées pour le 31 décembre 2008.

313. À la MINUAD, la consommation de carburant était vérifiée manuellement par le personnel, le système électronique de comptabilisation des carburants n'ayant pas été mis en place. Le Comité n'avait reçu aucun relevé de consommation des véhicules et des groupes électrogènes d'autres secteurs, à l'exception d'El Fasher, alors qu'on avait prétendu qu'ils existaient.

314. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD mette en place le plus tôt possible le système électronique de comptabilisation des carburants, afin de mieux les gérer.

315. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que le système électronique de comptabilisation des carburants avait été mis en place dans cinq missions. Comme il importait de se doter d'un système efficace de suivi de la consommation de carburant, le Département avait indiqué qu'il prévoyait de remplacer le système existant par un système électronique de gestion des carburants à l'échelle mondiale, plus évolué. De ce fait, aucun investissement supplémentaire ne serait effectué dans l'ancien système. Avant d'aller plus loin, le Département attendait l'avis du Directeur général de l'informatique sur la compatibilité de ce système avec le progiciel de gestion intégré.

17. Gestion des rations

316. Une bonne gestion des rations doit permettre au personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante. Il s'agit de planifier, d'organiser et de contrôler les tâches, de la demande initiale au règlement des fournisseurs, et de tenir et classer des registres précis et fiables.

317. Au cours de l'exercice 2007/08, le montant total des dépenses engagées au titre des rations dans les opérations de maintien de la paix s'est élevé à 225 890 000 dollars. Préoccupé par les incidences financières d'une mauvaise gestion des rations, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport (A/62/823, par. 19), de continuer de surveiller la situation.

Entreposage

318. Alors qu'il était prescrit de conserver les rations entre 0 et 26 degrés Celsius, certaines missions n'avaient pas respecté cette consigne (voir ci-après) :

a) À la MINUT, il n'y avait ni thermomètre, ni système de refroidissement dans le conteneur alloué à l'unité malaisienne de police constituée, et il n'y avait pas non plus de thermomètre dans l'entrepôt du fournisseur;

b) À la MINURSO, aucun des entrepôts abritant les rations n'était équipé de thermomètre, qu'il s'agisse de celui de la Mission ou de ceux du fournisseur. Ce qui servait d'entrepôt à la Mission était une tente dépourvue de climatiseur;

c) À la MONUC, la température du conteneur utilisé pour stocker les rations sèches n'était pas contrôlée, le climatiseur du conteneur étant en panne.

319. Le Comité craint que les problèmes constatés dans les conditions de stockage et le contrôle de la température des rations n'augmentent le risque que les rations soient périmées avant d'être consommées, ce qui entraînerait des pertes financières.

320. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que la MINUT, la MINURSO et la MONUC respectent strictement les consignes relatives au stockage des rations, notamment en installant des thermomètres permettant de contrôler leur température.

Effectif de rationnaires

321. À la MONUC, le contingent ne recevait de rations que pour 103 personnes, au lieu de 160. Le responsable des opérations sur le terrain a informé le Comité que cet écart s'expliquait par les déplacements temporaires des troupes d'un site à un autre. Face au manque de rations, le contingent de la MONUC a dû se procurer des repas par d'autres moyens.

322. À la MINUT, les absents (en permission ou en arrêt maladie) n'étaient pas exclus de l'effectif rationnaire et à la FNUOD, les demandes de rations étaient calculées en fonction de l'effectif réel autorisé, mais en comptant les absents.

323. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC, la MINUT et la FNUOD reçoivent uniquement le nombre de rations correspondant à l'effectif réel des rationnaires.

324. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que la pénurie de rations constatée à la MONUC était due au déplacement des troupes entre les sites, et qu'en vertu des contrats conclus avec les fournisseurs, les commandes de rations étaient passées une soixantaine de jours à l'avance et seules des modifications mineures étaient autorisées dans certains cas, généralement 15 jours à l'avance. C'est pourquoi, les commandes ne correspondaient pas toujours à l'effectif réel à la date où les rations étaient livrées.

325. Le Département a également expliqué que l'unité de police constituée de la MINUT indiquait son effectif au Groupe des rations et que les formulaires de commande étaient remplis environ 65 jours avant la date de livraison prévue. Depuis avril 2008, les vivres que recevait la Mission étaient calculées en fonction de l'effectif réel, mieux tenu à jour.

Comptabilisation des rations

326. À la MONUC, les consignes permanentes relatives à la gestion des rations étaient encore à l'état de projet et n'avaient pas été validées. Le Comité a constaté que le niveau des stocks n'était pas géré dans le système Galileo et que dans certains cas, les rations n'étaient pas comptabilisées convenablement.

327. Le Comité a constaté que le niveau des stocks de rations de la MONUC était géré avec le tableur Excel au lieu du système Galileo, dont les capacités étaient limitées, d'après la direction de la Mission. Le Bureau des services de contrôle interne a signalé dans son rapport (AP2007/620/06) que le Groupe des rations et les contingents ne tenaient pas de registres comptables et ne conservaient aucun justificatif de tous les articles reçus et envoyés.

328. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC :
a) approuve les consignes permanentes relatives à la gestion des rations; et
b) remédie aux lacunes de la fonction de gestion des rations dans le système Galileo.

329. Le Département de l'appui aux missions a fait observer qu'il avait réglé le problème des lacunes du système Galileo en cessant de l'utiliser pour gérer les rations, ce système étant conçu pour être un outil de suivi du matériel et non un outil de gestion des approvisionnements. Un projet de système électronique de gestion des rations a été présenté au Comité des marchés du Siège en juin 2008.

330. Le Département a informé le Comité que le projet de consignes permanentes pour la gestion des rations de la MONUC serait modifié avec effet en mars 2009. La Mission comptait donc les arrêter définitivement et les valider pour avril 2009.

331. La FINUL ne tenait pas toujours une comptabilité journalière des rations distribuées, surtout lorsque les rations provenaient de plusieurs fournisseurs. Il y avait des écarts entre les quantités consignées dans le système Galileo et les inventaires physiques. Sur les échantillons sélectionnés, la différence était de 21 385 rations (71 % du total).

332. L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, la FINUL recherche la cause des écarts constatés dans la comptabilisation des rations et mette à jour les données stockées dans le système Galileo.

Matériel d'approvisionnement en eau et puits

333. Le budget de la MINUAD pour l'exercice 2007/08 prévoyait les achats suivants de matériel de purification d'eau : 60 modules de type I (stations de traitement des eaux de base), 20 modules de type II (installations de dessalement), 350 citernes à eau salubre couvertes et souples, 100 systèmes autonomes de captage des eaux de surface, 30 laboratoires d'étude des paramètres critiques de la qualité de l'eau et 15 laboratoires permettant d'étudier tous ces paramètres. La Mission n'avait toutefois reçu que 18 modules de type I et un de type II. Le reste n'était pas encore arrivé en septembre 2008. Par ailleurs, le budget 2007/08 prévoyait de creuser 60 puits, mais aucun ne l'avait été au cours de l'exercice.

334. Le Comité craint que ces retards aient des incidences sur le traitement de l'eau, l'approvisionnement en eau et le déploiement de la MINUAD.

335. La MINUAD a expliqué que si elle n'avait pas encore fait creuser les puits, c'était parce qu'elle n'avait encore trouvé ni des emplacements satisfaisants, ni un sous-traitant en mesure de le faire.

336. Le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que la MINUAD se procure le matériel prévu et fasse creuser les puits dans les meilleurs délais afin de garantir l'approvisionnement en eau de la mission; l'Administration a accepté cette recommandation.

18. Opérations aériennes

337. Au 30 juin 2008, la flotte des missions de maintien de la paix se composait de 252 appareils, dont 181 hélicoptères et 71 avions. Le budget total des opérations aériennes s'élevait à 684 330 000 dollars, mais les dépenses effectives n'ont atteint que 583 460 000 dollars, soit 100 870 000 dollars de moins que le montant inscrit au budget (15 %).

Frais de location et heures de vol

338. Pendant l'exercice 2007/08, le montant total affecté à la location d'appareils s'est élevé à 447 279 000 dollars. Les dépenses effectives n'ont totalisé que 418 273 000 dollars, soit 6 % de moins que le montant inscrit au budget, tandis que le nombre d'heures de vol effectives a atteint 105 823 heures, soit 21 % de moins que le nombre d'heures prévu au budget. On trouvera plus de précisions à ce sujet dans le tableau II.16.

Tableau II.16

Frais de location et heures de vol

Frais de location (en dollars É.-U.)	
Montant approuvé.	447 279 000
Dépenses effectives.	418 273 000
Écart	(29 006 000)
Écart en pourcentage.	(6,48)
Nombre total d'heures de vol	
Nombre prévu au budget	134 376
Nombre effectif	105 823
Écart	(28 553)
Écart en pourcentage.	21,25

339. Le Comité recommande que l'Administration analyse les écarts relatifs aux frais de location des appareils et ceux touchant les heures de vol effectives dans les différentes missions.

340. Le Département de l'appui aux missions a expliqué qu'il avait entrepris une analyse interne afin d'examiner l'utilisation des appareils à partir des données communiquées par les États Membres et de celles figurant dans les lettres d'attribution et de déterminer le nombre d'heures de vol. Certaines lettres d'attribution prévoient que les appareils militaires soient prêts à intervenir dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage, de dissuasion et de protection des

forces. Le nombre d'appareils peut varier en fonction du type d'opérations et des conditions de sécurité existant sur le théâtre d'opérations. Les retards pris pour fournir et déployer les appareils entrant dans la composition de la flotte des nouvelles missions (MINURCAT et MINUAD) avant la fin de l'exercice budgétaire expliquent les écarts constatés entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives. Le fait que des États Membres aient tardé à présenter les demandes de remboursement au titre des services rendus dans le cadre des lettres d'attribution expliquent également les écarts constatés.

Relevés

341. À la MINUT, il y avait un écart entre le nombre de passagers aériens enregistré par la Section des transports aériens et celui consigné par la Section du contrôle des mouvements. Les calculs de l'une et de l'autre étaient pourtant fondés sur les mêmes listes nominatives des passagers, mais il n'était procédé à aucun rapprochement. En décembre 2007, les statistiques de la Section des transports aériens faisaient état de 1 081 passagers au total et de 112 passagers qui n'étaient pas employés par l'ONU, tandis que celles de la Section du contrôle des mouvements s'établissaient à 1 055 et 127, respectivement. Ces disparités nuisaient à la fiabilité des rapports sur les transports aériens transmis au Siège.

342. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements de la MINUT se servent des mêmes données pour établir des statistiques sur les passagers empruntant des appareils des Nations Unies.

343. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que le rapport que lui soumettait la MINUT était exact puisqu'il était fondé sur les relevés de la Section des transports aériens, lesquels étaient établis conformément aux dispositions du Manuel des opérations aériennes. Toutefois, la MINUT prendrait les mesures voulues pour veiller à ce que la Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements mettent régulièrement leurs rapports en concordance et a fait savoir que les disparités seraient corrigées.

344. À la MINUAD, les listes nominatives de passagers pour la période allant de janvier à mars 2008 et les mouvements de passagers pour la période allant de janvier à mai 2008 n'avaient pas été classés comme ils auraient dû l'être, et les statistiques portant sur ces mois-là n'étaient donc pas fiables. Il y avait un écart entre les chiffres mensuels et le total partiel des statistiques.

345. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que la MINUAD : a) adhère strictement aux directives relatives au classement des listes nominatives de passagers; b) améliore la qualité des statistiques relatives aux passagers.

Sécurité aérienne

346. Dans son rapport (A/62/823, par. 20), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a insisté sur le fait que la sécurité des vols devait être assurée conformément aux normes internationales applicables. Le Comité des commissaires aux comptes a gardé la question à l'étude et a noté qu'à la MINUSTAH, le budget de l'exercice 2006/07 consacré aux transports aériens prévoyait un montant de 3 120 000 dollars pour les services de lutte contre

l'incendie et de sauvetage et un montant de 700 000 dollars pour les services météorologiques. Le Comité a noté qu'aucune dépense n'avait été engagée pour ces activités pendant l'exercice 2007/08.

347. Le Comité a également constaté que les montants inscrits au budget de l'exercice 2008/09 au titre de ces activités étaient les mêmes que ceux de l'exercice 2007/08.

348. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUSTAH prenne les mesures voulues pour utiliser les montants prévus au titre des services de sauvetage en cas d'incendie et des services météorologiques.

349. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la MINUSTAH avait passé commande de plusieurs extincteurs et de trois véhicules de lutte contre l'incendie adaptés aux aérodromes par l'intermédiaire d'un contrat-cadre. Il avait également demandé l'achat de matériel spécialisé, tels que des remorques anti-incendie afin d'appuyer ses opérations aériennes.

350. À la MINUSTAH, les cours de formation spécialisée proposés par la Section de l'aviation et recommandés par le Groupe de la sécurité aérienne n'étaient pas tous inscrits au budget. De ce fait, le personnel chargé des transports aériens n'avait pas nécessairement suivi tous les cours recommandés dans le domaine de la sécurité aérienne pendant l'exercice 2007/08.

351. Le Comité réaffirme sa recommandation précédente selon laquelle l'Administration devrait fournir des moyens suffisants à la MINUSTAH pour financer des cours de formation spécialisée dans le domaine de la sécurité aérienne.

352. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir que la MINUSTAH avait prévu des ressources dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10 afin de proposer une formation spécialisée au personnel de la Section de l'aviation et du Groupe de la sécurité aérienne, conformément aux politiques et directives du Département.

Déploiement des appareils

353. Selon le plan établi par le Siège, la MINUAD aurait dû déployer 49 appareils en 2007/08, mais seuls 37 appareils avaient été déployés à la fin juin 2008.

354. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD accélère la remise en état de l'aéroport et les opérations de déploiement et s'assure qu'elle dispose de suffisamment d'appareils pour s'acquitter de son mandat.

355. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que le retard pris dans le déploiement tenait principalement au manque de postes de stationnement dans les aéroports du Darfour. Pour remédier à cette situation, la Mission a signé un mémorandum d'accord avec la direction soudanaise de l'aviation civile le 19 janvier 2009, qui prévoit la construction de postes de stationnement provisoires et permanents afin de répondre aux besoins de la Mission. La construction des postes de stationnement provisoires a commencé et devrait s'achever en juin 2009, tandis que les postes permanents devraient être prêts d'ici à la fin de juin 2010. Les appareils militaires déployés dans le cadre de lettres d'attribution ne sont pas encore

arrivés dans la zone de la Mission. Le Siège de l'ONU et les Gouvernements éthiopien et bangladais s'attachent à mettre la dernière main aux lettres d'attribution dans les meilleurs délais, ce qui permettra de déployer les moyens aériens dans la zone de la MINUAD.

Retards pris dans la livraison des appareils

356. Le Comité a noté qu'à la MINUAD, sur 10 appareils 4 n'avaient pas été livrés à la date prévue dans les contrats, sans que les pénalités de retard soient appliquées. Les retards ont été de 75 jours dans un cas, de 16 jours dans un autre et de 43 jours dans deux cas.

357. Ces retards auraient pu priver la MINUAD des services de transport aérien dont elle avait besoin et l'empêcher de s'acquitter intégralement de son mandat dans les délais, faute de moyens lui permettant d'être mobile.

358. La MINUAD a expliqué que c'était aux fournisseurs d'obtenir les autorisations de vol. Toutefois, la direction soudanaise de l'aviation civile avait parfois beaucoup tardé à accorder les autorisations voulues. Dans un cas, c'était le transporteur aérien qui était responsable de l'arrivée tardive de l'appareil; en pareils cas, des pénalités de retard étaient prévues dans les contrats.

359. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD demande à la direction soudanaise de l'aviation civile d'octroyer plus rapidement les autorisations voulues à ses appareils.

360. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la MINUAD tenait désormais des réunions hebdomadaires avec la direction soudanaise de l'aviation civile et que les problèmes en suspens étaient réglés sans délais inutiles, de sorte que les autorisations étaient accordées plus rapidement.

19. Informatique

Infrastructures informatiques

361. Les Services de transmissions et de l'informatique de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi constituent un pôle mondial stratégique pour les technologies de l'information et des communications des opérations des Nations Unies, les échanges de données et les dispositifs de continuité des opérations et de reprise après sinistre puisqu'ils se chargent de sauvegarder les données de toutes les missions de maintien de la paix et hébergent les logiciels institutionnels du Département de l'appui aux missions.

362. L'expansion récente des opérations de maintien de la paix a entraîné une augmentation des besoins en ce qui concerne le stockage des données et les effectifs des Services de transmissions et de l'informatique. Les Services ont à leur disposition des locaux d'une superficie de 1 289 mètres carrés, dont des conteneurs et des abris d'une superficie de 866,2 mètres carrés, soit 67 %, dans lesquels fonctionnent des serveurs cruciaux et du matériel connexe. Les infrastructures existantes sont telles que la fiabilité et le fonctionnement du centre informatique et du pôle de télécommunications de l'Organisation pourraient être mis à mal aussi bien dans le contexte actuel que dans le cadre de toute expansion future.

363. L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, la Base de soutien logistique des Nations Unies évalue, en concertation avec le

Siège de l'ONU, les arrangements relatifs aux infrastructures des Services de transmissions et de l'informatique, afin de mieux protéger le matériel et de veiller à ce qu'il fonctionne sans incident et de façon ininterrompue sur une longue période.

Continuité des opérations et reprise après sinistre

364. La MINURCAT a établi un plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre mais n'y a pas encore mis la dernière main ni ne l'a mis à l'essai.

365. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINURCAT mette sans tarder la dernière main à son plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre et l'actualise périodiquement.

366. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la MINURCAT avait donné suite à la recommandation et mis la dernière main à son plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre; le plan serait mis à l'essai au premier trimestre 2009.

Protection des salles de serveurs

367. À la MINUSTAH, les locaux abritant les serveurs et les dispositifs de continuité des opérations et de reprise après sinistre n'étaient pas équipés de matériel de protection contre les incendies. De plus, les serveurs se trouvaient au même endroit que l'atelier satellite et le central téléphonique. Il n'y avait qu'une seule entrée et l'accès n'était pas réservé aux seules personnes habilitées. Le personnel de l'atelier et du central téléphonique pouvaient librement pénétrer dans les locaux pendant les heures de travail.

368. Faute de matériel de protection contre les incendies, il se pourrait que tout le matériel soit endommagé par les flammes, provoquant des pertes financières et des pertes de données essentielles. Du fait que l'accès aux locaux n'est pas restreint, il est possible que les serveurs deviennent la cible d'actes de malveillance.

369. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que la MINUSTAH : a) installe du matériel de protection contre les incendies dans les salles abritant les dispositifs de reprise après sinistre et les serveurs; b) place les serveurs dans des locaux protégés auxquels seul le personnel habilité a accès.

Mécanismes de contrôle des systèmes Sun et Mercury

370. Les missions se servent du système Sun pour tenir à jour les livres de comptes et enregistrer les bons de commande et utilisent le système Mercury pour les achats. Lorsqu'un bon de commande est créé et approuvé dans le système Mercury, il est transféré dans le système Sun et l'opération est consignée dans le grand livre général.

371. À la MINUK, le système Mercury ne se verrouillait pas automatiquement en cas de tentative d'accès non autorisé; de même, il ne se verrouillait pas après un certain délai d'inactivité. Le système Sun n'affichait pas de message d'erreur ni n'empêchait les paiements en cas de dépassement du montant autorisé pour le système. Il était donc possible de procéder à des décaissements supérieurs au montant initialement approuvé dans le système Mercury.

372. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que la MINUK remédie aux lacunes des mécanismes de contrôle dans les systèmes Mercury et Sun.

Interface entre le système Mercury et le système Sun

373. À la MINUK, l'interface permettant d'extraire les données du système Mercury et de les importer dans le système Sun est entrée en service au début de 2008. Le chargement des données se fait toutefois manuellement et il n'y a pas de rapprochement des engagements entre les deux systèmes, ce qui empêche de déceler rapidement les erreurs et écarts.

374. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUK examine la possibilité d'améliorer l'interface entre les deux systèmes afin de réduire le chargement manuel des données.

375. Le Comité recommande également que l'Administration veille à ce que la MINUK procède périodiquement au rapprochement des engagements entre les systèmes Sun et Mercury et assure le suivi des écarts.

376. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que du fait que les deux systèmes étaient indépendants l'un de l'autre, il était difficile de procéder à de tels rapprochements. Toutefois, le mécanisme de contrôle des fonds permettait d'établir différents états, dont un état concernant les écarts relatifs aux bons de commande dans Mercury et Sun à partir duquel il était possible de procéder au rapprochement recommandé. Le Département rappellerait à la MINUK qu'elle était tenue d'analyser mensuellement les engagements dans les systèmes Mercury et Sun au moyen du mécanisme de contrôle des fonds.

Mécanismes de contrôle des saisies de données dans Galileo

377. À la FINUL, certaines entrées du système Galileo ne précisaient pas la marque et le modèle du matériel, éléments pourtant considérés comme obligatoires dans le manuel relatif au matériel. Cela dénotait des insuffisances quant aux mécanismes de contrôle touchant la saisie des données minimales. De plus, il n'y avait pas de mécanisme permettant de vérifier que les dates saisies dans les champs « Entry on Duty Mission » n'étaient pas antérieures à celles tapées dans les champs « Entry on Duty UN ».

378. S'agissant de l'ordonnancement des tâches, tout utilisateur de Galileo travaillant pour la Cellule groupes électrogènes pouvait se connecter avec un nom autre que le sien, ce qui semait la confusion quant à l'identité des fournisseurs de biens et de services vis-à-vis des demandeurs. La même observation valait pour la Section des transports et la Section des communications et de l'informatique

379. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FINUL améliore les mécanismes de contrôle des saisies dans le système Galileo afin de garantir la fiabilité et l'intégrité des données d'inventaire.

380. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la FINUL avait demandé au Comité de gestion du changement de Galileo de se pencher sur la question des mécanismes de contrôle des saisies dans le cadre des futures mises à niveau. Dans l'intervalle, des changements avaient été apportés aux champs correspondant à la marque et au modèle.

Adresses Lotus Notes

381. À la FINUL, tous les membres du personnel civil avaient une adresse de messagerie électronique Lotus Notes. Les membres des contingents s'acquittaient aussi de certaines fonctions par l'intermédiaire de la messagerie électronique, mais à la différence des adresses des membres du personnel civil, celles du personnel militaire étaient génériques puisque les membres des contingents étaient relevés régulièrement.

382. Dans un bataillon fourni par un État Membre, l'officier chargé des rations alimentaires partageait son adresse Lotus Notes avec le contingent, entraînant une utilisation peu sûre de Lotus Notes. La même observation valait pour deux autres bataillons.

383. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que la FINUL évalue les risques liés à l'affectation d'adresses Lotus Notes génériques aux membres des contingents et prenne les mesures voulues pour que les adresses soient utilisées dans de bonnes conditions de sécurité.

20. Gestion des ressources humaines*Taux de vacance de postes et de rotation du personnel*

384. Le Comité a noté que, d'après les données fournies par le DAM, le taux global de vacance de postes dans les missions était passé de 23 % au 30 juin 2007 à 27 % au 30 juin 2008.

385. Le Comité a aussi noté que, dans les missions extérieures, le taux de vacance moyen pour les postes d'encadrement et de direction compris entre P-4 et D-2 était de 36 %. On trouvera des données plus détaillées dans le tableau II.17.

Tableau II.17

Taux de vacance moyen des postes de direction et d'encadrement dans les missions extérieures, au 30 juin 2008

<i>Classe</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
D-2	54	20	37
D-1	179	54	30
P-5	501	204	41
SM-7/P-4	1 319	466	35
Total	2 053	744	36

Note : Données fournies par le Département de l'appui aux missions (DAM).

386. À moins que les postes actuellement vacants ne soient pourvus, en particulier les postes clefs, le personnel en fonctions aura une charge de travail excessive. Les missions auront plus de mal à s'acquitter de leurs mandats et le bon fonctionnement des mécanismes de contrôle interne sera plus difficile à assurer.

387. À la MINUAD, 2 789 postes sur les 5 021 autorisés, soit 56 %, étaient vacants au 30 juin 2008, le taux de vacance atteignant 81 % à la Section de la gestion du

matériel et 78 % au Groupe du matériel appartenant aux contingents. À cause de cette pénurie de personnel, ni le Groupe ni la Section n'ont pu assurer l'intégralité des fonctions qui leur étaient assignées dans les plans et directives. Par exemple, la Section n'a effectué l'inventaire physique que pour 6 % de la quantité totale de biens durables, représentant 5 % de la valeur totale.

388. Quant à la MINUS, 359 membres de son personnel l'ont quittée en 2007/08. L'analyse montre que le taux de rotation du personnel recruté sur le plan international dépassait de 24 % celui du personnel recruté sur le plan national.

389. Il a été expliqué au Comité que les forts taux de vacance et de rotation de personnel étaient dus principalement à la longueur du processus de recrutement, à la difficulté de trouver du personnel réunissant les qualifications et l'expérience requises, aux conditions de sécurité et au cadre de travail, et au fait que les rémunérations offertes n'étaient pas compétitives par rapport à ce que proposaient des entreprises commerciales locales.

390. La MINURCAT avait élaboré un plan de travail pour le recrutement dans ses sections organiques, mais n'avait aucun plan comparable pour sa section administrative. Un tel plan devrait comprendre une liste du personnel essentiel à recruter en priorité. L'absence d'un tel plan de travail a nui, dans une certaine mesure, aux activités de recrutement de la Mission.

391. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration prenne d'urgence des mesures pour pourvoir les postes vacants dans les missions, afin que celles-ci puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats.

392. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINURCAT élabore un plan de travail pour le recrutement du personnel pour sa section administrative, en fonction des besoins qu'elle jugera prioritaires.

393. Le Département a dit qu'il continuerait de s'employer, en étroite collaboration avec toutes les missions, à réduire le taux global de vacance de postes. Il avait adopté des stratégies de gestion et de réduction des taux de vacance de postes. Sa Division du personnel avait effectué des voyages dans les missions, des rapports de suivi des taux de vacance avaient été produits et les équipes de terrain avaient émis des suggestions. Des représentants de la Division avaient aussi participé à des vidéoconférences avec de hauts responsables et des chefs du personnel civil des missions de terrain.

Délais de recrutement

394. Le Secrétaire général a fixé comme objectif que les postes soient pourvus dans un délai maximal de 120 jours, grâce à une bonne gestion prévisionnelle des ressources humaines (voir A/55/253 et Corr.1). Dans les plans d'action Ressources humaines présentés par le DAM le 18 février 2008, le délai de recrutement maximal visé est de 75 jours.

395. À la MINUS, il apparaît, sur la base d'un échantillon des recrutements effectués lors de l'exécution du budget 2007/08, que le délai de recrutement moyen était de 171 jours. L'analyse montre qu'en moyenne : a) les directeurs de programme avaient mis 50 jours à faire leur sélection, soit 20 de plus que l'objectif de 30 jours; et b) il avait fallu 121 jours pour terminer les procédures de recrutement à la Mission et au Siège, soit 76 jours de plus que l'objectif.

396. Sur la base d'une analyse par sondage, le Comité a constaté que les délais de recrutement les plus longs à la MONUC et à la MINUL étaient, respectivement, de 507 et 333 jours.

397. Le Comité a noté que tous les candidats devaient être présélectionnés au Siège et que la longueur des délais de recrutement s'expliquait peut-être en partie par le temps que mettaient les directeurs de programme à examiner les candidatures. Il constate avec préoccupation que la longueur de la procédure de recrutement est peut-être une des principales causes des forts taux de vacance de postes dans les missions.

398. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui en est convenue, de veiller à ce que la MINUS, la MONUC et la MINUL prennent les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement.

Parité hommes-femmes

399. Pour les opérations de maintien de la paix, parvenir à une représentation équilibrée des sexes reste difficile. Le personnel de la MINUSTAH, par exemple, ne comprenait que 17 % de femmes au 30 juin 2008, et pour la MONUC la proportion était de 15 % à la même date. Des constats semblables s'imposent pour la MINUK, la MINUL, la FINUL et la MINURCAT, comme le montre le tableau II.18 ci-dessous.

Tableau II.18

Ratios hommes-femmes à la MINUK, la MINUL, la FINUL et la MINURCAT, au 30 juin 2008

<i>Mission</i>	<i>Ratios hommes-femmes</i>	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>
MINUK	67-33	73-27
MINUL	67-33	80-20
FINUL	72-28	75-25
MINURCAT	71-29	84-16

400. Le Comité a de nouveau recommandé que l'Administration, qui a accepté, redouble d'efforts pour atteindre l'objectif d'un ratio hommes-femmes de 50-50.

Contrats de vacataire

401. Un des objectifs de la règle limitant la durée des contrats de vacataire à 9 mois sur une période quelconque de 12 mois est d'éviter de susciter chez les vacataires l'espoir de bénéficier d'un emploi de longue durée ou permanent, ce qui pourrait donner lieu à des plaintes ou à des litiges.

402. À la MINUL, une dérogation a été demandée le 12 janvier 2008 pour pouvoir maintenir 238 vacataires en fonctions trois ou six mois au-delà de la limite de neuf mois atteinte le 31 décembre 2007. Deux cent six contrats ont été prorogés jusqu'au 31 mars et 32 jusqu'au 30 juin 2008. La demande de dérogation n'avait été faite qu'après le 31 décembre 2007, date limite d'expiration des contrats.

403. **Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUL suive de près ses contrats de prestation de services, afin d'éviter de risquer de se mettre en situation de les proroger sans justification adéquate.**

404. Le DAM a fait observer que le maintien en fonctions des vacataires au-delà de la limite de neuf mois avait été accordé à titre exceptionnel, et que l'approbation requise avait été obtenue du Siège.

Liens de parenté entre membres du personnel

405. Le Comité a constaté qu'au 21 septembre 2008, 37 membres du personnel de la FINUL avaient un frère ou une sœur parmi leurs collègues de la Force. Dans la Section des services généraux, sur un effectif de 74 personnes, 12, soit 16 %, avaient un frère dans la même section.

406. Le Comité a aussi noté qu'entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008, trois candidats qui avaient un frère ou une sœur à la FINUL et qui y avaient travaillé comme vacataires pendant de nombreuses années étaient passés de contrats de vacataire à des engagements de durée déterminée.

407. **Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FINUL : a) évite de nommer dans la même section des membres du personnel ayant des liens de parenté étroits; et b) respecte strictement les limitations de durée des contrats de vacataire.**

408. Le DAM a dit qu'il attendait de toutes les missions, y compris la FINUL, qu'elles respectent intégralement les règlements et règles applicables en ce qui concerne les liens de parenté et l'engagement de vacataires. Il continuera d'assurer un suivi et de conseiller la Force autant que de besoin sur des questions relatives au personnel recruté sur le plan national. De son côté, la FINUL a confirmé que ses pratiques en matière de ressources humaines étaient désormais pleinement conformes à la recommandation.

Plans d'action Ressources humaines et plans de travail pour le recrutement

409. Le DOMP et le DAM ont décidé d'appliquer des plans d'action Ressources humaines dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à compter du 1^{er} juillet 2008.

410. Or les missions n'avaient pas encore élaboré de tel plan d'action pour l'exercice 2008/09, bien que celui-ci soit déjà en cours.

411. **Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions mettent en place des plans d'action Ressources humaines conformément aux instructions données par le DOMP et le DAM.**

412. Le DAM a indiqué que le lancement officiel des plans d'action Ressources humaines dans toutes les missions financées au moyen de contributions statutaires spéciales avait été annoncé par un message chiffré en date du 28 juillet 2008, et qu'il avait été demandé aux missions, dans un premier temps, de passer en revue les données de référence et les objectifs.

Formation et système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

413. À la MINUS, sur les 159 stages de formation approuvés au budget, seuls 65, c'est-à-dire 41 %, avaient en lieu au cours de l'exercice 2007/08.

414. À la MINUAD, il avait été prévu de former 29 361 membres du personnel au cours de l'exercice 2007/08, mais seulement 769 avaient reçu une formation. Le Comité a aussi noté que les dossiers des membres du personnel ne comportaient aucun document relatif aux formations suivies, aucune attestation de formation ni aucun rapport annuel sur la formation.

415. Le Comité craint que l'insuffisance de la formation ait une incidence sur les compétences du personnel et retarde l'acquisition par les missions des aptitudes nécessaires pour atteindre leurs objectifs.

416. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUS et la MINUAD suivent l'exécution de leur plan de formation.

417. Le DAM a fait observer que la MINUS avait pris des mesures pour donner suite à la recommandation, en élaborant un plan d'ensemble pour ses activités de formation. Il a aussi signalé que la MINUAD avait mis en place un système de suivi des stages de formations interne ou externe effectués en application de son budget de formation approuvé. Ce dispositif, qui fonctionne depuis décembre 2008, a permis d'améliorer la tenue des dossiers individuels concernant la formation externe et interne, y compris les attestations. De plus, il produit des rapports hebdomadaires et mensuels qui facilitent la communication de données annuelles sur les activités de formation.

418. La MINUK, la MINUSTAH, la MONUC et la MINUL n'avaient pas encore créé un comité de supervision ni un comité mixte de suivi comme l'exige le Manuel des ressources humaines.

419. L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le recommandait, à ce que la MINUK, la MINUSTAH, la MONUC et la MINUL mènent à bien la nomination de leurs comités de supervision.

420. À la MONUC, des tests par sondage effectués sur les dossiers du Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires ont montré que trois dossiers (représentant 12 % du total) avaient été signés en juillet 2008, c'est-à-dire après la date à laquelle le Comité de supervision aurait fait rapport au Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Comité a aussi noté que 374 des 942 membres du personnel recruté sur le plan international, soit 40 %, n'avaient pas été évalués en 2007/08.

421. Le Comité recommande que la MONUC se dote de procédures garantissant que les évaluations et notations des fonctionnaires seront achevées et approuvées par les responsables dans les délais prévus.

422. La MONUC a indiqué que des séances de formation avaient été proposées à des dirigeants et responsables de différents niveaux dans l'ensemble de la Mission, pour les sensibiliser aux conséquences du non-respect des procédures relatives au Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires. D'autre part, une circulaire soulignant l'importance du Système avait été distribuée au personnel de la Mission.

Indemnité de subsistance (missions)

423. À l'ONUCI, les paiements au titre de l'indemnité de subsistance (missions) se sont élevés à 56,5 millions de dollars, soit près d'un tiers du total des dépenses de l'exercice 2007/08. Effectués mensuellement, ces versements s'appuyaient, dans le cas du personnel recruté sur le plan international, sur une vérification des relevés de présence provenant du progiciel de gestion Matrix. Pour les autres catégories de personnel, en revanche, le transfert de données était une opération complexe qui devait être effectuée manuellement, plusieurs fois. Ces méthodes présentaient un risque d'erreur et ne faisaient pas l'objet d'une procédure formalisée.

424. L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le recommandait, à ce que l'ONUCI : a) mette en place une procédure formalisée concernant le paiement de l'indemnité de subsistance (missions); et b) étudie la possibilité d'intégrer dans le progiciel Matrix le suivi d'autres catégories de personnel.

425. À la suite du contrôle, l'ONUCI a examiné sa procédure de paiement de l'indemnité de subsistance (missions) et nommé des responsables attitrés chargés de traiter ces versements. Elle a également réorganisé le travail de sa Section du personnel et des finances pour que les versements effectués au titre de cette indemnité puissent être mieux vérifiés. Le DAM compte étudier, de concert avec l'Opération, la possibilité d'intégrer dans le progiciel Matrix les données utiles concernant les militaires et le personnel de police, afin de faciliter le traitement des paiements effectués au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

Statistiques concernant les fautes professionnelles

426. À la MONUC, le Comité a obtenu et étudié l'analyse statistique des données relatives aux allégations de faute reçues par le Groupe Déontologie et discipline pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, présentée dans un document en date du 27 juillet 2008. Le Comité s'est axé sur les affaires concernant des membres du personnel civil de la MONUC.

427. Il ressort de cette analyse que 20 enquêtes ont été référées au Bureau de la gestion des ressources humaines pour le lancement d'une procédure disciplinaire. Cinq d'entre elles concernaient des fonctionnaires recrutés sur le plan international et les 15 autres des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Les infractions reprochées étaient des vols, des opérations frauduleuses, des menaces envers des collègues et des transactions sexuelles.

428. Les données du Groupe Déontologie et discipline ont aussi montré que le Bureau de la gestion des ressources humaines était déjà saisi dès mars 2006 de 16 de ces 20 affaires.

429. Le Comité recommande que l'Administration accélère les enquêtes et mène à bien le traitement de toutes les affaires de faute professionnelle.

430. Le DAM a signalé que le Département de la gestion avait récemment constitué des comités paritaires de discipline dans les missions et que ceux-ci avaient examiné un certain nombre d'affaires remontant assez loin. Le Groupe Déontologie et discipline du DAM s'efforçait d'intensifier sa collaboration avec le Département de la gestion afin que les affaires disciplinaires soient réglées rapidement.

Serment professionnel

431. À la MONUC, un test par sondage portant sur les dossiers de recrutement a montré qu'il manquait dans trois des dossiers la pièce prouvant que l'intéressé avait signé la prestation de serment professionnel.

432. L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le recommandait, à ce que la MONUC prenne les mesures nécessaires pour que chaque nouvelle recrue signe la prestation de serment et que le document soit dûment conservé.

21. Préparation des missions intégrées

433. Le but du dispositif relatif à la préparation des missions intégrées est de mobiliser les capacités de tous les organismes des Nations Unies susceptibles de renforcer l'action menée dans un pays donné. Le projet de directives en la matière qui a été approuvé en juin 2006 par le Comité des politiques du Secrétaire général prévoit que chaque mission réexamine ses plans à intervalles réguliers tout au long de son mandat, pour s'assurer que ceux-ci restent pertinents, d'actualité et conformes aux objectifs plus généraux de l'Organisation et à ses mécanismes de planification et autres. Ce dispositif, qui fait autorité à la fois pour la préparation de toutes les nouvelles missions intégrées et pour la révision des plans des missions intégrées en cours, s'applique à tous les départements et bureaux de l'Organisation, ainsi qu'à chacun des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Mise au point des directives relatives à la préparation des missions intégrées

434. D'après le rapport du Secrétaire général (A/62/784, par. 104), la mise au point du projet de directives devait être achevée au cours du troisième trimestre de 2008. Or le Comité a noté que cette mise au point n'était pas terminée au moment de l'audit, aussi n'a-t-il pas pu évaluer l'efficacité des directives relatives à la préparation des missions intégrées comme le lui avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/823).

435. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, de prendre des mesures pour que la mise au point des directives relatives à la préparation des missions intégrées soit achevée dès que possible.

436. Le DOMP a fait savoir au Comité que les directives seraient mises au point au cours du deuxième trimestre de 2009.

Plan de mise en œuvre des directives relatives à la préparation des missions intégrées

437. En 2006, le Secrétaire général a chargé le DOMP de prendre la tête d'une équipe interinstitutions chargée de donner corps au dispositif de préparation des missions intégrées, en élaborant un plan de mise en œuvre qui comprendrait une vue d'ensemble des moyens financiers et des ressources humaines nécessaires. Le Comité a noté que ce plan était encore à l'étude au Département.

438. Il a été signalé au Comité que le DOMP avait nommé en mai 2008 un spécialiste de la préparation des missions intégrées, qui avait pris ses fonctions à la mi-septembre 2008. Le groupe de travail sur la préparation des missions intégrées se consacrait à l'élaboration de son plan de travail pour 2009, qui serait axé sur la présentation d'un projet de directives pour examen final.

439. Le Comité recommande que l'Administration accélère l'élaboration du plan de mise en œuvre relatif à la préparation des missions intégrées, comprenant une vue d'ensemble des moyens financiers et des ressources humaines nécessaires, afin de l'achever au plus tôt.

Constitution d'équipes de planification de mission intégrée

440. Les missions intégrées sont tenues de constituer une équipe de planification, installée dans le pays et chargée d'assurer la planification stratégique.

441. Le Comité a constaté que la MINUT et la MINUAD n'avaient pas constitué d'équipes de ce genre pour l'exercice 2007/08 et que le DOMP ne disposait pas d'informations sur l'existence éventuelle de ces équipes dans les missions extérieures.

442. Le Comité recommande que l'Administration accélère la création d'équipes de planification de mission intégrée dans toutes les missions citées.

443. Le DOMP a indiqué qu'il serait en mesure d'élaborer un plan de mise en œuvre une fois publiées les directives relatives à la préparation des missions intégrées, au deuxième trimestre de 2009. Il s'agirait d'un plan interdépartemental et interorganisations précisant les ressources prévues au budget des départements du Secrétariat et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies qui font partie du groupe de travail sur la préparation des missions intégrées. En raison de la nature fragmentée des procédures budgétaires des différentes parties prenantes, il serait trop difficile de définir en commun les ressources financières et les effectifs nécessaires. Le DOMP devra donc compter sur les autres parties pour qu'elles continuent à consacrer des ressources à la préparation des missions intégrées.

22. Projets à effet rapide

444. Les projets à effet rapide ont pour objet de produire rapidement des effets visibles sur la population locale. Ils permettent aux opérations de maintien de la paix d'instaurer et de faire se développer un climat de confiance entre le personnel de la mission et les habitants, propice à la bonne exécution du mandat. Pour l'exercice 2007/08, neuf missions ont créé de tels projets, pour lesquels des crédits d'un montant total de 7 950 000 dollars ont été ouverts.

Exécution des projets

445. Le Comité a noté qu'à la MONUC et à la MINUS les ressources financières n'avaient pas été utilisées pendant les périodes prévues :

a) À la MONUC, le montant total inscrit au budget de l'exercice 2007/08 pour les projets à effet rapide était de 1 million de dollars. Sur ce montant, seulement 258 907 dollars avaient été décaissés, laissant un solde inutilisé de 74 % à la fin de l'exercice;

b) À la MINUS, le budget alloué à 100 projets à effet rapide s'élevait au total à 1 million de dollars. La Mission en avait approuvé 38 pour l'exercice 2007/08, mais à la fin de l'exercice seulement 79 376 dollars avaient été décaissés.

446. Le Comité a aussi noté que certains projets à effet rapide n'avaient pas été achevés dans les délais prévus :

a) À la MINUSTAH, sur un échantillon de 25 projets à effet rapide, 18 n'avaient pas été terminés à la date prévue. De plus, 15 projets, soit 60 % de l'échantillon, n'étaient toujours pas terminés au moment de l'audit, alors que la date d'achèvement prévue était déjà dépassée. Le Comité a noté qu'il n'existait pas de procédures adéquates permettant de contrôler la date d'achèvement effective des projets;

b) À la MINUS, sur les 38 projets approuvés, un seul, soit 3 %, avait été lancé et achevé au 30 juin 2008. Trente n'avaient pas encore commencé, deux étaient en cours d'exécution et cinq avaient été annulés;

c) À la MINUL, sur les 49 projets à effet rapide constitués, 30 étaient encore en cours d'exécution, dont 26 étaient achevés à moins de 70 %;

d) À la FINUL, sur 25 projets à effet rapide estimés à un demi million de dollars, 10 avaient été retardés en 2007/08. Parmi ces derniers, quatre étaient en cours au 30 juin 2008. Deux projets étaient en cours depuis 257 jours à la date du contrôle.

447. Le Comité note avec préoccupation que le retardement de la mise en œuvre des projets à effet rapide risque de compromettre la réalisation des objectifs visés.

448. L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le recommandait, à ce que toutes les missions suivent de près tous les projets à effet rapide, afin que ceux-ci soient exécutés dans les délais prévus.

449. La MINUSTAH a renforcé le suivi des projets en effectuant régulièrement des tournées sur le terrain et en utilisant une base de données spécialisée conçue pour le personnel chargé de gérer les projets à effet rapide. La MONUC a arrêté un certain nombre de mesures destinées à améliorer l'administration de ses projets à effet rapide.

Directives

450. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a demandé à propos des projets à effet rapide dans son rapport publié sous la cote A/62/823 (par. 23), le Comité des commissaires aux comptes continue d'examiner la question. Il a noté que, dans une instruction datée du 12 février 2007, le DOMP avait demandé que soient élaborées des directives qui aideraient les missions à mettre en place des mécanismes et des procédures qui leur permettent de gérer convenablement et efficacement les projets à effet rapide. Bien que le Secrétaire général ait affirmé dans son rapport publié sous la cote A/62/784 (par. 106) que ces directives seraient achevées au deuxième trimestre de 2008, le Comité a noté qu'elles ne l'étaient toujours pas le 30 juin 2008.

451. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration prenne des mesures appropriées pour accélérer l'élaboration des directives relatives aux projets à effet rapide et pour faire en sorte qu'elles soient appliquées dans toutes les missions.

452. Le DOMP a signalé qu'il avait achevé l'élaboration des directives relatives aux projets à effet rapide, qui avaient été présentées à sa direction pour examen et approbation. Une fois approuvé, le document serait distribué à toutes les missions extérieures pour qu'elles en appliquent les dispositions.

23. Auditeurs résidents

Exécution du plan d'audit

453. Au fil des années, le nombre de missions qui accueillent des auditeurs résidents s'est accru, passant de 3 en 1998 à 13 en 2008. Le Bureau des services de contrôle interne affecte les auditeurs résidents, en utilisant un ratio d'un auditeur pour 100 millions de dollars de dépenses inscrites au budget, et gère les audits en suivant une approche axée sur les risques.

454. Dans son rapport (A/62/823, par. 24), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité des commissaires aux comptes de continuer d'examiner l'exécution des plans de travail annuels du BSCI. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné le travail réalisé par le Bureau au sujet de la portée des audits internes concernant les opérations de maintien de la paix, afin d'évaluer dans quelle mesure on pouvait s'y fier. Comme dans son rapport précédent, le Comité a noté que le Bureau avait réalisé beaucoup moins d'audits que prévu dans son plan fondé sur l'évaluation des risques. La couverture des audits n'ayant pas été complète, le Bureau n'a pas pris en considération tous les risques importants et n'a donc pas donné autant d'assurances que s'il avait pleinement exécuté son plan de travail.

455. Le Bureau organise ses activités d'audit selon un plan de travail annuel, dans le cadre d'un plan glissant triennal. Le Comité a noté qu'en 2007, sur 201 audits programmés, seulement 65 avaient été achevés au 31 décembre 2007, soit 32 % contre 48 % en 2006. Le tableau II.19 permet de comparer le niveau d'exécution des audits de 2008 avec ceux de 2007 et de 2006.

Tableau II.19

Exécution des audits prévus dans le plan de travail annuel en 2006, 2007 et 2008^a

<i>Année</i>	<i>Audits prévus</i>	<i>Audits exécutés</i>	<i>Pourcentage d'exécution</i>
2006	201	86	48
2007	201	65 ^b	32
2008	179	67 ^c	37

^a Les données du plan d'audit de 2007 différaient de celles du rapport précédent du Comité, qui étaient des statistiques établies au 30 juin 2007 et avaient été ajustées au deuxième semestre de cette année-là.

^b Dont neuf audits pour lesquels des projets de rapports avaient été publiés.

^c Les données relatives aux audits exécutés en 2008 ont été établies au 30 juin 2008.

456. L'analyse des 183 audits de missions de maintien de la paix prévus en 2007 a montré que 60 d'entre eux, soit 33 %, avaient été annulés au 31 décembre 2007.

457. À la MINUSTAH, quatre des neuf audits programmés pour l'année 2007 (44 %) ont été exécutés avant la fin de l'année, et les cinq autres (55 %) reportés à 2008. Trois de ces cinq audits (60 %) ont été publiés en avril 2008. Outre ces cinq audits reportés de 2007, huit autres ont été programmés pour 2008. Au 31 août 2008, 38 % d'entre eux étaient toujours au stade de projet, 13 % en étaient au stade de la programmation, et 50 % n'avaient pas encore commencé.

458. À la MONUC, sur les 23 missions d'audit programmées pour l'année se terminant le 31 décembre 2008, 4 (17 %) seulement ont été achevées, 8 (35 %) en étaient au stade de projet, 10 (44 %) n'avaient pas encore commencé et une (4 %) était au stade de l'exécution sur le terrain.

459. À la MINUS, sur un total de 13 missions d'audit programmées en 2007, 2 seulement (15 %) ont été menées et achevées au 31 décembre 2007, 6 autres étaient en cours, 2 n'avaient pas commencé et 3 ont été annulées. En 2008, sur un total de 14 audits prévus, 6 étaient en cours et 8 n'avaient pas commencé au 20 août 2008.

460. À la MINUK, sur les six missions prévues en 2007, trois ont été annulées du fait que l'essentiel des ressources des auditeurs résidents a été consacré à l'audit non prévu de l'exécution du mandat en 2007. Deux missions seulement ont été achevées au cours de cette même année. Le Comité a constaté des retards allant jusqu'à sept mois dans l'achèvement des audits de l'exécution du mandat de la MINUK.

461. À l'ONUCI, le plan de travail de l'auditeur résident en poste à Abidjan, adopté le 5 février 2007, prévoyait la conduite de 12 audits en 2007. Le plan révisé, consulté par le Comité dans le cadre de ses vérifications en septembre 2008, indiquait que 2 des 12 audits initialement prévus ont été exécutés, que 5 avaient été annulés et que les 5 autres avaient été remplacés au cours de l'année par l'examen de questions considérées comme prioritaires. En 2007, l'auditeur résident a également exécuté trois missions d'audit prévues et commencées en 2006, dont l'achèvement avait été reporté à 2007, compte tenu du fait qu'il y avait moins de personnel disponible à la fin de l'année. Concernant les cinq audits prévus en 2007 pour remplacer ceux qui ont été annulés, deux ont été exécutés et les trois autres n'en étaient qu'à l'étape finale de l'élaboration, ce qui signifie, dans la meilleure des hypothèses, que neuf mois au moins se sont écoulés entre leur lancement en 2007 et leur exécution complète.

462. À la MINUL, deux audits en cours en 2007 n'ont pas été menés à bien en raison du départ d'un auditeur. Sept audits n'ont pas commencé en 2007 et le BSCI n'a terminé que cinq rapports commencés en 2006. En raison du retard accumulé dans les audits des années précédentes, aucun des huit audits prévus pour 2008 n'a été lancé et deux seulement ont été achevés. En outre, sept audits non commencés en 2007 n'ont pas été reportés au programme d'audit de 2008. Le BSCI a donc fourni moins d'assurances à la MINUL quant à ces domaines qui n'ont pas fait l'objet d'un audit, alors même qu'une évaluation des risques les aurait fait apparaître comme des domaines à risque.

463. Le Comité recommande à nouveau que le Bureau des services de contrôle interne contrôle soigneusement les plans de travail des auditeurs résidents afin que les audits soient exécutés et achevés dans les délais.

464. Le BSCI a expliqué que cette recommandation avait été appliquée. Avant 2008, le plan de travail des auditeurs résidents reposait sur l'hypothèse que chaque auditeur résident consacrerait 180 jours par an au travail d'audit. Dans la pratique, le BSCI s'est aperçu que cette hypothèse était fautive car elle ne tenait pas compte des congés de récupération auxquels les auditeurs résidents avaient droit. En outre, les auditeurs résidents principaux devaient participer régulièrement à des réunions avec des hauts responsables des missions, ce qui réduisait d'autant le temps qu'ils pouvaient consacrer au travail d'audit. C'est ainsi qu'à partir de 2008, le BSCI a

revu les données sur lesquelles il fondait ses plans de travail et calculé que chaque auditeur résident de missions de maintien de la paix consacrerait 150 jours par an au travail d'audit et chaque auditeur résident principal 120 jours.

465. Le BSCI a fait observer qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que toutes les missions d'audit prévues dans les plans de travail de 2007 et de 2008 soient achevées au 31 décembre de chacune de ces deux années. Le plan de travail annuel ne faisait que fournir une estimation du temps de travail d'audit qui serait consacré à chaque mission d'audit prévue durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Depuis avril 2008, le BSCI avait tenu des réunions mensuelles pour contrôler plus étroitement l'exécution du plan de travail. Cet exercice avait permis d'améliorer la productivité, de passer les priorités en revue et de recenser tous les obstacles entravant la bonne exécution du plan de travail.

466. Le Comité a noté que, sur les 60 missions d'audit prévues en 2007 qui avaient été annulées, 9 avaient été reportées à 2008 d'après les documents sur les modifications apportées au plan de travail. Cependant, ces 9 missions d'audit n'ont pas été incluses dans le plan de travail de 2008.

467. Le Comité recommande que le Bureau des services de contrôle interne veille à ce que toutes les missions d'audit reportées soient incluses dans le plan de travail de l'année suivante.

468. Le BSCI a indiqué que la planification du travail était un processus continu qui dépendait des priorités et des risques nouveaux. Les audits de 2007 qui avaient été reportés avaient pour une bonne part été inclus dans le plan de travail de 2008, en fonction des besoins. S'ils ne l'avaient pas été, il existait des raisons valables. Quoi qu'il en soit, inclure ces missions d'audit de 2007 dans le plan de travail de 2008 était impossible à ce stade de l'année. Le Comité estime néanmoins que la décision de ne pas inclure dans le plan de travail de 2008 les audits reportés de l'année précédente devrait faire l'objet d'une justification écrite.

Postes vacants d'auditeur résident

469. Dans son rapport (A/62/823, par. 26), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a exprimé la vive préoccupation que lui inspirait le taux élevé de vacance de postes d'auditeur résident, et a demandé au Comité de lui fournir des renseignements actualisés dans son rapport suivant. Le Comité a constaté qu'en 2007, 13 missions d'audit ont été annulées faute de personnel, (soit 22 % des audits annulés). Le taux de vacance de postes d'auditeur résident était de 36 % en juillet 2008. Tout en constatant que le BSCI a consacré des ressources considérables au recrutement de personnel, le Comité note avec inquiétude que les vacances de postes sont l'une des principales causes de la mauvaise exécution du plan d'audit.

470. Installé dans les locaux de la FINUL, le Bureau régional du BSCI pour le Moyen-Orient a fourni des services d'audit à cinq missions politiques et de maintien de la paix (FINUL, FNUOD, UNFICYP, ONUST et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés). Le Comité a noté que la lenteur du recrutement était à l'origine d'un taux de vacance de postes élevé au Bureau régional. En 2007, sur les neuf postes approuvés, sept (soit 78 %) étaient vacants au 31 décembre 2007. Le BSCI a informé le Comité qu'au 19 novembre

2008, tous les postes vacants avaient été pourvus, encore que pour trois d'entre eux, les procédures de nomination n'étaient pas terminées.

471. À la MINUS, 3 des 11 postes approuvés (soit 27 %) étaient toujours vacants au 31 décembre 2007. Au cours de l'année 2007, quatre auditeurs résidents sont partis, ce qui a contribué à un taux de rotation de 50 %. Au 23 août 2008, 3 des 11 postes approuvés (27 %) étaient encore vacants et 2 fonctionnaires devaient quitter leur poste.

472. À la MINUL, l'auditeur résident principal n'a pas disposé de personnel suffisant en 2008; le taux de vacance de postes dans son bureau est passé à 33 %, dépassant le taux de vacance de postes général à la MINUL. Le bureau de l'auditeur résident a aussi manqué de personnel durant des périodes prolongées en raison de congés de longue durée pour raisons médicales et de l'affectation temporaire d'auditeurs à d'autres missions.

473. À la MINUAD, 12 postes d'auditeurs résidents étaient prévus pour 2007/08. Le Comité a néanmoins constaté que la Mission ne comptait aucun auditeur résident avant le 3 juin 2008. Il n'y en a eu ensuite que deux, du 18 au 30 juin 2008. Par conséquent, aucun plan de travail n'a été élaboré ni aucun audit entrepris par les auditeurs résidents à la MINUAD durant l'exercice 2007/08.

474. Le Comité craint que le taux de vacance élevé retarde l'exécution du plan d'audit dans certains domaines à haut risque.

475. Le Comité recommande à nouveau que le Bureau des services de contrôle interne accélère le pourvoi de tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les missions.

476. Le BSCI a expliqué que durant l'exercice 2007/08, six opérations de recrutement avaient eu lieu; 50 candidats avaient été invités à participer à des épreuves écrites, à des entretiens et à des débats et 33 candidats avaient été retenus et inscrits dans le fichier des auditeurs résidents. Vingt-cinq candidats avaient également passé des entretiens pour des postes d'auditeurs assistants à pourvoir dans la catégorie du Service mobile, dont 18 étaient des postes pourvus par rotation. D'autres opérations de recrutement avaient été lancées en octobre 2008 pour continuer d'étoffer le fichier. Le BSCI a également expliqué que, compte tenu des conditions difficiles que connaissent la plupart des missions de maintien de la paix, il était dur d'attirer des candidats qualifiés en nombre suffisant. Malgré ces obstacles, le BSCI continuait d'intensifier ses efforts pour gérer au mieux le taux de vacance et le ramener à un niveau acceptable.

Délai d'exécution

477. Comme il est indiqué dans les diagrammes sur la gestion des audits publiés en janvier 2008 par la Division de l'audit interne du BSCI, les délais d'examen des projets de rapport d'audit par le Bureau varient de 5 à 23 jours ouvrables. Il faut aussi jusqu'à 22 jours pour obtenir une réponse de l'administration.

478. Concernant la MINUS, le Comité a noté que l'attente moyenne de 113 jours correspondait à 43 jours pour le travail sur le terrain et à 70 jours pour l'examen du projet de rapport par le BSCI.

479. Dans le cas de la MINUL, pour les trois audits achevés au cours de l'exercice 2007/08, le Comité a constaté des retards considérables dans la publication des rapports d'audit.

480. Les rapports publiés tardivement risquaient de ne pas rendre compte des conditions dans lesquelles l'audit avait été mené, ou ces conditions pourraient avoir changé, le résultat étant que l'énergie consacrée à l'audit et les conclusions de ce dernier perdraient tout leur sens. Qui plus est, ces retards pourraient entraîner une accumulation d'audits en souffrance.

481. Le Comité recommande que le BSCI veille à ce que les bureaux des auditeurs résidents de la MINUS et de la MINUL respectent les délais d'achèvement du travail sur le terrain.

482. Le Comité recommande aussi que le BSCI examine de manière plus efficiente les projets de rapports afin de raccourcir le cycle des audits.

483. Le BSCI a fait observer que les délais estimatifs totaux et les échéances pour la réalisation d'un audit pouvaient changer en cours d'exécution. En outre, des normes d'efficacité avaient été définies pour le traitement et la publication des rapports d'audits. Pour les respecter, le BSCI avait apporté des précisions sur les responsabilités des bureaux d'auditeurs résidents concernant la rédaction de ces rapports et dispensait des cours de formation pratique à la rédaction. Ces mesures devraient contribuer à raccourcir le cycle d'examen des rapports.

Résultats des audits internes

484. L'examen du rapport du BSCI sur les opérations de maintien de la paix pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 [A/62/281 (Part II)] a révélé plusieurs lacunes sur le plan du contrôle interne, et plusieurs cas de violation de l'intégrité et de mauvaise gestion dans certaines missions.

24. Cas de fraude ou de présomption de fraude

485. En application des dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, l'Administration est tenue d'adresser au Comité un rapport détaillant tous les cas de fraude et de présomption de fraude. Il a été rapporté au Comité 12 cas de fraude ou de présomption de fraude survenus durant la période considérée, dont 11 sont résumés ci-après :

a) À la FINUL, un membre du personnel était soupçonné d'avoir falsifié sa feuille de présence afin de percevoir des indemnités pour heures supplémentaires et des primes de risque. La FINUL a demandé que des mesures disciplinaires soient prises contre ce fonctionnaire pour qu'il soit renvoyé sans préavis. L'affaire a été transmise au Département de l'appui aux missions, au Siège;

b) Un certain nombre de personnes ont détourné de la nourriture, du matériel et des biens appartenant à la FINUL, à la cantine nord du quartier général de la Force. Il n'a pas été possible d'estimer l'ampleur des faits qui semblaient se produire depuis longtemps. La Force a pris des mesures contre huit personnes. Une nouvelle procédure opérationnelle permanente a été mise en place pour rationaliser le système de distribution de la nourriture à la cantine nord, dont le fonctionnement a été confié à des agents contractuels;

c) À la FINUL, l'exécution d'un contrat de construction de divers bâtiments préfabriqués, d'un montant de 1 930 000 dollars, ne correspondait ni au cahier des charges ni aux conditions fixées dans le bon de commande. L'enquête se poursuivait;

d) En février 2008, une équipe d'enquête a soigneusement examiné des renseignements émanant du quartier général de l'Armée libanaise selon lesquels des soldats de la FINUL donnaient des uniformes militaires à des civils libanais et vendaient des marchandises de la Force à des commerçants libanais. On ne connaissait pas le montant en jeu et personne en particulier n'avait encore été identifié;

e) Le Groupe des approvisionnements a signalé que 14 distributeurs d'eau n'avaient pas été remis au bureau de l'approvisionnement général de Nada lorsque celui-ci avait choisi un nouveau fournisseur d'eau minérale. La valeur de 11 de ces 14 distributeurs manquants était de 2 420 dollars. Le Groupe des approvisionnements avait depuis créé une base de données consignait leur emplacement. Un fonctionnaire avait dû signer un document lorsque les distributeurs avaient été fournis. L'enquête devait se poursuivre afin de clore l'affaire;

f) À la FINUL, un fonctionnaire avait présenté un bordereau de remboursement de frais de voyage pour la période allant du 26 au 31 juillet 2007 alors que ni la fiche de primes de risque ni les états de présence n'indiquaient qu'elle avait été en déplacement officiel. Le montant en jeu correspondait à quatre jours de prime de risque;

g) À la MINUEE, les demandes de remboursement pour frais de voyage initiaux de six observateurs militaires et officiers d'état-major semblaient frauduleuses. Les factures accompagnant les demandes de remboursement de frais de voyage n'indiquaient ni l'adresse ni le numéro de téléphone des sociétés utilisées pour le logement à l'hôtel, les repas et les trajets en taxi. Lorsque la fraude a été détectée, trois observateurs militaires et officiers d'état-major ont retiré leur demande de remboursement dont le montant s'élevait à 586 dollars;

h) À la MINUSTAH, le chauffeur d'un camion de livraison de carburant terrestre a tenté de sortir du dépôt de carburant de la Mission en conservant quelque 4 000 litres de carburants dans la citerne du camion. Un membre du personnel recruté sur le plan national travaillant au Groupe des carburants était impliqué dans cette tentative de détournement. Le montant en jeu était de 2 754 dollars. Le fonctionnaire recruté sur le plan national a été démis de ses fonctions au service chargé du déchargement du carburant. À l'issue de l'enquête menée, il a été recommandé de prendre des mesures administratives à son encontre et de le licencier. La Mission a renforcé les mesures de vigilance dans la procédure de déchargement du carburant et supprimé le purgeur, qui pouvait être faussé de telle sorte que le compteur de carburant continue de tourner et d'enregistrer même si le carburant ne s'écoulait plus du camion-citerne;

i) À la MINUSTAH, deux inspections effectuées, l'une par le Chef du groupe des carburants et l'autre, par la Cellule de répression de la fraude au carburant, ont révélé que le responsable en carburant ne supervisait pas suffisamment les opérations d'approvisionnement en carburant aviation, s'agissant notamment du système de tenue des inventaires. On a aussi constaté que les fiches

du totaliseur à la station de ravitaillement étaient ajustées. L'enquête sur cette affaire se poursuivait;

j) À la MINUSTAH, un fonctionnaire recruté sur le plan national avait accepté un emploi à temps partiel dans une société locale de sécurité de mai 2007 à mai 2008. Il ne savait pas qu'il fallait une autorisation spéciale pour exercer un emploi à temps partiel. Dès qu'il l'a su, il a quitté cet emploi. Il convenait de noter que cette même personne faisait l'objet d'une enquête pour une autre affaire de fraude ou de présomption de fraude. L'affaire restait pendante;

k) À la MINUSTAH, une fonctionnaire recrutée sur le plan national occupait un emploi à temps partiel auprès de l'administration portuaire nationale depuis 2004. Elle avait livré des renseignements stratégiques confidentiels sur l'ONU à l'administration portuaire et communiqué à l'ancien directeur de ladite administration des informations personnelles sur un autre fonctionnaire qui était chargé de la vérification de renseignements confidentiels. Cette fonctionnaire aurait fait partie d'un réseau de corruption et aurait ainsi reçu de l'argent de personnes qui voulaient être engagées occasionnellement à la Section du génie à Cap-Haïtien. Il convenait de noter que cette même personne faisait l'objet d'une enquête pour deux autres affaires de fraude ou de présomption de fraude. L'enquête avait commencé et le Groupe de la déontologie et de la discipline à la MINUSTAH avait envoyé le dossier pour décision à son administration centrale, à New York.

486. Une équipe spéciale constituée par le Bureau des services de contrôle interne a établi un rapport révélant que deux fonctionnaires de la MONUC avaient influé sur l'action de marchés à un fournisseur privilégié auquel ils avaient communiqué des documents et des renseignements confidentiels. L'équipe spéciale a recommandé que des mesures soient prises contre les deux fonctionnaires impliqués et que l'Organisation exclue définitivement ces personnes, qui avaient participé à la soumission d'offres du fournisseur, de toute possibilité de traiter avec l'Organisation. L'équipe spéciale a également recommandé que l'Organisation radie le fournisseur en question de sa base de données.

487. Les cas susmentionnés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des cas de fraude ou de présomption de fraude qui se sont produits à l'échelle du système, puisqu'il se peut que des bureaux ou des services poursuivent l'examen de certaines affaires qui n'ont pas encore été signalées au Comité.

C. Remerciements

488. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne et le Contrôleur de l'ONU et leurs collaborateurs, ainsi que le personnel des missions, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine,
Vérificateur principal
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 13 février 2009

Annexe I

Missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force d'urgence des Nations Unies (FUNU, 1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
6. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
7. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)
8. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)
9. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
10. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), anciennement Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)
11. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
12. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)
13. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)
14. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)
15. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
4. Prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel des opérations de maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix achevées

1. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
2. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
3. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)

4. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)
5. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
6. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)
7. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)
8. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
9. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
10. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
11. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies
12. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
13. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
14. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
15. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
16. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
17. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
18. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)
19. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
20. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLTC)
21. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
22. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
23. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
24. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), 1956
25. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

Annexe II

**État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité
dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2007^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
1. Respect strict des critères de constatation des engagements non réglés	2004/05	par. 41 (par. 45 en 2005/06) ^b			1	
2. Respect strict des critères relatifs aux engagements non réglés et amélioration des procédures de contrôle interne	2004/05	par. 44 (par. 45 en 2005/06) ^b			1	
3. Budgétisation axée sur les résultats – indicateurs de succès	2003/04		par. 80 (par. 351 et 357 en 2005/06) ^b		1	par. 79
4. Budgétisation axée sur les résultats – dossier de justificatifs	2003/04		par. 84 (par. 351 et 357 en 2005/06) ^b		1	
5. Budgétisation axée sur les résultats – utilisation renforcée de Lotus Notes pour constituer le dossier de justificatifs – MINUK	2006/07		par. 86		1	par. 87
6. Administration des liquidités – encaisse et comptes à vue	2005/06	par. 89 (par. 65 en 2005/06) ^b			1	
7. Administration des liquidités, sommes à recevoir – créances anciennes	2004/05	par. 92 (non réitérée)			1	
8. Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer – sommes dues de longue date par des gouvernements – MINURSO et ONUCI	2004/05		par. 96 (non réitérée en 2005/06)		1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
9. Biens non durables – niveau des stocks	2005/06		par. 108 (par. 236 en 2005/06) ^b		1	
10. Biens non durables – inventaire et comptes d'inventaire	2006/07		par. 116		1	
11. Biens durables – biens excédentaires	2006/07		par. 123		1	par. 225
12. Biens durables – comité central de contrôle du matériel et comités locaux de contrôle du matériel – passations par profits et pertes et cessions en attente	2005/06		par. 129 (par. 212 et 214 en 2005/06) ^b		1	
13. Biens durables – classement des dossiers relatifs aux passations par profits et pertes et cessions	2006/07	par. 132			1	
14. Biens durables – retards dans les procédures de passation par profits et pertes et cessions	2003/04		par. 135 (par. 206 en 2005/06) ^b		1	par. 72
15. Biens durables – vérification physique et comptabilisation	2003/04		par. 139 (par. 206 en 2005/06) ^b		1	
16. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – mécanisme permettant de déterminer à quel moment les articles des stocks stratégiques pour déploiement rapide sont en passe de devenir obsolètes	2006/07			par. 144	1	
17. Matériel appartenant aux contingents – vérification de la qualité du matériel fourni par les pays contributeurs et du respect des normes applicables	2006/07	par. 153			1	
18. Matériel appartenant aux contingents – exécution en temps voulu des inspections	2006/07	par. 157			1	
19. Gestion du parc de véhicules – système CarLog	2004/05		par. 165 (par. 184 en 2005/06) ^b		1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
20. Gestion du parc de véhicules – gestion des carburants	2004/05		par. 171 (non réitérée en 2005/06) ^b		1	
21. Gestion du parc de véhicules – réception et inspection	2006/07	par. 174			1	
22. Gestion du parc de véhicules – quantités délivrées	2006/07		par. 178		1	
23. Gestion des achats et des marchés – délais d'approbation des achats	2004/05		par. 184 (non réitérée en 2005/06)		1	par. 129
24. Gestion des achats et des marchés – délégation de pouvoirs	2006/07	par. 195			1	
25. Gestion des achats et des marchés – classement des polices d'assurance avec les contrats correspondants	2006/07	par. 198			1	
26. Gestion des achats et des marchés – évaluation des prestations des fournisseurs et dommages-intérêts	2003/04		par. 203 (par. 98 en 2005/06) ^b		1	
27. Gestion des achats et des marchés – rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs	2001/02		par. 208 (par. 89 en 2005/06) ^b		1	
28. Gestion des achats et des marchés – base de données concernant les fournisseurs	2006/07			par. 214	1	
29. Gestion des achats et des marchés – respect strict des dispositions concernant les fournisseurs temporaires	2006/07		par. 215		1	
30. Gestion des achats et des marchés – personnel chargé des achats et système de classement	2003/04		par. 218 (non réitérée en 2005/06)		1	
31. Gestion des rations – mise en place d'un système de gestion des rations	2004/05		Par. 229 (par. 294 en 2005/06) ^b		1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
32. Gestion des rations – recrutement d'un administrateur chargé de gérer les contrats d'approvisionnement en rations	2006/07			par. 232	1	
33. Gestion des rations – stockage des rations	2006/07		par. 234		1	
34. Gestion des rations – stockage des rations à la température prescrite	2006/07	par. 237			1	
35. Gestion des rations – signalement de toute anomalie dans la réception des rations et amélioration des conditions	2006/07	par. 240			1	
36. Gestion des rations – soldes des stocks	2006/07	par. 243			1	
37. Gestion des rations – supervision de la distribution des boîtes de rations composites	2006/07		par. 246		1	
38. Opérations aériennes – visite d'aide à la sécurité aérienne et enquêtes à ce sujet	2006/07		par. 253		1	
39. Opérations aériennes – normes de sécurité aérienne	2006/07		par. 256		1	
40. Opérations aériennes – formation spécialisée	2006/07		par. 258		1	par. 351
41. Opérations aériennes – voyages à bord d'avions appartenant à l'ONU	2006/07	par. 261			1	
42. Opérations aériennes – possibilité de demander le remboursement partiel ou total des coûts afférents aux voyages effectués à bord d'appareils de l'ONU par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation	2006/07		par. 263		1	
43. Opérations aériennes – meilleure utilisation des appareils	2006/07	par. 266			1	
44. Opérations aériennes – intervention d'urgence	2006/07	par. 270			1	
45. Technologies de l'information et des communications – normes et procédures de sécurité	2006/07		par. 274		1	
46. Technologies de l'information et des communications – plan de continuité des opérations	2006/07		par. 277		1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
47. Technologies de l'information et des communications – structure de gouvernance	2006/07	par. 280			1	
48. Technologies de l'information et des communications – contrôle des accès	2006/07	par. 283			1	
49. Gestion des ressources humaines – plan de gestion des ressources humaines	2005/06		par. 285 (par. 303 et 311 en 2005/06) ^b		1	
50. Gestion des ressources humaines – taux de vacance de postes	2005/06		par. 293 (par. 325 en 2005/06) ^b		1	par. 391
51. Gestion des ressources humaines – dossiers du personnel	2006/07			par. 296	1	
52. Gestion des ressources humaines – équilibre entre les sexes	2005/06		par. 302 (par. 317 en 2005/06) ^b		1	par. 400
53. Gestion des ressources humaines – système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires	2006/07		par. 305		1	
54. Gestion des ressources humaines – formation	2006/07	par. 308			1	
55. Gestion des ressources humaines – manuel des procédures et notes de passation des fonctions	2006/07	par. 312			1	
56. Gestion des ressources humaines – manuel des procédures et notes de passation des fonctions	2006/07	par. 315			1	
57. Coordination interinstitutions	2006/07		par. 318		1	
58. Préparation des missions intégrées	2006/07		par. 323		1	par. 435
59. Préparation des missions intégrées	2006/07		par. 325		1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
60. Projets à effet rapide – mise au point des directives	2005/06		par. 330 (par. 372 en 2005/06) ^b		1	par. 451
61. Projets à effet rapide – amélioration du suivi des projets à effet rapide – MONUG	2006/07	par. 332			1	
62. Projets à effet rapide – exécution des projets	2006/07		par. 338		1	
63. Situation financière – quotes-parts non acquittées	2006/07		par. 35		1	par. 26
64. Situation financière – annulation d’engagements d’exercices antérieurs	2004/05		par. 38 (par. 39 en 2005/06) ^b		1	
65. Situation financière – prestations dues à la cessation de service	2006/07	par. 49			1	
66. Compte d’appui – création de postes	2005/06		par. 67 (par. 285 en 2005/06) ^b		1	
67. Compte d’appui – évaluation des postes	2005/06		par. 72 (par. 290 en 2005/06) ^b		1	
68. Budgétisation axée sur les résultats – budget du compte d’appui	2006/07		par. 78		1	
69. Déclaration de situation financière – biens non durables	2006/07			par. 102	1	
70. Gestion des achats et des marchés – marchés et lettres d’intention	2005/06		par. 192 (par. 134 en 2005/06) ^b		1	
71. Gestion des achats et des marchés – rapports d’évaluation des prestations des fournisseurs	2003/04		par. 211 (par. 86 en 2005/06) ^b		1	
72. Bureau des services de contrôle interne – activités des auditeurs résidents	2006/07		par. 347		1	par. 463 et 475

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Répartition						
Recommandations formulées dans le rapport de 2006/07						
Recommandations des années précédentes réitérées en 2006/07		4	23	–	2	
Nouvelles recommandations formulées en 2006/07		19	21	5	45	
Nombre total de recommandations figurant dans le rapport de 2006/07		23	44	5	72	
Pourcentage par rapport au nombre total de recommandations		32	61	7	100	

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 5 [A/62/5 (Vol. II)], chap. II.*

^b *Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 5 [A/61/5 (Vol. II)], chap. II.*

Chapitre III

Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (opinion des commissaires aux comptes)

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent dans le présent document, soit l'état des recettes et des dépenses de l'exercice clos le 30 juin 2008 et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date (état III) et les états numérotés de IV à XLVIII et tableaux connexes, ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de l'administration au regard des états financiers

L'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne pour l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'inexactitude significative due à des fraudes ou des erreurs; le choix et l'application de conventions comptables appropriées; et la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

Responsabilité du vérificateur

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix de ces procédures appartient au vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs. Lorsqu'il évalue ce risque, le vérificateur prend en compte le système de contrôle interne appliqué pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité considérée. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'Administration et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder la présente opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2008, ainsi que de l'exécution de leur budget et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Sans pour autant assortir d'une réserve l'opinion qui précède, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Dans la note 13 relative aux états financiers figure un montant de 1 560 000 dollars, qui correspond au coût d'origine des biens durables. Malgré une amélioration des procédures utilisées pour établir les inventaires physiques, des écarts importants ont été relevés dans plusieurs missions lorsque les résultats des inventaires ont été comparés aux soldes figurant dans les registres des actifs. Il a été constaté par ailleurs qu'un certain nombre de missions détenaient des actifs excédentaires. Si ces insuffisances ne sont pas corrigées dans les meilleurs délais, elles continueront de limiter la capacité des missions de gérer efficacement les actifs dont elles disposent. Nous avons également soulevé cette question dans notre précédent rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/62/5 (Vol. II), chap. III);

b) L'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables du système des Nations Unies prévoit de comptabiliser les stocks. Seule la valeur des biens non durables faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide, soit 9 310 000 dollars, est indiquée dans la note 13 relative aux états financiers. Or, selon le système Galileo, les missions de maintien de la paix détenaient en stock des biens durables d'une valeur totale de 436 920 000 dollars au 30 juin 2008. Cette information n'apparaissait pas dans les notes relatives aux états financiers et plusieurs écarts ont été constatés lors des inventaires physiques pratiqués par le Comité. L'Administration a expliqué que la valeur des biens non durables correspondant à des stocks stratégiques pour déploiement rapide était publiée à titre exceptionnel afin de rendre compte de la valeur globale de ces stocks. Cette information n'était pas disponible pour l'ensemble des biens non durables parce qu'il était difficile dans la pratique d'obtenir des données fiables tant que de nouveaux systèmes n'auraient pas été mis en place. En outre, l'information financière n'était pas communiquée de façon uniforme au sein du système des Nations Unies. Le Comité des commissaires aux comptes considère cependant que la comptabilisation exacte et l'indication de la valeur de tous les biens durables dans les états financiers renforceraient la transparence et la responsabilité et amélioreraient la présentation de l'information financière. Elles contribueraient en outre à améliorer les méthodes de gestion visant à optimiser les contrôles et à réduire les risques.

Les observations du Comité sur ces deux points sont exposées dans le détail au chapitre II du présent rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos au 30 juin 2008 qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine,
Vérificateur principal
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 13 février 2009

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de douze mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLVIII des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Jun **Yamazaki**

Le 26 septembre 2008

Chapitre V
États financiers de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

État I

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total pour l'exercice allant du	
					1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 ^b
Recettes						
Quotes-parts	6 722 529	–	–	–	6 722 529	5 347 904
Contributions volontaires	32 607	–	–	–	32 607	28 577
Allocations provenant d'autres fonds	–	327 359	–	–	301	10 584
Intérêts créditeurs	77 442	13 142	29 359	–	119 943	106 372
Autres recettes/recettes accessoires	9 884	274	(2 225)	–	7 933	12 195
Total des recettes	6 842 462^c	340 775	27 134	–	6 883 313	5 505 632
Total des dépenses	6 267 712	318 070	–	–	6 265 821	5 148 113
Excédent (déficit)	574 750	22 705	27 134	–	617 492	357 519
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées) ^d	(30 672)	–	(30 207)	947	–	(59 932)
Ajustements sur exercices antérieurs	(42)	–	–	(2 197)	–	(2 239)
Excédent (déficit) net	544 036	–	(7 502)	25 884	(7 097)	555 321
Annulations d'engagements d'exercices antérieurs	113 727	–	8 149	6 138	–	128 014
Sommes portées au crédit des États Membres	(471 619)	–	–	(2 747)	–	(474 366)
Virements à d'autres fonds	–	–	(7 097)	–	7 097	–
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	614 057	(166 727)	661 051	–	1 108 381	1 873 107
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	800 201	(173 177)	690 326	–	1 317 350	1 108 381

^a Voir note 5.

^b Chiffres retraités conformément à la nouvelle présentation.

^c Voir tableau 1.1

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 afférentes aux opérations en cours
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses						Total des dépenses	Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)		
UNFICYP	53 965	21 483	14 647	14 102	2 260	1 504	53 996	(31)
FNUOD	41 587	20 617	8 528	13 035	1 924	–	44 104	(2 517)
FINUL	748 205	298 188	78 731	214 670	34 618	–	626 207	121 998
MINURSO	51 542	6 450	15 599	23 472	2 150	2 945	50 616	926
MONUG	36 708	4 402	18 536	9 840	1 698	–	34 476	2 232
MINUK	230 697	73 254	123 048	24 164	10 221	–	230 687	10
MONUC	1 169 635	470 810	215 371	385 307	53 982	4 154	1 129 624	40 011
MINUEE	118 989	46 556	24 557	34 972	5 505	–	111 590	7 399
MINUL	721 776	343 523	112 962	192 983	33 393	53	682 914	38 862
ONUCI	493 698	239 470	87 650	138 152	22 842	–	488 114	5 584
MINUSTAH	561 345	262 688	120 092	151 288	25 972	–	560 040	1 305
MINUS	887 332	279 591	179 122	361 746	41 055	–	861 514	25 818
MINUT	177 026	59 225	57 973	45 435	7 430	–	170 063	6 963
MINURCAT	182 444	5 451	16 010	143 723	–	–	165 184	17 260
MINUAD	1 275 654	237 867	64 373	754 239	–	–	1 056 479	219 175
AMISON	2 355	–	2 031	73	–	–	2 104	251
Total partiel	6 752 958	2 369 575	1 139 230	2 507 201	243 050	8 656	6 267 712	485 246
BSLB – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	132 401 ^a	–	–	55 417	–	–	55 417	76 984
Total	6 885 359	2 369 575	1 139 230	2 562 618	243 050	8 656	6 323 129^b	562 230

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1.1)

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par les virements effectués au cours de l'exercice au crédit de missions de maintien de la paix, de missions politiques et d'autres entités, et par les soldes des fonds reportés de l'exercice précédent.

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	6 323 129
À déduire : Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui (tableau 1.1)	(243 050)
À déduire : Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la BSLB	(76 911)
À ajouter : Dépenses effectives du compte d'appui et de la BSLB (tableaux 21.1 et 22.1)	262 652
À ajouter : Dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XX)	1
Dépenses totales indiquées dans l'état I	6 265 821

État II

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total, opérations en cours</i>	<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des comptes et opérations réciproques</i>	<i>Total</i>	
					2008	2007
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	43 370	986	560	–	44 916	62 837
Trésorerie commune ^b	1 848 178	237 580	507 046	–	2 592 804	2 169 970
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	1 005 354	13 586	557 561	–	1 576 501	1 261 182
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	19 586	–	–	–	19 586	19 685
États Membres – soldes débiteurs	5 562	1	135 903 ^d	–	141 466	140 706
Débiteurs divers	37 775	2 288	1 064	(6 182)	34 945	35 547
Soldes débiteurs interfonds	5 957	74 279	1 085	(81 321)	–	–
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	14 820	37 816	(52 636)	–	–
Comptes de régularisation – actif	3 156	1 677	–	–	4 833	5 683
Comptes transitoires – opérations internes	436	–	30	–	466	377
Autres éléments d'actif	–	–	2 849	–	2 849	2 849
Total de l'actif	3 024 926	345 217	1 255 876	(140 139)	4 485 880	3 766 350
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	11 368	–	11 290	–	22 658	30 249
Engagements non réglés	1 341 332	46 553	1 356	–	1 389 241	973 503
États Membres – soldes créditeurs	396 505	8	338 660	–	735 173	876 842
Créditeurs divers	242 516	22 923	909	(6 182)	260 166	79 369
Soldes créditeurs interfonds	107 846	11 797	952	(81 321)	39 274	36 098
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	29 000	–	23 636	(52 636)	–	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	1 324	–	127 391 ^d	–	128 715	128 535

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2008	2007
Comptes transitoires – opérations internes	196	–	11	–	207	209
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	–	–	13 909	–	13 909	13 909
Prestations dues à la cessation de service ^e	82 653	437 113	59	–	519 825	459 893
Total du passif	2 224 725	518 394	565 550	(140 139)	3 168 530	2 657 969
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	80 211	–	135 763	135 763
Excédent en attente de virement ^f	–	–	43 750	–	43 750	43 750
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	81 197	–	–	81 197	55 189
Excédent cumulé	827 302	32 739	566 424	–	1 426 465	1 183 572
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(82 653)	(437 113)	(59)	–	(519 825)	(459 893)
Total des réserves et des soldes des fonds	800 201	(173 177)	690 326	–	1 317 350	1 108 381
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	3 024 926	345 217	1 255 876	(140 139)	4 485 880	3 766 350

^a Voir note 5.

^b Voir note 2 I) ii).

^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également inscrit à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir état XXXVI).

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (57 553 288 dollars), des prestations liées au rapatriement (52 380 793 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (409 892 000 millions de dollars). Voir note 14.

^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 43 750 015 dollars sera reversé à certains États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide (voir états XXXVI et XXXVIII).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^c

État au 30 juin 2008 des flux de trésorerie de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007^b</i>
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	555 321	353 160
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	(315 319)	9 730
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	99	(13 706)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	(760)	(1 421)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	602	(3 885)
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	850	1 778
(Augmentation) diminution des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – actif	(89)	234
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	(7 591)	23 799
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	415 738	(80 648)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	(141 669)	416 680
Augmentation (diminution) des comptes de créditeurs divers	180 797	(8 598)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	3 176	1 372
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	180	268
Augmentation (diminution) des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – passif	(2)	75
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	59 932	459 893
À déduire : intérêts créditeurs	(119 943)	(106 372)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	631 322	1 052 359
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
(Augmentation) diminution de la trésorerie commune	(422 834)	(11 924)
À ajouter : intérêts créditeurs	119 943	106 372
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	(302 891)	94 448
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	128 014	202 278
Sommes portées au crédit des États Membres	(474 366)	(860 271)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	(459 893)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(346 352)	(1 117 886)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007^b</i>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(17 921)	28 921
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	62 837	33 916
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	44 916	62 837

^a Voir note 5.

^b Chiffres retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
 (UNFICYP)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
 du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	31 059	25 355
Contributions volontaires ^c	25 456	22 890
Intérêts créditeurs	363	286
Autres recettes/recettes accessoires	588	266
Total des recettes	57 466	48 797
Total des dépenses (tableau 4.1)	53 996	50 760
Excédent (déficit)	3 470	(1 963)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(405)	–
Excédent (déficit) net	3 065	(1 963)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	357	659
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(1 213)	(2 149)
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds	–	(1 828)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	16 959	22 240
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	19 168	16 959

État IV (*fin*)**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 661	1 465
Trésorerie commune ^g	1 073	5 565
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 117	13 234
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^h	19 586	19 685
États Membres – soldes débiteurs	55	205
Débiteurs divers	87	147
Comptes de régularisation – actif	225	130
Comptes transitoires – opérations internes	–	11
Total de l'actif	41 804	40 442
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	4 113	5 141
Engagements non réglés – exercices antérieurs	683	687
États Membres – soldes créditeurs	15 063	14 978
Créditeurs divers	535	215
Soldes créditeurs interfonds	8	633
Comptes de régularisation – passif	1	1
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	2 233	1 828
Total du passif	22 636	23 483
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	21 401	18 787
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(2 233)	(1 828)
Total des réserves et du solde du fonds	19 168	16 959
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	41 804	40 442

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Y compris 17 451 399 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 504 325 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

^e Conformément à la résolution 62/255 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 1 212 700 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2007. Sur ce total, 641 518 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2007 et le solde, qui a été réparti entre Chypre (403 829 dollars) et la Grèce (167 353 dollars), a été déduit de leurs contributions volontaires en espèces.

^f En application des dispositions de la résolution 47/236 de l'Assemblée générale, en date du 14 septembre 1993, confirmées par la résolution 61/233 B en date du 29 juin 2007, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 15 juin 1993, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 243 701 489 dollars au 30 juin 2008. Le chiffre correspondant au 30 juin 2007 était de 215 779 389 dollars. La variation est due aux fluctuations des taux de change. Voir note 6.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 298 397 dollars de dépôts à vue ou à terme, 768 759 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 762 669 dollars) et 5 837 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Soit 9 944 466 dollars et 3 362 221 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 3 571 751 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.

ⁱ Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (1 433 949 dollars) et des prestations liées au rapatriement (799 308 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à ChypreÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	22 530	(1 046)	21 484	20 455	1 028	21 483	1
Personnel civil	13 414	1 233	14 647	14 605	42	14 647	–
Dépenses opérationnelles	14 290	(187)	14 103	11 059	3 043	14 102	1
Total partiel	50 234	–	50 234	46 119	4 113	50 232	2
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	316	–	316	316	–	316	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 944	–	1 944	1 944	–	1 944	–
Total partiel	2 260	–	2 260	2 260	–	2 260	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 471	–	1 471	1 504	–	1 504	(33)
Total	53 965	–	53 965	49 883	4 113	53 996	(31)

État V
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer
le dégageant (FNUOD)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	41 587	41 588
Intérêts créditeurs	1 112	1 260
Autres recettes/recettes accessoires	345	345
Total des recettes	43 044	43 193
Total des dépenses (tableau 5.1)	44 104	41 271
Excédent (déficit)	(1 060)	1 922
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(417)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(1)
Excédent (déficit) net	(1 477)	1 921
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	620	808
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(2 729)	(5 600)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(1 236)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	58 038	62 145
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	54 452	58 038

État V (*suite et fin*)

**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer
le dégagement des Nations Unies (FNUOD)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	546	643
Trésorerie commune ^f	16 044	25 767
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	13 238	10 991
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^g	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	233	214
Débiteurs divers	390	324
Comptes de régularisation – actif	132	141
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total de l'actif	66 570	74 068
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	38	15
Engagements non réglés – exercice considéré	2 650	5 237
Engagements non réglés – exercices antérieurs	812	3 386
États Membres – soldes créditeurs	5 070	4 970
Créditeurs divers	683	709
Soldes créditeurs interfonds	1 212	477
Prestations dues à la cessation de service ^h	1 653	1 236
Total du passif	12 118	16 030
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	35 987	35 987
Excédent cumulé	20 118	23 287
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 653)	(1 236)
Total des réserves et du solde du fonds	54 452	58 038
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	66 570	74 068

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état V)

^d Conformément à la résolution 62/264 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 2 728 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Y compris l'équivalent de 122 898 dollars en livres syriennes non convertibles.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 4 461 812 dollars de dépôts à vue ou à terme, 11 494 933 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 11 403 866 dollars) et 87 273 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Voir note 4 b).

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (729 832 dollars) et des prestations liées au rapatriement (922 792 dollars). Voir note 14.

ⁱ Voir note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage mentÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts ^a			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	19 699	–	19 699	20 273	344	20 617	(918)
Personnel civil	8 727	–	8 727	8 484	44	8 528	199
Dépenses opérationnelles	11 237	–	11 237	10 773	2 262	13 035	(1 798)
Total partiel	39 663	–	39 663	39 530	2 650	42 180	(2 517)
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	269	–	269	269	–	269	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 655	–	1 655	1 655	–	1 655	–
Total partiel	1 924	–	1 924	1 924	–	1 924	–
Total	41 587	–	41 587	41 454	2 650	44 104	(2 517)

^a En juillet 2007, la Force a informé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires que ses dépenses dépassaient les crédits approuvés, certaines atteignant un niveau imprévu, principalement du fait de la hausse du prix de carburant. Lorsqu'elle a actualisé ses estimations en février 2008, la Force a prévu un dépassement de crédits d'un montant total de 2 576 900 dollars. Elle a informé le Comité consultatif que ce dépassement serait signalé dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2007/08 et qu'une nouvelle ouverture de crédits serait demandée à ce moment-là.

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	748 205	500 669
Intérêts créditeurs	17 211	5 286
Autres recettes/recettes accessoires	1 044	308
Total des recettes	766 460	506 263
Total des dépenses (tableau 6.1)	626 207	499 788
Excédent (déficit)	140 253	6 475
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(4 621)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	(151)
Excédent (déficit) net	135 630	6 324
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	14 040	1 930
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(8 253)	(18 027)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(5 761)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	87 946	103 480
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	229 363	87 946

État VI (*suite et fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 605	1 876
Trésorerie commune ^c	337 150	188 036
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	136 995	145 922
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^f	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	3 551	2 493
Débiteurs divers	864	898
Comptes de régularisation – actif	359	326
Comptes transitoires – opérations internes	8	33
Total de l'actif	502 097	359 149
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	42	396
Engagements non réglés – exercice considéré	147 117	205 858
Engagements non réglés – exercices antérieurs	31 340	949
États Membres – soldes créditeurs	54 788	22 268
Créditeurs divers	8 415	7 826
Soldes créditeurs interfonds	8 597	16 130
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente ^g	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	68	30
Prestations dues à la cessation de service ^h	10 382	5 761
Total du passif	272 734	271 203
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	19 565	19 565
Excédent cumulé	220 180	74 142
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(10 382)	(5 761)
Total des réserves et du solde du fonds	229 363	87 946
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	502 097	359 149

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^d Conformément à la résolution 62/265 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 8 252 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 93 760 828 dollars de dépôts à vue ou à terme, 241 555 293 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 239 641 603 dollars) et 1 833 956 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Voir note 4 c).

^g Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, d'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (5 245 384 dollars) et des prestations liées au rapatriement (5 136 673 dollars). Voir note 14.

ⁱ Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au LibanÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	375 536	(6 135)	369 401	265 679	32 509	298 188	71 213
Personnel civil	109 420	(1 650)	107 770	78 010	721	78 731	29 039
Dépenses opérationnelles	228 631	7 785	236 416	100 783	113 887	214 670	21 746
Total partiel	713 587	-	713 587	444 472	147 117	591 589	121 998
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 845	-	4 845	4 845	-	4 845	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	29 773	-	29 773	29 773	-	29 773	-
Total partiel	34 618	-	34 618	34 618	-	34 618	-
Total^a	748 205	-	748 205	479 090	147 117	626 207	121 998

^a À ces chiffres s'ajoute une contribution en nature d'une valeur de 909 200 dollars, non prévue au budget, reçue du Qatar, qui a fait don du camp utilisé par son contingent.

État VII
**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	48 226	44 460
Contributions volontaires ^c	2 945	2 776
Intérêts créditeurs	237	277
Autres recettes/recettes accessoires	198	230
Total des recettes	51 606	47 743
Total des dépenses (tableau 7.1)	50 616	46 318
Excédent (déficit)	990	1 425
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(417)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	572	1 424
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	735	1 480
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(2 904)	(4 466)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(1 447)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	27 832	30 841
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	26 235	27 832

État VII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	825	486
Trésorerie commune ^f	627	1 314
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	48 508	43 882
États Membres – soldes débiteurs	301	662
Débiteurs divers	163	222
Comptes de régularisation – actif	4	5
Comptes transitoires – opérations internes	–	2
Total de l'actif	50 428	46 573
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	60	3
Engagements non réglés – exercice considéré	3 307	5 361
Engagements non réglés – exercices antérieurs	534	484
États Membres – soldes créditeurs	2 063	2 304
Créditeurs divers	1 792	2 129
Soldes créditeurs interfonds	543	1 474
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	14 000	5 500
Comptes de régularisation – passif	30	37
Comptes transitoires – opérations internes	–	2
Prestations dues à la cessation de service ^g	1 864	1 447
Total du passif	24 193	18 741
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	28 099	29 279
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 864)	(1 447)
Total des réserves et du solde du fonds	26 235	27 832
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	50 428	46 573

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature du Maroc (2 406 057 dollars), de l'Algérie (323 112 dollars) et du Front Polisario (216 000 dollars) inscrites au budget au titre des repas, des transports et des autres services divers.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VII)

^e Conformément à la résolution 62/268 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 2 903 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 174 360 dollars de dépôts à vue ou à terme, 449 202 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 445 643 dollars) et 3 410 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (659 112 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 205 060 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1
**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
 au Sahara occidental**

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	6 556	32	6 588	6 021	429	6 450	138
Personnel civil	15 113	720	15 833	15 523	76	15 599	234
Dépenses opérationnelles	24 407	(752)	23 655	20 670	2 802	23 472	183
Total partiel	46 076	-	46 076	42 214	3 307	45 521	555
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	301	-	301	301	-	301	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 849	-	1 849	1 849	-	1 849	-
Total partiel	2 150	-	2 150	2 150	-	2 150	-
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 316	-	3 316	2 945	-	2 945	371
Total	51 542	-	51 542	47 309	3 307	50 616	926

État VIII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	36 708	34 827
Intérêts créditeurs	251	243
Autres recettes/recettes accessoires	501	148
Total des recettes	37 460	35 218
Total des dépenses (tableau 8.1)	34 476	33 747
Excédent (déficit)	2 984	1 471
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(350)	–
Excédent (déficit) net	2 634	1 471
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	577	435
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(1 907)	(4 787)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(980)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	6 744	10 605
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	8 048	6 744

État VIII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	490	217
Trésorerie commune ^e	1 568	7 355
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	10 335	6 761
États Membres – soldes débiteurs	6	3
Débiteurs divers	145	140
Comptes de régularisation – actif	47	83
Comptes transitoires – opérations internes	9	3
Total de l'actif	12 600	14 562
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	59	14
Engagements non réglés – exercice considéré	1 810	2 567
Engagements non réglés – exercices antérieurs	8	77
États Membres – soldes créditeurs	814	2 916
Créditeurs divers	478	627
Soldes créditeurs interfonds	48	637
Comptes de régularisation – passif	5	–
Prestations dues à la cessation de service ^f	1 330	980
Total du passif	4 552	7 818
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 378	7 724
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 330)	(980)
Total des réserves et du solde du fonds	8 048	6 744
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	12 600	14 562

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/260 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 1 906 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 436 197 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 123 770 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 114 868 dollars) et 8 532 dollars d'intérêts courus à recevoir.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VIII)

^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (679 643 dollars) et des prestations liées au rapatriement (650 962 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1

Mission d'observation des Nations Unies en GéorgieÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	4 776	(87)	4 689	4 302	99	4 402	287
Personnel civil	20 102	58	20 160	18 406	130	18 536	1 624
Dépenses opérationnelles	10 132	29	10 161	8 259	1 581	9 840	321
Total partiel	35 010	–	35 010	30 967	1 810	32 778	2 232
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	237	–	237	237	–	237	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 461	–	1 461	1 461	–	1 461	–
Total partiel	1 698	–	1 698	1 698	–	1 698	–
Total	36 708	–	36 708	32 665	1 810	34 476	2 232

État IX
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
(MINUK)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	230 697	227 400
Intérêts créditeurs	1 572	1 301
Autres recettes/recettes accessoires	1 578	2 015
Total des recettes	233 847	230 716
Total des dépenses (tableau 9.1)	230 687	219 627
Excédent (déficit)	3 160	11 089
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(1 782)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(3)
Excédent (déficit) net	1 378	11 086
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 253	2 383
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(13 465)	(12 621)
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds	–	(10 382)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	6 665	16 199
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(3 169)	6 665

État IX (*suite et fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	800	71
Trésorerie commune ^e	3 515	30 055
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	45 982	42 195
États Membres – soldes débiteurs	24	19
Débiteurs divers	1 217	1 103
Comptes de régularisation – actif	36	105
Comptes transitoires – opérations internes	49	8
Total de l'actif	51 623	73 556
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 076	5 741
Engagements non réglés – exercice considéré	3 106	6 599
Engagements non réglés – exercices antérieurs	497	1 399
États Membres – soldes créditeurs	15 193	35 850
Créditeurs divers	5 815	4 093
Soldes créditeurs interfonds	3 932	2 814
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	13 000	–
Comptes de régularisation – passif	9	13
Prestations dues à la cessation de service ^f	12 164	10 382
Total du passif	54 792	66 891
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	8 995	17 047
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(12 164)	(10 382)
Total des réserves et du solde du fonds	(3 169)	6 665
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	51 623	73 556

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/262 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 13 465 200 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IX)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 977 379 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 518 015 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 498 066 dollars) et 19 117 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (7 779 604 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 384 467 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au KosovoÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	74 975	(1 717)	73 258	72 079	1 175	73 254	4
Personnel civil	117 676	5 377	123 053	123 000	48	123 048	5
Dépenses opérationnelles	27 825	(3 660)	24 165	22 281	1 883	24 164	1
Total partiel	220 476	–	220 476	217 360	3 106	220 466	10
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 430	–	1 430	1 430	–	1 430	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 791	–	8 791	8 791	–	8 791	–
Total partiel	10 221	–	10 221	10 221	–	10 221	–
Total	230 697	–	230 697	227 581	3 106	230 687	10

État X

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 166 721	1 138 533
Contributions volontaires ^c	4 153	2 858
Intérêts créditeurs	8 752	11 759
Autres recettes/recettes accessoires	1 181	2 196
Total des recettes	1 180 807	1 155 346
Total des dépenses (tableau 10.1)	1 129 624	1 135 261
Excédent (déficit)	51 183	20 085
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(3 480)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(4)	(1)
Excédent (déficit) net	47 699	20 084
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	18 795	41 509
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(61 577)	(137 023)
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds	–	(8 456)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	53 304	137 190
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	58 221	53 304

État X (*suite et fin*)**Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)^a**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	8 600	12 951
Trésorerie commune ^f	148 569	111 451
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	137 772	170 267
États Membres – soldes débiteurs	115	55
Débiteurs divers	6 072	7 808
Comptes de régularisation – actif	395	520
Comptes transitoires – opérations internes	218	146
Total de l'actif	301 741	303 198
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	6 584	13
Engagements non réglés – exercice considéré	134 498	136 324
Engagements non réglés – exercices antérieurs	18 374	19 246
États Membres – soldes créditeurs	47 706	67 895
Créditeurs divers	20 710	10 334
Soldes créditeurs interfonds	3 370	7 248
Comptes de régularisation – passif	277	281
Comptes transitoires – opérations internes	65	97
Prestations dues à la cessation de service ^g	11 936	8 456
Total du passif	243 520	249 894
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	70 157	61 760
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(11 936)	(8 456)
Total des réserves et du solde du fonds	58.221	53 304
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	301 741	303 198

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état X)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 41 316 722 dollars de dépôts à vue ou à terme, 106 443 949 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 105 600 661 dollars) et 808 152 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (4 989 888 dollars) et des prestations liées au rapatriement (6 946 244 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du CongoÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	476 660	1 936	478 596	434 523	36 287	470 810	7 786
Personnel civil	205 838	17 272	223 110	208 411	6 960	215 371	7 739
Dépenses opérationnelles	430 241	(19 208)	411 033	294 056	91 251	385 307	25 726
Total partiel	1 112 739	–	1 112 739	936 990	134 498	1 071 488	41 251
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	7 555	–	7 555	7 555	–	7 555	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	46 427	–	46 427	46 427	–	46 427	–
Total partiel	53 982	–	53 982	53 982	–	53 982	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 914	–	2 914	4 154	–	4 154	(1 240)
Total	1 169 635	–	1 169 635	995 126	134 498	1 129 624	40 011

État XI

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	118 989	144 944
Intérêts créditeurs	1 891	2 466
Autres recettes/recettes accessoires	356	296
Total des recettes	121 236	147 706
Total des dépenses (tableau 11.1)	111 590	134 175
Excédent (déficit)	9 646	13 531
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(35)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(7)
Excédent (déficit) net	9 611	13 524
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 965	4 492
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(18 012)	(35 857)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(2 074)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	15 940	35 855
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	15 504	15 940

État XI (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	498	757
Trésorerie commune ^f	26 564	58 513
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	17 326	8 449
États Membres – soldes débiteurs	602	916
Débiteurs divers	993	6 302
Comptes de régularisation – actif	108	135
Comptes transitoires – opérations internes	49	16
Total de l'actif	46 140	75 088
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	169	9
Engagements non réglés – exercice considéré	7 095	23 225
Engagements non réglés – exercices antérieurs	342	1 136
États Membres – soldes créditeurs	12 854	29 424
Créditeurs divers	4 127	1 044
Soldes créditeurs interfonds	3 218	1 535
Comptes de régularisation – passif	698	644
Comptes transitoires – opérations internes	24	57
Prestations dues à la cessation de service ^g	2 109	2 074
Total du passif	30 636	59 148
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	17 613	18 014
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(2 109)	(2 074)
Total des réserves et du solde du fonds	15 504	15 940
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	46 140	75 088

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/259 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 18 012 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Comprend des montants en nakfa érythréens et en birr éthiopiens non convertibles équivalant à 40 294 dollars et 37 808 dollars, respectivement.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XI)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 7 387 410 dollars de dépôts à vue ou à terme, 19 032 127 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 18 881 348 dollars) et 144 497 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (952 904 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 156 320 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	45 457	3 105	48 562	43 689	2 867	46 556	2 006
Personnel civil	24 530	526	25 056	24 396	161	24 557	499
Dépenses opérationnelles	43 497	(3 631)	39 866	30 905	4 067	34 972	4 894
Total partiel	113 484	–	113 484	98 990	7 095	106 085	7 399
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	770	–	770	770	–	770	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 735	–	4 735	4 735	–	4 735	–
Total partiel	5 505	–	5 505	5 505	–	5 505	–
Total	118 989	–	118 989	104 495	7 095	111 590	7 399

État XII

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	721 723	745 572
Contributions volontaires ^c	53	53
Intérêts créditeurs	8 719	8 901
Autres recettes/recettes accessoires	1 685	4 053
Total des recettes	732 180	758 579
Total des dépenses (tableau 12.1)	682 914	707 204
Excédent (déficit)	49 266	51 375
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(2 329)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(28)	(8)
Excédent (déficit) net	46 909	51 367
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 920	33 151
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(84 509)	(63 137)
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds	–	(4 821)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	79 697	63 137
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	47 017	79 697

État XII (suite et fin)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4 124	3 496
Trésorerie commune ^f	157 478	164 451
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	28 034	63 483
Débiteurs divers	3 892	2 946
Soldes débiteurs interfonds	5 749	–
Comptes de régularisation – actif	473	394
Comptes transitoires – opérations internes	1	3
Total de l'actif	199 751	234 773
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	471	7 881
Engagements non réglés – exercice considéré	65 029	72 371
Engagements non réglés – exercices antérieurs	4 746	4 303
États Membres – soldes créditeurs	59 663	56 024
Créditeurs divers	15 535	6 217
Soldes créditeurs interfonds	–	3 426
Comptes de régularisation – passif	74	33
Comptes transitoires – opérations internes	66	–
Prestations dues à la cessation de service ^g	7 150	4 821
Total du passif	152 734	155 076
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	54 167	84 518
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(7 150)	(4 821)
Total des réserves et du solde du fonds	47 017	79 697
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	199 751	234 773

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui étaient inscrites au budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 62/263 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 84 508 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XII)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 43 794 536 dollars de dépôts à vue ou à terme, 112 827 523 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 111 933 662 dollars) et 856 618 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (3 635 219 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 514 485 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1

Mission des Nations Unies au LibériaÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	357 843	(2 572)	355 271	319 420	24 103	343 523	11 748
Personnel civil	117 090	1 349	118 439	110 683	2 279	112 962	5 477
Dépenses opérationnelles	213 397	1 223	214 620	154 336	38 647	192 983	21 637
Total partiel	688 330	–	688 330	584 439	65 029	649 468	38 862
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 673	–	4 673	4 673	–	4 673	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	28 720	–	28 720	28 720	–	28 720	–
Total partiel	33 393	–	33 393	33 393	–	33 393	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	53	–	53	53	–	53	–
Total	721 776	–	721 776	617 885	65 029	682 914	38 862

État XIII

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	493 699	491 081
Intérêts créditeurs	6 217	6 516
Autres recettes/recettes accessoires	666	665
Total des recettes	500 582	498 262
Total des dépenses (tableau 13.1)	488 114	468 955
Excédent (déficit)	12 468	29 307
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(2 256)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(3)	–
Excédent (déficit net)	10 209	
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 036	9 384
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(38 686)	(52 377)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(3 915)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	34 776	52 377
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	13 335	34 776

État XIII (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	736	2 720
Trésorerie commune ^e	68 975	132 449
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 056	24 894
États Membres – soldes débiteurs	181	183
Débiteurs divers	3 240	2 326
Comptes de régularisation – actif	475	741
Comptes transitoires – opérations internes	6	11
Total de l'actif	114 669	163 324
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	56	4 201
Engagements non réglés – exercice considéré	54 361	58 580
Engagements non réglés – exercices antérieurs	23	910
États Membres – soldes créditeurs	27 590	53 955
Créditeurs divers	5 959	4 426
Soldes créditeurs interfonds	7 117	2 515
Comptes de régularisation – passif	50	44
Comptes transitoires – opérations internes	7	2
Prestations dues à la cessation de service ^f	6 171	3 915
Total du passif	101 334	128 548
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	19 506	38 691
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(6 171)	(3 915)
Total des réserves et du solde du fonds	13 335	34 776
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	114 669	163 324

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/254 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 38 685 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XIII)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 19 181 917 dollars de dépôts à vue ou à terme, 49 418 223 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 49 026 713 dollars) et 375 197 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (3 201 297 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 969 306 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	242 439	(2 771)	239 668	221 308	18 162	239 470	198
Personnel civil	91 471	(2 396)	89 075	85 677	1 973	87 650	1 425
Dépenses opérationnelles	136 946	5 167	142 113	103 927	34 225	138 152	3 961
Total partiel	470 856	-	470 856	410 912	54 360	465 272	5 584
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 197	-	3 197	3 197	-	3 197	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	19 645	-	19 645	19 645	-	19 645	-
Total partiel	22 842	-	22 842	22 842	-	22 842	-
Total	493 698	-	493 698	433 754	54 360	488 114	5 584

État XIV

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	561 345	510 395
Intérêts créditeurs	3 824	5 270
Autres recettes/recettes accessoires	644	384
Total des recettes	565 813	516 049
Total des dépenses (tableau 14.1)	560 040	505 201
Excédent (déficit)	5 773	10 848
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(3 476)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(4)
Excédent (déficit)	2 296	10 844
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	13 254	28 944
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(39 781)	(51 358)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(3 103)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	36 688	51 361
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	12 457	36 688

État XIV (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 086	1 475
Trésorerie commune ^e	35 192	71 969
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	76 529	79 451
Débiteurs divers	2 512	2 818
Comptes de régularisation – actif	241	361
Comptes transitoires – opérations internes	–	4
Total de l'actif	116 560	156 078
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	136	10
Engagements non réglés – exercice considéré	52 209	69 604
Engagements non réglés – exercice antérieur	2 395	2 393
États Membres – soldes créditeurs	31 047	36 052
Créditeurs divers	8 904	4 219
Soldes créditeurs interfonds	2 766	3 973
Comptes de régularisation – passif	67	35
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Prestations dues à la cessation de service ^f	6 579	3 103
Total du passif	104 103	119 390
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	19 036	39 791
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(6 579)	(3 103)
Total des réserves et du solde du fonds	12 457	36 688
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	116 560	156 078

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/261 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 39 781 200 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XIV)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 9 786 915 dollars de dépôts à vue ou à terme, 25 213 953 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 25 014 199 dollars) et 191 431 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (3 617 230 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 961 293 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	255 445	7 272	262 717	247 345	15 343	262 688	29
Personnel civil	118 819	2 027	120 846	119 009	1 083	120 092	754
Dépenses opérationnelles	161 109	(9 299)	151 810	115 505	35 783	151 288	522
Total partiel	535 373	–	535 373	481 859	52 209	534 068	1 305
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 635	–	3 635	3 635	–	3 635	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	22 337	–	22 337	22 337	–	22 337	–
Total partiel	25 972	–	25 972	25 972	–	25 972	
Total	561 345	–	561 345	507 831	52 209	560 040	1 305

État XV

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	887 332	1 126 296
Intérêts créditeurs	17 612	18 883
Autres recettes/recettes accessoires	680	950
Total des recettes	905 624	1 146 129
Total des dépenses (tableau 15.1)	861 514	1 037 023
Excédent (déficit)	44 110	109 106
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(4 118)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(3)	–
Excédent (déficit) net	39 989	109 106
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	38 092	50 414
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(159 505)	(195 158)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(6 582)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	152 937	195 157
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	71 513	152 937

État XV (suite et fin)

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	10 041	30 383
Trésorerie commune ^e	298 842	447 429
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	29 350	62 106
États Membres – soldes débiteurs	446	–
Débiteurs divers	10 395	5 681
Soldes débiteurs interfonds	208	–
Comptes de régularisation – actif	174	1 261
Comptes transitoires – opérations internes	18	27
Total de l'actif	349 474	546 887
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 627	1
Engagements non réglés – exercice considéré	94 528	272 636
Engagements non réglés – exercices antérieurs	6 505	6 014
États Membres – soldes créditeurs	104 257	77 963
Créditeurs divers	59 307	21 573
Soldes créditeurs interfonds	–	9 176
Comptes de régularisation – passif	36	5
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Prestations dues à la cessation de service ^f	10 700	6 582
Total du passif	277 961	393 950
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	82 213	159 519
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(10 700)	(6 582)
Total des réserves et du solde du fonds	71 513	152 937
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	349 474	546 887

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/267 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 159 505 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend : 83 107 501 dollars de dépôts à vue ou à terme, 214 109 210 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 212 412 958 dollars) et 1 625 577 dollars d'intérêts courus à recevoir.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XV)

^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (6 972 617 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 727 241 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1
Mission des Nations Unies au Soudan

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	267 764	13 061	280 825	261 845	17 746	279 591	1 234
Personnel civil	151 116	28 359	179 475	176 711	2 411	179 122	353
Dépenses opérationnelles	427 397	(41 420)	385 977	287 375	74 371	361 746	24 231
Total partiel	846 277	–	846 277	725 931	94 528	820 459	25 818
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	5 746	–	5 746	5 746	–	5 746	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	35 309	–	35 309	35 309	–	35 309	–
Total partiel	41 055	–	41 055	41 055	–	41 055	–
Total	887 332	–	887 332	766 986	94 528	861 514	25 818

État XVI

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>25 août 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	177 026	184 820
Intérêts créditeurs	2 477	1 030
Autres recettes/recettes accessoires	237	77
Total des recettes	179 740	185 927
Total des dépenses (tableau 16.1)	170 063	146 849
Excédent (déficit)	9 677	39 078
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(1 851)	–
Excédent (déficit) net	7 826	39 078
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 800	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(39 078)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds	–	(1 396)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	37 682	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 230	37 682

État XVI (*suite et fin*)**Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 106	3 347
Trésorerie commune ^e	37 109	61 443
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	11 842	22 235
États Membres – soldes débiteurs	48	8
Débiteurs divers	491	1 267
Comptes de régularisation – actif	47	101
Comptes transitoires – opérations internes	65	4
Total de l'actif	50 708	88 405
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	40	–
Engagements non réglés – exercice considéré	19 502	40 146
Engagements non réglés – exercices antérieurs	607	–
États Membres – soldes créditeurs	12 019	714
Créditeurs divers	3 834	3 183
Soldes créditeurs interfonds	220	5 283
Comptes de régularisation – passif	9	1
Prestations dues à la cessation de service ^f	3 247	1 396
Total du passif	39 478	50 723
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	14 477	39 078
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(3 247)	(1 396)
Total des réserves et du solde du fonds	11 230	37 682
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	50 708	88 405

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/258 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 39 078 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 10 319 871 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 587 003 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 26 376 371 dollars) et 201 856 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (1 499 584 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 747 373 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	60 677	224	60 901	56 497	2 728	59 225	1 676
Personnel civil	58 965	1 506	60 471	57 129	844	57 973	2 498
Dépenses opérationnelles	49 954	(1 730)	48 224	29 505	15 930	45 435	2 789
Total partiel	169 596	–	169 596	143 131	19 502	162 633	6 963
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 040	–	1 040	1 040	–	1 040	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	6 390	–	6 390	6 390	–	6 390	–
Total partiel	7 430	–	7 430	7 430	–	7 430	–
Total	177 026	–	177 026	150 561	19 502	170 063	6 963

État XVII
**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
(MINURCAT)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} mars 2007 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	183 558	–
Autres recettes/recettes accessoires	1 117	8
Total des recettes	184 675	8
Total des dépenses (tableau 17.1)	165 184	1 114
Excédent (déficit)	19 491	(1 106)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(1 156)	–
Excédent (déficit) net	18 335	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	271	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(1 106)	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 500	(1 106)

État XVII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
(MINURCAT)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5 921	35
Trésorerie commune ^d	93 952	2 408
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	44 665	–
Débiteurs divers	3 454	40
Comptes de régularisation – actif	178	–
Comptes transitoires – opérations internes	6	–
Total de l'actif	148 176	2 483
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	84 113	450
Créditeurs divers	10 357	71
Soldes créditeurs interfonds	35 017	68
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	–	3 000
Comptes transitoires – opérations internes	33	–
Prestations dues à la cessation de service ^e	1 156	–
Total du passif	130 676	3 589
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	18 656	(1 106)
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 156)	–
Total des réserves et du solde du fonds	17 500	(1 106)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	148 176	2 483

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 26 127 726 dollars de dépôts à vue ou à terme, 67 312 658 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 66 779 382 dollars) et 511 057 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (461 860 dollars) et des prestations liées au rapatriement (694 000 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au TchadÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	6 931	–	6 931	4 326	1 125	5 451	1 480
Personnel civil	28 011	(6 510)	21 501	14 771	1 239	16 010	5 491
Dépenses opérationnelles	147 502	6 510	154 012	61 974	81 749	143 723	10 289
Total	182 444	–	182 444	81 071	84 113	165 184	17 260

État XVIII

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)^{a, b}

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du 31 juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes	
Quotes-parts ^c	1 275 654
Intérêts créditeurs	6 087
Autres recettes/recettes accessoires	181
Total des recettes	1 281 922
Total des dépenses (tableau 18.1)	1 056 479
Excédent (déficit)	225 443
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(3 907)
Excédent (déficit) net	221 536
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	221 536

État XVIII (*suite et fin*)**Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	2 313
Trésorerie commune ^e	621 520
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	344 605
Débiteurs divers	3 852
Comptes de régularisation – actif	262
Comptes transitoires – opérations internes	7
Total de l'actif	972 559
Passif	
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10
Engagements non réglés – exercice considéré	600 942
États Membres – soldes créditeurs	8 378
Créditeurs divers	96 061
Soldes créditeurs interfonds	41 725
Prestations dues à la cessation de service ^f	3 907
Total du passif	751 023
Réserves et solde du fonds	
Excédent cumulé	225 443
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(3 907)
Total des réserves et du solde du fonds	221 536
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	972 559

^a Voir notes 2 et 3^b Dans sa résolution 1769 (2007) du 31 juillet 2007, le Conseil de sécurité a créé la MINUAD pour une période initiale de 12 mois à compter de l'adoption de la résolution. Dans sa résolution 62/232 du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 1 275 653 700 pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Charges à payer à la cessation de service.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 172 843 429 dollars de dépôts à vue ou à terme, 445 295 183 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 441 767 392 dollars) et 3 380 806 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (2 263 136 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 644 406 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 31 juillet 2007
au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	279 576	–	279 576	168 204	69 663	237 867	41 709
Personnel civil	113 026	–	113 026	62 235	2 138	64 373	48 653
Dépenses opérationnelles	883 051	–	883 051	225 098	529 141	754 239	128 812
Total	1 275 654	–	1 275 654	455 537	600 942	1 056 479	219 175

État XIX

**Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine
et en Somalie^{a, b}**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} mai 2007 au 30 juin 2007</i>
Recettes	–	–
Total des recettes	–	–
Total des dépenses (tableau 19.1)	2 104	45
Excédent (déficit)	(2 104)	(45)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(72)	–
Excédent (déficit) net	(2 176)	(45)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	12	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(45)	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(2 209)	(45)

État XIX (suite et fin)

Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	18	–
Débiteurs divers	8	–
Total de l'actif	26	–
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	86	13
Créditeurs divers	4	3
Soldes créditeurs interfonds	73	29
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	2 000	–
Prestations dues à la cessation de service ^c	72	–
Total du passif	2 235	45
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	(2 137)	(45)
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(72)	–
Total des réserves et du solde du fonds	(2 209)	(45)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	26	–

^a Voir notes 2 et 3.^b Le 20 février 2007, le Conseil de sécurité a autorisé les États membres de l'Union africaine à créer pour une période de six mois une mission en Somalie et prié le Secrétaire général de dépêcher dès que possible au siège de l'Union africaine et en Somalie une mission d'évaluation technique. Par la suite, les 20 août 2007 et 20 février 2008, le Conseil a autorisé les membres de l'Union africaine à maintenir leur mission en Somalie pour de nouvelles périodes de six mois.^c Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (4 711 dollars) et des prestations liées au rapatriement (67 021 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 19.1

Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie

État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés^a</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	2 355	(324)	2 031	1 995	36	2 031	–
Dépenses opérationnelles	–	324	324	23	50	73	251
Total partiel	2 355	–	2 355	2 018	86	2 104	251

^a Des engagements d'un montant de 2,4 millions de dollars étaient autorisés pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 juin 2008. Un montant de 45 000 dollars a été utilisé pour la période terminée le 30 juin 2007, laissant un solde de 2 355 000 dollars disponible pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

État XX

Fonds de réserve pour le maintien de la paix^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	7 323	6 886
Total des recettes	7 323	6 886
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	7 322	6 885
Virements à d'autres fonds ^b	(11 498)	(2 014)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	161 968	157 097
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	157 792	161 968

État XX (suite et fin)

Fonds de réserve pour le maintien de la paix

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	36	49
Trésorerie commune ^c	154 425	148 103
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	10	10
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	12 820	12 820
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	–	3 000
À recevoir de la Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine	2 000	–
Total de l'actif	169 291	163 982
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	11 499	2 014
Total du passif	11 499	2 014
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé	7 792	11 968
Total des réserves et du solde du fonds	157 792	161 968
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	169 291	163 982

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 60/250 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, l'excédent de 5 083 000 dollars de l'exercice clos le 30 juin 2006 et un montant de 2 014 000 dollars provenant de l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2007 ont été affectés au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. D'autre part, un montant de 4 401 400 dollars provenant de l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2007 a été affecté au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 42 945 193 dollars de dépôts à vue ou à terme, 110 639 368 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 109 762 842 dollars) et 840 005 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1992, portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.^e Conformément à la résolution 60/250 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2007, d'un montant de 469 600 dollars, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXI

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007^b</i>
Recettes		
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds ^c	216 133	163 690
Intérêts créditeurs	3 248	2 716
Autres recettes/recettes accessoires	246	116
Total des recettes	219 627	166 522
Total des dépenses (tableau 21.1)	222 451	177 695
Excédent (déficit)^d	(2 824)	(11 173)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^e	(8 706)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(2 642)
Excédent (déficit) net	(11 530)	(13 815)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 503	1 569
Virements provenant d'autres fonds ^f	4 401	–
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds	–	(15 824)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(5 848)	22 222
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(9 474)	(5 848)

État XXI (*suite et fin*)**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	29	33
Trésorerie commune ^g	36 791	41 994
États Membres – soldes débiteurs	1	13
Débiteurs divers	1 076	862
Comptes de régularisation – actif	1 488	1 168
Total de l'actif	39 385	44 070
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	13 568	11 679
Engagements non réglés – exercices antérieurs	7	7
États Membres – soldes créditeurs	8	–
Créditeurs divers	10 448	6 752
Soldes créditeurs interfonds	298	15 656
Prestations dues à la cessation de service ^h	24 530	15 824
Total du passif	48 859	49 918
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	15 056	9 976
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(24 530)	(15 824)
Total des réserves et du solde du fonds	(9 474)	(5 848)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	39 385	44 070

^a Voir notes 2 et 3.^b Chiffres retraités pour mise en conformité avec la nouvelle présentation.^c Montants prélevés sur d'autres fonds aux fins du financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 :

- i) 209 035 600 dollars provenant des missions de maintien de la paix en cours, conformément à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2007;
- ii) 5 083 000 dollars provenant du Fonds de réserve pour le maintien de la paix et correspondant au dépassement du montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2006, conformément à la résolution 62/250 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008;
- iii) 2 014 000 dollars provenant du Fonds de réserve pour le maintien de la paix et correspondant au dépassement du montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2007, conformément à la résolution 62/250 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

^d Conformément à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale, un montant de 14 377 300 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2006, a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Ce montant est donc suffisant pour combler le déficit.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXI)

^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^f Conformément à la résolution 62/250 de l'Assemblée générale, un montant de 4 401 400 dollars correspondant au dépassement du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour le maintien de la paix a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 10 231 539 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 359 435 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 26 150 606 dollars) et 200 128 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (11 569 070 dollars) et des prestations liées au rapatriement (12 961 312 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 21.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paixÉtat au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	169 675	(8 009)	161 666	156 669	785	157 454	4 212
Dépenses opérationnelles	60 835	8 009	68 844	52 214	12 783	64 997	3 847
Total	230 510	–	230 510	208 883	13 568	222 451	8 059

État XXII

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Autres activités de la BSLB</i>	<i>Total de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>Total de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007^b</i>
Recettes				
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	77 212 ^c	34 014 ^d	111 226	100 358
Intérêts créditeurs	–	2 571	2 571	2 045
Autres recettes/recettes accessoires	–	28	28	262
Total des recettes	77 212	36 613	113 825	102 665
Total des dépenses (tableau 22.1)	55 417	40 201	95 618	70 147
Excédent (déficit)	21 795	(3 588)^e	18 207	32 518
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^f	–	(609)	(609)	–
Excédent (déficit) net	21 795	(4 197)	17 598	32 518
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 213	433	4 646	4 893
Autres ajustements portant sur les réserves et le solde du fonds	–	–	–	(2 082)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	55 189 ^g	10 964	66 153	30 824
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	81 197	7 200	88 397	66 153

État XXII (*suite et fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	921	604
Trésorerie commune ^h	46 364	28 054
États Membres – quotes-parts à recevoir ⁱ	13 576	13 582
Débiteurs divers	1 212	28 398
Soldes débiteurs interfonds	74 279	34 881
Comptes de régularisation – actif	189	172
Comptes transitoires – opérations internes	–	27
Total de l'actif	136 541	105 718
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	32 978	32 542
Créditeurs divers	12 475	4 94
Prestations dues à la cessation de service ^j	2 691	2 082
Total du passif	48 144	39 565
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	81 197	55 189
Excédent cumulé – autres activités de la BSLB	9 891	13 046
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(2 691)	(2 082)
Total des réserves et du solde du fonds	88 397	66 153
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	136 541	105 718

^a Voir notes 2 et 3.^b Chiffres retraités pour mise en conformité avec la nouvelle présentation.^c Sommes versées par des missions de maintien de la paix et des missions politiques, correspondant à la valeur de remplacement de stocks stratégiques pour déploiement rapide qui leur ont été livrés.^d Conformément à la résolution 61/277 du 29 juin 2007, une partie du montant prévu des dépenses (34 013 800 dollars) a été répartie entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.^e Conformément à la résolution 61/277 de l'Assemblée générale, un montant de 6 365 800 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2006, a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Ce montant est donc suffisant pour combler le déficit.^f Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^g Voir note 11.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXII)

^h Part de la trésorerie commune. Comprend 12 893 821 dollars de dépôts à vue ou à terme, 33 218 250 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 32 955 083 dollars) et 252 202 dollars d'intérêts courus à recevoir.

ⁱ Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^j Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (1 842 622 dollars) et des prestations liées au rapatriement (848 725 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 22.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)État au 30 juin 2008 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts ^a			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide							
Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide (remplacement des marchandises livrées à des missions de maintien de la paix et missions politiques)	132 401	–	132 401	29 505	25 912	55 417	76 984
Total partiel	132 401	–	132 401	29 505	25 912	55 417	76 984
Autres activités de la Base							
Personnel civil	18 350	1 381	19 731	19 721	9	19 730	1
Dépenses opérationnelles	22 030	(1 381)	20 649	13 414	7 057	20 471	178
Total partiel	40 380	–	40 380	33 135	7 066	40 201	179
Total	172 781	–	172 781	62 640	32 978	95 618	77 163

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des marchandises livrées au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres entités, et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent.

État XXIII

Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes	–	–
Total des recettes	–	–
Total des dépenses	–	–
Excédent (déficit)	–	–
Charges constatées par régularisation au titre des prestations dues après le départ à la retraite (non budgétisées) ^b	(20 892)	–
Excédent (déficit) net	(20 892)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	–	(389 000)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(389 000)	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(409 892)	(389 000)

État XXIII (*suite et fin*)**Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2009
Actif	–	–
Total de l'actif	–	–
Passif		
Obligations au titre des prestations dues après le départ à la retraite ^c	409 892	389 000
Total du passif	409 892	389 000
Réserves et solde du fonds		
Déficit – prestations dues après le départ à la retraite	(409 892)	(389 000)
Total des réserves et du solde du fonds	(409 892)	(389 000)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	–	–

^a Voir notes 2 et 3.^b Augmentation nette au cours de l'exercice considéré des obligations au titre des prestations dues après le départ à la retraite.^c Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 21 avril 2004 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	819 080	–	131 964
Intérêts créditeurs	9 436	4 661	5 002
Autres recettes/recettes accessoires	763	697	406
Total des recettes	829 279	5 358	137 372
Total des dépenses	720 257	–	121 960
Excédent (déficit)	109 022	5 358	15 412
Charges constatées par régularisation au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	–	873	–
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(4)	(1 007)	(2)
Excédent (déficit) net	109 018	5 224	15 410
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	31 836	3 526	15 321
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(110 124)	(30 730)	(100 654)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(932)	–	(932)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	29 798	100 653
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	29 798	7 818	29 798

État XXIV (*suite et fin*)
Mission des Nations Unies au Burundi (ONUB)

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	35	1 568
Trésorerie commune ^f	76 479	107 650
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 998	3 429
États Membres – soldes débiteurs	21	21
Débiteurs divers	141	1 920
Comptes de régularisation – actif	–	34
Comptes transitoires – opérations internes	29	57
Total de l'actif	78 703	114 679
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9 149	10 057
Engagements non réglés – exercice considéré	–	5 961
Engagements non réglés – exercices antérieurs	432	2 184
États Membres – soldes créditeurs	60 469	62 435
Créditeurs divers	387	1 230
Soldes créditeurs interfonds	377	2 071
Comptes de régularisation – passif	8	10
Comptes transitoires – opérations internes	4	1
Prestations dues à la cessation de service ^g	59	932
Total du passif	70 885	84 881
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 877	30 730
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(59)	(932)
Total des réserves et du solde du fonds	7 818	29 798
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	78 703	114 679

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Dépenses d'exercices antérieurs relatives au coût du matériel appartenant aux contingents (594 882 dollars), au personnel civil (211 536 dollars), aux honoraires des vérificateurs des comptes (181 783 dollars) et aux charges diverses (18 855 dollars).

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXIV)

^e Conformément à la résolution 62/253 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, un montant global de 30 729 800 dollars, représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2007, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 21 268 667 dollars de dépôts à vue ou à terme, 54 794 302 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 54 360 201 dollars) et 416 014 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (15 294 dollars) et des prestations liées au rapatriement (43 805 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
 et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a**

 État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
 du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 13 juillet 1998 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	3 057 562	–	–
Contributions volontaires	3 391	–	–
Intérêts créditeurs	60 555	7 862	9 974
Autres recettes/recettes accessoires	12 088	79	821
Total des recettes	3 133 596	7 941	10 795
Total des dépenses	2 915 326	–	–
Excédent (déficit)	218 270	7 941	10 795
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	–	51	–
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(746)	(685)	(422)
Excédent (déficit) net	217 524	7 307	10 373
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	216 532	417	2 029
Sommes portées au crédit des États Membres	(419 332)	–	(141 520)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(51)	–	(51)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	14 673	143 842
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	14 673	22 397	14 673

État XXV (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	23	133
Trésorerie commune ^e	109 102	188 552
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	6 746	7 326
États Membres – soldes débiteurs	13	14
Débiteurs divers	488	823
Soldes débiteurs interfonds	–	343
Comptes de régularisation – actif	–	6
Comptes transitoires – opérations internes	1	24
Total de l'actif	116 373	197 221
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	144	59
Engagements non réglés – exercices antérieurs	924	1 344
États Membres – soldes créditeurs	92 536	180 637
Créditeurs divers	242	405
Soldes créditeurs interfonds	120	–
Comptes de régularisation – passif	3	3
Comptes transitoires – opérations internes	7	49
Prestations dues à la cessation de service	–	51
Total du passif	93 976	182 548
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 397	14 724
Déficit – prestations dues à la cessation de service	–	(51)
Total des réserves et du solde du fonds	22 397	14 673
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	116 373	197 221

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette, en raison de la fermeture de la Mission, des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service.^d Dépenses d'exercices antérieurs relatives aux honoraires des vérificateurs des comptes (273 030 dollars), aux demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité (150 000 dollars) et aux charges diverses (261 384 dollars).

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXV)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 30 340 972 dollars de dépôts à vue ou à terme, 78 167 209 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 77 547 940 dollars) et 593 467 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} décembre 1999 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 999 127	–	–
Contributions volontaires	300	–	–
Intérêts créditeurs	25 618	753	900
Autres recettes	9 460	101	31
Total des recettes	2 034 505	854	931
Total des dépenses	1 884 556	–	–
Excédent (déficit)	149 949	854	931
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	–	23	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(300)	(8)	(17)
Excédent (déficit) net	149 649	869	914
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	81 777	1 035	2 583
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(225 426)	27 983	(31 836)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(23)	–	(23)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 977	34 339
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	5 977	35 864	5 977

État XXVI (*suite et fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	45	40
Trésorerie commune ^e	13 012	15 760
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	33 114	24 985
États Membres – soldes débiteurs	337	339
Débiteurs divers	–	61
Total de l'actif	46 508	41 185
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 872	1 725
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	1 035
États Membres – soldes créditeurs	8 609	31
Créditeurs divers	20	40
Soldes créditeurs interfonds	143	796
Comptes de régularisation – passif	–	5
Prestations dues à la cessation de service	–	23
Total du passif	10 644	35 208
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	35 864	6 000
Déficit – prestations dues à la cessation de service	–	(23)
Total des réserves et du solde du fonds	35 864	5 977
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	46 508	41 185

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 62/257 du 20 juin 2008, il a été porté au crédit des États Membres le montant net disponible (3 853 000 dollars) des liquidités provenant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2006. D'autre part, l'inscription au crédit des États Membres de 31 835 900 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2006, prévue par la résolution 61/282 du 29 juin 2007, a été interrompue.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 618 650 dollars de dépôts à vue ou à terme, 9 322 701 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 9 248 843 dollars) et 70 781 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 9 avril 1991
au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 9 avril 1991 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	25 406	478	914
Autres recettes/recettes accessoires	7 079	–	9
Total des recettes	746 211	478	923
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	99 059	478	923
Ajustements sur exercices antérieurs	(619)	(1)	(5)
Excédent (déficit) net	98 440	477	918
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 512	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(118 400)	–	(3 701)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 552	3 665
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 552	4 029	3 552

État XXVII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	48	8
Trésorerie commune ^e	5 553	13 626
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	683	689
États Membres – soldes débiteurs	–	1
Soldes débiteurs interfonds	–	6
Total de l'actif	6 284	14 330
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	21	21
États Membres – soldes créditeurs	2 035	10 559
Créditeurs divers	198	198
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Total du passif	2 255	10 778
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 029	3 552
Total des réserves et du solde du fonds	4 029	3 552
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 284	14 330

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 544 229 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 978 384 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 946 866 dollars) et 30 205 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	19 151	1 000	961
Autres recettes/recettes accessoires	20 222	14	101
Total des recettes	1 166 680	1 014	1 062
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	179 995	1 014	1 062
Ajustements sur exercices antérieurs	(968)	(1)	(40)
Excédent (déficit) net	179 027	1 013	1 022
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	26 305	–	289
Sommes portées au crédit des États Membres	(156 864)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	48 468	47 157
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	48 468	49 481	48 468

État XXVIII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	14	9
Trésorerie commune ^c	20 865	19 815
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 229	35 250
États Membres – soldes débiteurs	1	6
Soldes débiteurs interfonds	1	31
Total de l'actif	56 110	55 111
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	81	81
États Membres – soldes créditeurs	6 486	6 486
Créditeurs divers	62	62
Total du passif	6 629	6 643
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	7 182	7 182
Excédent cumulé	42 299	41 286
Total des réserves et du solde du fonds	49 481	48 468
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	56 110	55 111

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 5 802 541 dollars de dépôts à vue ou à terme, 14 949 042 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 14 830 610 dollars) et 113 497 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 16 décembre 1994 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007 au</i> 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	4 090	258	250
Autres recettes/recettes accessoires	796	–	–
Total des recettes	79 088	258	250
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	19 674	258	250
Ajustements sur exercices antérieurs	(997)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	18 677	257	249
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 601	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(20 556)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 722	2 473
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 722	2 979	2 722

État XXIX (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	20	12
Trésorerie commune ^c	5 354	5 097
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	12	12
Soldes débiteurs interfonds	–	8
Total de l'actif	5 386	5 129
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 407	2 407
Total du passif	2 407	2 407
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 979	2 722
Total des réserves et du solde du fonds	2 979	2 722
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 386	5 129

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 488 795 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 835 572 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 805 185 dollars) et 29 121 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} juillet 1996 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 725	34	101
Autres recettes/recettes accessoires	3 943	–	29
Total des recettes	145 469	34	130
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 903	34	130
Ajustements sur exercices antérieurs	(274)	(1)	(6)
Excédent (déficit) net	21 629	33	124
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 630	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	12 132	12 008
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	12 132	12 165	12 132

État XXX (*suite et fin*)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	11	50
Trésorerie commune ^c	170	2 037
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 422	19 426
États Membres – soldes débiteurs	43	50
Soldes débiteurs interfonds	–	49
Total de l'actif	19 646	21 612
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	–
États Membres – soldes créditeurs	114	114
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	7 366	9 366
Total du passif	7 481	9 480
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	979	946
Total des réserves et du solde du fonds	12 165	12 132
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 646	21 612

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 47 429 dollars de dépôts à vue ou à terme, 122 190 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 121 222 dollars) et 928 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période du</i> 15 avril 1998 au 30 juin 2007	<i>Exercice allant du</i>	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	975	14	3
Autres recettes/recettes accessoires	765	–	–
Total des recettes	129 342	14	3
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 919	14	3
Ajustements sur exercices antérieurs	(143)	(9)	(1)
Excédent (déficit) net	7 776	5	2
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 237	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 729	11 727
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 729	11 734	11 729

État XXXI (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	26	23
Trésorerie commune ^c	44	32
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 563	35 566
Total de l'actif	35 633	35 621
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 480	7 480
Soldes créditeurs interfonds	149	142
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 899	23 892
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 498	5 493
Total des réserves et du solde du fonds	11 734	11 729
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 633	35 621

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 12 289 dollars de dépôts à vue ou à terme, 31 659 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 31 408 dollars) et 240 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 3 janvier 1989 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Financement provenant des réserves ou du solde du fonds	12 458	–	–
Intérêts créditeurs	40 126	1 506	1 559
Autres recettes/recettes accessoires	31 415	–	10
Total des recettes	1 351 791	1 506	1 569
Total des dépenses	1 205 792	–	2 422
Excédent (déficit)	145 999	1 506	(853)
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(24 543)	(107)	(339)
Excédent (déficit) net	121 456	1 399	(1 192)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	51 539	1 160	5
Sommes portées au crédit des États Membres	(95 681)	–	–
Sommes prélevées sur les réserves ou le solde du fonds	(12 458)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	64 856	66 043
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	64 856	67 415	64 856

État XXXII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	32	16
Trésorerie commune ^d	23 444	30 689
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 346	35 356
États Membres – soldes débiteurs	8 105	8 106
Débiteurs divers	434	434
Soldes débiteurs interfonds	55	262
Total de l'actif	67 416	74 863
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	–	1 687
États Membres – soldes créditeurs	1	8 320
Total du passif	1	10 007
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	67 415	64 856
Total des réserves et du solde du fonds	67 415	64 856
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	67 416	74 863

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des dépenses d'exercices antérieurs relatives au personnel civil (106 421 dollars) et aux frais bancaires (958 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 519 869 dollars de dépôts à vue ou à terme, 16 797 087 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 16 664 015 dollars) et 127 528 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> <i>1^{er} janvier 1996</i> <i>au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006</i> <i>au 30 juin 2007</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Financement provenant des réserves ou du solde du fonds	904	–	–
Intérêts créditeurs	20 636	865	838
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	192 089	865	838
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	39 813	865	838
Ajustements sur exercices antérieurs	(235)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	39 578	864	837
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 788	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(38 489)	–	–
Sommes prélevées sur les réserves ou le solde du fonds	(904)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	10 973	10 136
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	10 973	11 837	10 973

État XXXIII (*suite et fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	48	42
Trésorerie commune ^c	18 030	17 166
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 271	1 273
Soldes débiteurs interfonds	–	4
Total de l'actif	19 349	18 485
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 512	7 512
Total du passif	7 512	7 512
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	11 837	10 973
Total des réserves et du solde du fonds	11 837	10 973
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 349	18 485

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 5 014 141 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 917 892 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 12 815 552 dollars) et 98 076 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 15 janvier 1996 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	31 468	1 096	1 097
Autres recettes/recettes accessoires	4 168	–	10
Total des recettes	553 480	1 096	1 107
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	92 135	1 096	1 107
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 873)	(1)	(298)
Excédent (déficit) net	88 262	1 095	809
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(99 234)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	21 799	20 990
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	21 799	22 894	21 799

État XXXIV (suite et fin)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5	30
Trésorerie commune ^c	22 853	21 608
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 846	8 850
Soldes débiteurs interfonds	–	122
Total de l'actif	31 704	30 610
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	8 810	8 811
Total du passif	8 810	8 811
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 894	21 799
Total des réserves et du solde du fonds	22 894	21 799
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	31 704	30 610

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 6 355 571 dollars de dépôts à vue ou à terme, 16 373 808 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 16 244 088 dollars) et 124 315 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 22 septembre 1993 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	5 419	386	379
Autres recettes/recettes accessoires	1 237	–	–
Total des recettes	148 640	386	379
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	51 239	386	379
Ajustements sur exercices antérieurs	(786)	(1)	(73)
Excédent (déficit) net	50 453	385	306
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(51 329)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 426	4 120
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 426	4 811	4 426

État XXXV (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	19	16
Trésorerie commune ^c	7 983	7 599
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	36	36
Soldes débiteurs interfonds	–	2
Total de l'actif	8 038	7 653
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	19	19
États Membres – soldes créditeurs	3 208	3 208
Total du passif	3 227	3 227
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 811	4 426
Total des réserves et du solde du fonds	4 811	4 426
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	8 038	7 653

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 2 220 084 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 719 585 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 5 674 272 dollars) et 43 425 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 12 janvier 1992 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Financement provenant des réserves ou du solde du fonds	181 093	–	–
Intérêts créditeurs	68 865	4 681	3 843
Autres recettes/recettes accessoires	91 759	–	22
Total des recettes	5 461 664	4 681	3 865
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	594 246	4 681	3 865
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 243)	(6)	(153)
Excédent (déficit) net	593 003	4 675	3 712
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	275 263	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(325 452)	–	–
Sommes prélevées sur les réserves ou le solde du fonds	(181 093)	–	–
Virements à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	243 718	240 006
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	243 718	248 393	243 718

État XXXVI (*suite et fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	14	42
Trésorerie commune ^c	88 273	102 944
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	144 140	144 480
États Membres – soldes débiteurs ^d	127 380	127 380
Soldes débiteurs interfonds	30	1 816
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	250	250
À recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	14 000	5 500
À recevoir de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	13 000	–
Total de l'actif	387 087	382 412
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	11 314	11 314
Comptes de régularisation – passif ^d	127 380	127 380
Total du passif	138 694	138 694
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^e	29 638	29 638
Excédent cumulé	218 755	214 080
Total des réserves et du solde du fonds	248 393	243 718
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	387 087	382 412

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 24 548 583 dollars de dépôts à vue ou à terme, 63 244 324 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 62 743 280 dollars) et 480 169 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.^e Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, les États Membres recevront leur part de ce montant de 29 638 243 dollars lorsqu'ils auront réglé les contributions mises en recouvrement aux fins du financement des stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période du</i> 15 février 1997 au 30 juin 2007	<i>Exercice allant du</i>	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	46	2	2
Autres recettes/recettes accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 129	2	2
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	183	2	2
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(9)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	174	1	1
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	20	19
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	20	21	20

État XXXVII (*suite et fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	1
Trésorerie commune ^c	36	35
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	146	146
Total de l'actif	183	182
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	162	162
Total du passif	162	162
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	18	18
Excédent cumulé	3	2
Total des réserves et du solde du fonds	21	20
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	183	182

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 10 121 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 075 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 25 868 dollars et 198 dollars d'intérêts courus à recevoir).^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 23 septembre 1993 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	38 401	2 452	2 305
Autres recettes/recettes accessoires	3 022	–	–
Total des recettes	398 965	2 452	2 305
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	92 809	2 452	2 305
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 790)	(1)	(119)
Excédent (déficit) net	91 019	2 451	2 186
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(54 765)	–	–
Virement à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	45 262	43 076
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	45 262	47 713	45 262

État XXXVIII (*suite et fin*)
Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	35
Trésorerie commune ^c	51 627	47 077
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	102	102
États Membres – soldes débiteurs	3	5
À recevoir de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti	7 366	9 366
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	3 200	3 200
Soldes débiteurs interfonds	–	103
Total de l'actif	62 339	59 888
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	14 626	14 626
Total du passif	14 626	14 626
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^d	14 112	14 112
Excédent cumulé	33 601	31 150
Total des réserves et du solde du fonds	47 713	45 262
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 339	59 888

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 14 357 436 dollars de dépôts à vue ou à terme, 36 988 949 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 36 695 909 dollars) et 280 831 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, les États Membres recevront leur part de ce montant de 14 111 772 dollars lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement aux fins du financement des stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX
Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 22 juin 1993 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2006</i> <i>au 30 juin 2007</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	22 830	1 411	1 361
Autres recettes/recettes accessoires	6 983	1	4
Total des recettes	542 608	1 412	1 365
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	106 951	1 412	1 365
Ajustements sur exercices antérieurs	(27 064)	(1)	(33)
Excédent (déficit) net	79 887	1 411	1 332
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(37 111)	–	–
Virements à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	25 627	24 295
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	25 627	27 038	25 627

État XXXIX (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	13	28
Trésorerie commune ^c	29 442	27 831
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 495	1 497
Soldes débiteurs interfonds	–	184
Total de l'actif	30 950	29 540
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 912	3 913
Total du passif	3 912	3 913
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	27 038	25 627
Total des réserves et du solde du fonds	27 038	25 627
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	30 950	29 540

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 juin 1993, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 8 187 736 dollars de dépôts à vue ou à terme, 21 094 001 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 20 926 887 dollars) et 160 152 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 7 novembre 1989 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	4 928	291	272
Autres recettes/recettes accessoires	2 612	–	–
Total des recettes	248 168	291	272
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	48 684	291	272
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 040)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	47 644	290	271
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 868)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 694	3 423
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 694	3 984	3 694

État XL (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2	17
Trésorerie commune ^c	6 286	5 097
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	373	2 062
Soldes débiteurs interfonds	–	25
Total de l'actif	6 661	7 201
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 677	3 507
Total du passif	2 677	3 507
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 984	3 694
Total des réserves et du solde du fonds	3 984	3 694
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 661	7 201

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1993, les activités du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été incorporées dans celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 748 258 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 504 023 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 4 468 341 dollars) et 34 196 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période du</i> 15 octobre 1992 au 30 juin 2007	<i>Exercice allant du</i>	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 090	89	58
Autres recettes/recettes accessoires	4 334	–	–
Total des recettes	573 522	89	58
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	80 966	89	58
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 568)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	71 398	88	57
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 657	17 600
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 657	17 745	17 657

État XLI (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	25	24
Trésorerie commune ^c	810	1 722
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 910	16 912
Débiteurs divers	1	1
Soldes débiteurs interfonds	–	199
Total de l'actif	17 746	18 858
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	1	1 201
Total du passif	1	1 201
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	17 208	17 208
Excédent cumulé	537	449
Total des réserves et du solde du fonds	17 745	17 657
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 746	18 858

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 225 242 dollars de dépôts à vue ou à terme, 580 290 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 575 693 dollars) et 4 406 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} mai 1992 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Financement provenant des réserves ou du solde du fonds	19 616	–	–
Intérêts créditeurs	9 781	193	150
Autres recettes/recettes accessoires	7 076	–	–
Total des recettes	1 774 675	193	150
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	106 500	193	150
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 128)	(1)	(26)
Excédent (déficit) net	97 372	192	124
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 789	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Sommes prélevées sur d'autres fonds	103	–	–
Sommes prélevées sur les réserves ou le solde du fonds	(19 616)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 718	42 594
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 718	42 910	42 718

État XLII (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	13
Trésorerie commune ^c	4 235	3 203
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	58 376	58 555
Soldes débiteurs interfonds	–	688
Total de l'actif	62 651	62 459
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	19 741	19 741
Total du passif	19 741	19 741
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	37 563	37 563
Excédent cumulé	5 347	5 155
Total des réserves et du solde du fonds	42 910	42 718
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 651	62 459

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 177 831 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 034 437 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 010 397 dollars) et 23 038 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves
et du soldes du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 15 novembre 1993 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	117	12	12
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 118	12	12
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	531	12	12
Ajustements sur exercices antérieurs	(11)	(1)	–
Excédent (déficit) net	520	11	12
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	150	138
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	150	161	150

État XLIII (*suite et fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	34	24
Trésorerie commune ^c	234	223
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	–	10
Total de l'actif	268	257
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	107	107
Total du passif	107	107
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	161	150
Total des réserves et du solde du fonds	161	150
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	268	257

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 65 099 dollars de dépôts à vue ou à terme, 167 714 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 166 385 dollars) et 1 273 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIV

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} novembre 1991 au 30 juin 2007	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 537	53	28
Autres recettes/recettes accessoires	6 421	13	8
Total des recettes	1 623 367	66	36
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 464)	66	36
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(730)	(359)	–
Excédent (déficit) net	(18 194)	(293)	36
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	1 498	1 462
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 498	1 205	1 498

État XLIV (*suite et fin*)

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	22	20
Trésorerie commune ^d	1 180	677
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 197	41 197
États Membres – soldes débiteurs	–	13
Soldes débiteurs interfonds	–	443
Total de l'actif	42 399	42 350
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	41 194	40 839
Comptes de régularisation – passif	–	13
Total du passif	41 194	40 852
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	818	818
Excédent cumulé	387	680
Total des réserves et du solde du fonds	1 205	1 498
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	42 399	42 350

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRONUC) a été incorporé dans celui de l'APRONUC. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Comprend une perte de change de 355 336 dollars due à la réévaluation d'une somme à payer à un État Membre, des dépenses relatives au personnel civil engagées au cours d'exercices antérieurs (2 933 dollars) et des frais bancaires (849 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 328 146 dollars de dépôts à vue ou à terme, 845 401 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 838 703 dollars) et 6 418 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLV

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 2007	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	48 699	1 025	1 002
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	501 984	1 025	1 002
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	127 799	1 025	1 002
Ajustements sur exercices antérieurs	(584)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	127 215	1 024	1 001
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(105 880)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 108	3 107
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 108	5 132	4 108

État XLV (suite et fin)

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	–	37
Trésorerie commune ^c	17 141	20 517
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	21	24
Soldes débiteurs interfonds	3	–
Total de l'actif	17 165	20 578
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	3
États Membres – soldes créditeurs	12 030	16 467
Total du passif	12 033	16 470
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 132	4 108
Total des réserves et du solde du fonds	5 132	4 108
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 165	20 578

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 4 766 849 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 280 797 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 12 183 504 dollars) et 93 239 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVI
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran
 et l'Iraq (GOMNUID)^a**

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
 du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 9 août 1988 au 30 juin 2007	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2006</i> au 30 juin 2007
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	13 150	237	228
Autres recettes/recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	239 032	237	228
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	61 137	237	228
Ajustements sur exercices antérieurs	222	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	61 359	236	227
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 716	4 489
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 716	4 952	4 716

État XLVI (*suite et fin*)**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	42	41
Trésorerie commune ^c	4 893	4 657
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16	18
Soldes débiteurs interfonds	1	–
Total de l'actif	4 952	4 716
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 952	4 716
Total des réserves et du solde du fonds	4 952	4 716
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 952	4 716

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 360 606 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 505 319 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 477 548 dollars) et 26 313 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVII

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2006</i>
	<i>5 novembre 1956</i>	<i>au 30 juin 2007</i>	<i>au 30 juin 2007</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	2 241	(2 949)	(1 424)
Total des recettes	219 820	(2 949)	(1 424)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	4 280	(2 949)	(1 424)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 280	5 704
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 280	1 331	4 280

État XLVII (*suite et fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	25 985	23 036
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés afin de maintenir les réserves au niveau voulu ^d	10 415	10 415
Sommes dues au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Sommes dues au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	47 528	44 579
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 331	4 280
Total des réserves et du solde du fonds	1 331	4 280
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars, conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965; pour 1966, 3 550 000 dollars, conformément à la section III de cette résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars, conformément à la résolution 2194 B (XXI) du 16 décembre 1966.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVIII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2008 des recettes et des dépenses de la période
du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2006</i>
	<i>14 juillet 1960 au</i>	<i>au 30 juin 2008</i>	<i>au 30 juin 2007</i>
	<i>30 juin 2007</i>		
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 378	(181)	(143)
Total des recettes	433 935	(181)	(143)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 498	(181)	(143)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 498	36 641
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 498	36 317	36 498

État XLVIII (*suite et fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2008 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2007
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 406	7 225
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Sommes dues au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Sommes dues au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	47 149	46 968
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 317	36 498
Total des réserves et du solde du fonds	36 317	36 498
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le

Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si l'un d'eux n'est pas appliqué, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel; il va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et se compose de deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant

converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat);

i) Les résultats des opérations de maintien de la paix de l'Organisation sont récapitulés dans les états I à III, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les sommes nécessaires au financement des activités des opérations de maintien de la paix sont mises en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des organes créés par traité, ou à des organes ou conférences des Nations Unies, sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser aux dates indiquées des contributions financières pendant l'exercice considéré. Les contributions volontaires apportées sous la forme de services ou de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de la prestation de services sont les sommes versées par d'autres organisations en remboursement des dépenses de

personnel et des autres dépenses afférentes à l'appui technique et administratif qui leur a été fourni;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduits des revenus des placements la totalité des pertes réalisées et le montant net des pertes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iii) ci-après;

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements. Il comprend également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites à l'actif comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) v) ci-après;

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant le plus faible étant retenu. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est égal à la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier

pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement mais non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement;

iv) Les soldes interfonds sont le résultat des opérations entre fonds; ils sont compris dans les montants dus au Fonds général et par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent en toute rigueur être rattachées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Il s'agit notamment des engagements approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements portent généralement sur des besoins administratifs de caractère permanent, ou des contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur plusieurs exercices;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, la partie des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études censée se rapporter à l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est portée en charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des actifs immobilisés sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements des locaux pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les dépenses engagées pour leur acquisition sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers;

m) Passif, réserves et solde des fonds :

i) Les réserves, notamment de fonctionnement, sont incluses dans le montant total indiqué dans les états financiers à la rubrique « Réserves et solde du fonds »;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices ultérieurs figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation inscrits au passif comprennent les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ou non acquises encaissées au cours de l'exercice;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré ou d'exercices ultérieurs

sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, au terme de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit Règlement, un engagement non réglé représentant une somme due à un État Membre peut rester dans les comptes pendant quatre années supplémentaires;

v) Les obligations au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, pour les congés annuels accumulés, les prestations liées au rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service, sont constatées par régularisation et inscrites au passif de l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. Ces obligations n'ayant à ce jour pas fait l'objet d'un financement, des déficits de montant égal sont constatés à la rubrique « Réserves et soldes des fonds » du même état. Voir note 14.

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas

été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

ii) Les contributions volontaires en nature portant sur des biens ou services sont comptabilisées en recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget pour financer lesdits biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations fournies par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

e) Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie devant permettre à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à la résolution susmentionnée, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), ainsi que d'économies réalisées au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de ne pas payer certaines de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme il est indiqué à la note 2 l) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que leur position (exposée à plusieurs reprises par leurs délégations lors des sessions de l'Assemblée) soit signalée, en particulier ce qui suit :

a) S'agissant des dépenses relatives au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc de l'ONUC, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer à leur financement, vu qu'ils les considèrent comme illégitimes. Les

contributions que ces États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLVII) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLVIII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas le montant des contributions dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée en date du 19 décembre 1972;

b) Un État Membre a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par ledit État Membre sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2008. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions qu'ils ont refusé de verser à ce titre sont estimées à 3,7 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2008. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2008 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2008 (ST/ADM/SER.B/751) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2008 ne tient pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2008 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. C'est pourquoi ce montant peut être inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5**États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XIX, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XXI, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) dans l'état XXII, ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix dans l'état XXIII et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XXIV à XLVII;

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer, pour aboutir à des montants nets, les charges constatées par régularisation non budgétisées relatives aux prestations dues à la cessation de service ou après la retraite (voir note 14), ainsi que les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs.

Note 6**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état IV)**

Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale avait décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts pour les financer et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à financer la Force autrement qu'à l'aide des contributions volontaires offertes à cet effet par des gouvernements. Le montant des engagements comptabilisés au titre de la période antérieure à cette date était donc fonction du montant total des contributions annoncées. Leur montant total s'est élevé à 243 701 489 dollars; il est indiqué dans la note f) au bas de l'état relatif à la Force (état IV).

Par sa résolution 61/233 B du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a une nouvelle fois confirmé que, conformément à sa résolution 47/236, les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 devraient être considérées comme des dépenses de l'Organisation qui devaient être supportées par les États Membres.

Note 7**Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, en date du 8 juin 1999, puis à ses résolutions 54/266 du 15 juin 2000 et 55/264 du 14 juin 2001, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2008. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 b)].

Note 8**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, en date du 18 juin 2004, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant l'excédent net accumulé de 1978 à 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2008. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 c)].

Note 9**Excédent reporté**

Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XXXVII), l'ONUMOZ (état XLI), l'ONUSOM (état XLII), la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXX), l'APRONUC (état XLIV) et la MINURCA (état XXXI). Par sa résolution 59/302 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé de reporter le montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la MINUBH au 30 juin 2004 (état XXVIII).

Note 10**Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXXVI) et de la MINUHA (état XXXVIII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la BLSB (état XXII). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la BLSB ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents, soit 11 649 854 dollars au titre des FPNU et 5 639 962 dollars au titre de la MINUHA. Les autres États Membres recevront leur part des excédents restant à répartir, soit 29 638 243 dollars au titre des FPNU et 14 111 772 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'ils auront versé leurs quotes-parts de financement des stocks. À l'heure actuelle, 13 576 118 dollars restent dus par des États Membres.

Note 11**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le rapport publié sous la cote A/56/870, le Secrétaire général indiquait que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués et que le coût de remplacement serait imputé au budget de la mission qui les aurait reçus. Pour comptabiliser les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations. L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, qui comprend notamment les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 12**Ancienneté des quotes-parts à recevoir**

L'ancienneté des quotes-parts à recevoir des États Membres est indiquée dans le tableau V.1 ci-dessous. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans leur recouvrement.

Tableau V.1
Quotes-parts à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Montant</i>
Moins de six mois	609 342
De six mois à un an	317 153
Un à deux ans	40 584
Plus de deux ans	609 422
Total	1 576 501

Note 13

Biens durables

a) On trouvera dans le tableau V.2, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2008, la valeur au coût historique des biens durables utilisés dans les zones de missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

Tableau V.2

Valeur des biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
UNFICYP	16 548	15 353
FNUOD	35 961	35 594
FINUL	125 317	94 526
MINURSO	31 952	30 153
MONUG	21 658	21 125
MINUSIL	155	490
MINUK	100 522	106 572
MONUC	244 627	239 642
MINUEE	55 546	55 822
MINUL	158 978	153 877
ONUCI	100 727	94 281
MINUSTAH	94 472	79 377
ONUB	437	21 900
MINUS	296 682	257 779
MINUT	48 804	36 643
MINURCAT	22 340	–
MINUAD	60 311	–

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
BSLB	59 256	54 125
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide	87 645 ^a	88 903
Total	1 561 938	1 386 162

^a Les stocks stratégiques pour déploiement rapide se composent également de biens non durables, dont la valeur au 30 juin 2008 s'élevait à 9 308 344 dollars.

b) La variation des stocks de biens durables est présentée ci-dessous dans le tableau V.3.

Tableau V.3

Variation des stocks de biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Solde au 1 ^{er} juillet 2007	1 386 162
Achats	226 070
À déduire : Pertes (accidents, pannes, dégâts et autres)	(11 077)
À déduire : Usure normale, obsolescence, cessions et autres	(39 217)
Solde au 30 juin 2008	1 561 938

Note 14

Obligations au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) Les fonctionnaires qui quittent l'ONU et qui remplissent les conditions requises peuvent bénéficier de deux types de prestations : celles qui sont dues à la cessation de service – le paiement des jours de congé accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours, et certaines prestations de rapatriement, dont le montant est fonction du nombre d'années de service – et celle qui est due après le départ à la retraite – l'assurance maladie après la cessation de service.

b) Les charges à payer au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont constatées dans les états financiers des différentes opérations de maintien de la paix, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique. Les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont portées au passif de l'état XXIII (« Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »).

c) Les obligations au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite n'ayant pas fait l'objet d'ouvertures de crédits, les déficits correspondants sont inscrits sous la rubrique « Réserves et soldes des fonds » de l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. D'autre part, la variation nette de ces obligations au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 est inscrite à la rubrique des charges constatées par régularisation (non budgétisées) de l'état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds.

d) Afin de préciser le montant des obligations assumées par l'Organisation au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service (un régime à prestations définies), un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2007. Les principales hypothèses de l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité alignées sur celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Sur cette base, la valeur actuarielle au 31 décembre 2007 des obligations de l'Organisation au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, déduction faite des cotisations des retraités (présents et futurs), s'élevait à 2 430 870 000 dollars, la part concernant les opérations de maintien de la paix étant estimée à 389 616 000 dollars. Ces obligations représentent le cumul des droits à prestations acquis par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation. Les prestations auxquelles aura droit un fonctionnaire en activité sont intégralement comptabilisées en charges dès l'instant où l'intéressé a acquis le droit à la totalité des avantages prévus (date d'admissibilité intégrale).

La part des opérations de maintien de la paix dans les obligations de l'Organisation, qui était de 389 616 000 dollars au 31 décembre 2007, a été actualisée au 30 juin 2008 et estimée à 409 892 000 dollars, comme l'indique l'état XXIII, intitulé « Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix ».

Annexe I

**Opérations de maintien de la paix financées au moyen
du budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts
pour la période de six mois terminée le 30 juin 2008
de l'exercice biennal 2008-2009, pour les principaux
objets de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Traitements et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonction- nement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépenses</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Département des opérations de maintien de la paix									
Direction exécutive et administration	1 253	289	27	–	1	–	–	317	936
Programme de travail	7 605	1 710	91	–	–	–	–	1 801	5 804
Appui aux programmes	1 605	180	–	61	163	64	–	468	1 137
Département de l'appui aux missions									
Direction exécutive et administration	847	312	32	–	–	–	–	344	503
Programme de travail	6 929	1 548	22	–	–	–	–	1 570	5 359
Missions de maintien de la paix^b									
ONUST	66 217	12 740	747	–	1 857	511	–	15 855	50 362
UNMOGIP	16 957	2 616	371	–	1 121	84	–	4 192	12 765
Total	101 413	19 395	1 290	61	3 142	659	–	24 547	76 866

^a Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009.^b Financées au moyen du budget ordinaire.

Annexe II

**Activités concernant des opérations de maintien
de la paix financées au moyen de fonds d'affectation
spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves
et du solde des fonds (exercice clos le 30 juin 2008)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le tracé et l'abornement de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	5 047	251	590	4 708
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 113	60	–	1 173
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	1 151	62	–	1 213
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	338	19	–	357
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994	1 427	154	526	1 055
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	696	38	–	734
Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les efforts déployés par les missions de maintien de la paix dans le domaine de l'information et dans des domaines connexes	11	1	–	12
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et du maintien de la paix	8 119	2 674	2 425	8 368
Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	5 249	2 349	4 014	3 584
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	870	47	–	917
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	1 749	89	821	1 017

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 371	1 617	2 032	956
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	6	–	–	6
Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Soudan	60	395	35	420
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine- ONU d'appui à la médiation	–	14 464	2 388	12 076
Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	–	14 039	2 295	11 744
Total	27 208	36 259	15 126	48 341

